

RAPPORT ANNUEL

1995



RAPPORT ANNUEL

1995



# SOMMAIRE

## LA BNP EN 1995

---

Message du Président	4
Conseil d'administration	6
Comité de direction générale	7
Chiffres clés du groupe BNP	8
Marché de l'action	9
Historique	10
Faits marquants	11
La conjoncture en 1995	14
Mise en œuvre du projet d'entreprise	16
Activités Bancaires en France	19
Banque et Finance Internationales	27
Les hommes de la BNP	34
Mécénat et parrainage	37
Le gouvernement de l'entreprise	38
Bloc-notes de l'actionnaire	41

## RAPPORT FINANCIER

---

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	46
Annexe au rapport du Conseil d'administration	51
Comptes consolidés	89
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	148
Comptes sociaux (extraits)	149
Informations relatives aux filiales et participations	160
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	163
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	165
Table de concordance COB	166
Résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte	167

---

## MESSAGE DU PRESIDENT

**L**e système bancaire français a de nouveau connu une année difficile en 1995. Et pourtant, cette année s'est révélée prometteuse pour l'avenir du groupe BNP. Les résultats s'améliorent. Certes, leur évolution n'est pas aussi bonne que nous l'avions espéré, mais elle traduit un progrès significatif.



Le recul de nos recettes au premier trimestre, pour des raisons largement conjoncturelles, et la dépréciation du dollar, qui affecte la contrevaletur en francs des revenus du réseau international, expliquent, pour l'essentiel, la baisse du produit net bancaire. Mais la réaction de l'en-

semble de l'entreprise a permis de dégager, au second semestre 1995, un produit net bancaire en progression de 5,7 % par rapport au premier, et de 1,4 % par rapport au second semestre 1994 qui avait bénéficié d'importants paiements d'arriérés d'intérêts de pays débiteurs.

La politique rigoureuse mise en œuvre par l'ensemble de l'entre-

prise porte ses fruits : les frais de gestion, qui progressaient plus rapidement que l'inflation jusqu'en 1993, ont baissé en francs courants en 1995 pour la deuxième année consécutive.

En dépit d'un réexamen des dossiers douteux et contentieux anciens, qui a conduit à porter le taux de couverture des risques spécifiques en France de 54 % en 1993 à 59 % en 1994 et 63 % en 1995, la dotation aux provisions est en baisse en 1995 par rapport à 1994.

Le résultat courant du groupe, après couverture des frais de gestion et des risques, avoisine 4 milliards de francs. Il est en progression de 31,5 % par rapport au résultat de 1994, qui avait lui-même augmenté de plus de 80 % par rapport à 1993.

Cette amélioration ne se retrouve pas au niveau du bénéfice net. En effet, la BNP a été confrontée aux difficultés de son partenaire, l'Union des Assurances de Paris, qui dégage une perte exceptionnelle en 1995 : l'écart entre la contribution positive de l'UAP en 1994 et sa contribution négative en 1995 pèse pour près de 600 millions de francs sur les résultats du groupe.

Dans ces conditions, la progression de 7,7 % du résultat net, part du groupe, à 1 784 millions de francs n'est pas sans mérite, en une année où plusieurs grands groupes financiers français ont été conduits à constater de lourdes pertes.

Du point de vue de l'avenir, l'essentiel est que le projet d'entreprise, défini au moment de la privatisation, se met en place plus rapidement que prévu.

Les deux grands métiers qui constituent les axes stratégiques du développement de la BNP sont désormais structurés en entités opérationnelles : Activités Bancaires en France et Banque et Finance Internationales.

Les désinvestissements prévus du fait des choix stratégiques ont été rapidement réalisés et le groupe renforce sa capacité de production en investissant, en particulier au niveau des forces commerciales de la banque de proximité en France, dans les activités de marché à l'échelle internationale et dans les parties du monde qui disposent d'un fort potentiel de développement, en Asie notamment, mais aussi en Californie, en Amérique latine et en Europe de l'Est. La mobilisation

pour le développement commercial et le service du client est forte dans l'ensemble de l'entreprise.

Des progrès substantiels ont également été réalisés dans les autres directions définies par le projet d'entreprise : maîtrise des frais de gestion, amélioration du contrôle des risques et du recouvrement de créances, modernisation de la gestion du bilan, mobilisation des ressources humaines et gestion solidaire de l'emploi.

Nous avons prévu, au moment de la privatisation de 1993, que les années 1994 et 1995 seraient des années de transition sur la voie du retour à une rentabilité plus satisfaisante du groupe. Du fait des difficultés conjoncturelles et structurelles du marché bancaire français, cette transition sera un peu plus longue que prévu. Mais l'adaptation de la banque aux évolutions du marché est, elle, plus rapide que nous l'espérons. Les années à venir permettront de recueillir les fruits de cette modernisation accélérée de l'entreprise.

La BNP est forte. Elle a les moyens du développement dans la rentabilité qui est son objectif. Elle peut compter sur le dévouement et le professionnalisme de ses collaborateurs. Elle mérite la confiance que

lui font ses clients et ses actionnaires. L'environnement n'est certes pas favorable pour les banques françaises. Mais les équipes sont déterminées à ne pas épargner leurs efforts pour faire progresser leur Maison. J'ai confiance en l'avenir de la Banque Nationale de Paris, notre entreprise.

*M. Pébereau*

**Michel Pébereau**  
Président-Directeur Général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Michel PEBEREAU  
Président-Directeur Général

Jacques Henri WAHL  
Vice-Président du Conseil d'administration

Patrick AUGUSTE  
Cadre de la BNP

Jean-Louis BEFFA  
Président-Directeur Général de Saint-Gobain

Jacques FRIEDMANN  
Président-Directeur Général de l'UAP

Jean GANDOIS  
Président du CNPF

Jean-Marie GIANNO  
Salarié de la BNP

Philippe JAFFRE  
Président-Directeur Général d'Elf Aquitaine

Alain JOLY  
Président-Directeur Général de l'Air Liquide

Daniel LEBEGUE  
Directeur Général

Philippe MUSSOT  
Salarié de la BNP

Lindsay OWEN-JONES  
Président-Directeur Général de L'Oréal

Jürgen SARRAZIN  
Président du Directoire de la Dresdner Bank

Louis SCHWEITZER  
Président-Directeur Général de Renault

René THOMAS  
Président d'Honneur

### COMMISSAIRES AUX COMPTES

BARBIER, FRINAULT & AUTRES  
Arthur Andersen  
Représenté par Christian CHIARASINI

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
Représenté par Etienne BORIS

SALUSTRO REYDEL  
Représenté par Edouard SALUSTRO  
et Michel SAVIOZ

### PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Pierre LEDOUX  
René THOMAS

## COMITE DE DIRECTION GENERALE

Daniel LEBEGUE  
Directeur Général



Michel PEBEREAU  
Président-Directeur Général



Jacques Henri WAHL  
Conseiller du Président



Christian AUBIN  
Directeur Général Adjoint  
Contrôle et Stratégie (C&S)



Georges CHODRON  
de COURCEL  
Directeur Général Adjoint  
Banque et Finance  
Internationales (BFI)



Vivien LEVY-GARBOUA  
Directeur Général Adjoint  
Banque et Finance  
Internationales (BFI)



Baudouin PROT  
Directeur Général Adjoint  
Activités Bancaires  
en France (ABF)



Philippe BORDENAVE  
Directeur des Marchés  
de Capitaux (BFI)

Guy LAPOMME  
Inspecteur Général

Michel PASSANT  
Directeur des Opérations  
et de l'Appui Technique (ABF)

Edouard SAUTTER  
Directeur des Risques et  
des Etudes Industrielles

Jean-Michel CHARPIN  
Directeur de la Gestion Actif-Passif (C&S)

Marc LAVERGNE  
Directeur Juridique et Fiscal

Claude PORCHEROT  
Directeur Central à la Direction  
Centrale des Réseaux  
Métropolitains (ABF)

Jean THOMAZEAU  
Directeur des Entreprises,  
des Banques et des Risques (BFI)

Jean-Pierre DREYER  
Directeur à la Direction Centrale  
des Réseaux Métropolitains (ABF)

Bernard LEMEE  
Directeur des Relations  
et des Ressources Humaines

Ervin ROSENBERG  
Directeur Central des Grandes  
Entreprises et Institutionnels (BFI)

Hervé GOUZEL  
Directeur de l'Organisation  
et des Systèmes d'Information

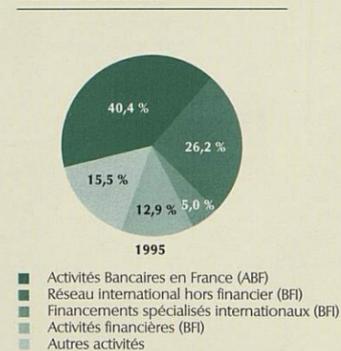
Françoise MONARD  
Directeur de la Communication  
et de la Publicité

# CHIFFRES CLES DU GROUPE BNP

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>ACTIVITE</b>			
Total du bilan	1 593 723	1 452 162	1 476 484
Dépôts de la clientèle <sup>(1)</sup>	595 828	542 324	529 851
Prêts à la clientèle (montants bruts)	786 215	771 106	799 926
Actifs gérés en OPCVM (France)	170 670	190 770	213 230
Actifs gérés en assurance-vie	78 532	59 682	47 586
<b>CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE</b>	<b>48 642</b>	<b>48 160</b>	<b>46 833</b>
<b>RATIO DE SOLVABILITE INTERNATIONALE</b>	<b>9,1 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>9,5 %</b>
dont noyau dur	5,5 %	5,7 %	5,6 %
<b>RESULTATS</b>			
Produit net bancaire	37 708	39 311	41 675
Frais de gestion	28 208	28 920	29 218
Résultat brut d'exploitation	9 500	10 391	12 457
Charge nette des provisions pour engagements douteux	5 533	7 374	10 808
<b>Résultat courant</b>	<b>3 967</b>	<b>3 017</b>	<b>1 649</b>
<b>Résultat net d'ensemble</b>	<b>1 925</b>	<b>1 761</b>	<b>972</b>
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>1 784</b>	<b>1 656</b>	<b>1 018</b>
<b>EFFECTIFS</b>	<b>53 600</b>	<b>54 469</b>	<b>56 141</b>
Métropole (BNP et filiales)	40 317	41 300	42 290
dont BNP métropole	37 417	38 453	39 600
Outre-mer	1 209	1 244	1 259
Etranger	12 074	11 925	12 592
<b>NOMBRE DE SIEGES</b>	<b>2 575</b>	<b>2 511</b>	<b>2 575</b>
Métropole (BNP et filiales)	2 026	2 014	2 008
Outre-mer (6 DOM-TOM)	53	51	52
Etranger (76 pays)	496	446	515
<b>ELEMENTS BOURSISERS</b>			
Nombre de titres	192 183 938	190 046 159	184 008 556
Cours extrêmes en francs :			
* Plus haut	264,70 <sup>(2)</sup>	289,30	299,00 <sup>(3)</sup>
* Plus bas	182,50 <sup>(2)</sup>	227,00	240,00 <sup>(3)</sup>
Résultat net par action (en francs)	9,28	8,71	5,53
Actif net par action (en francs)	253	253	255

1 - Hors titres de créances négociables.  
2 - Du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 29 mars 1996.  
3 - Cours extrêmes depuis la date de privatisation.

## RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION PAR POLE D'ACTIVITE

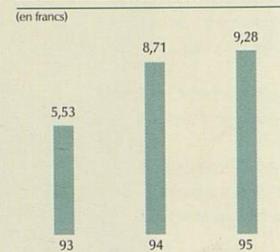


## RESULTAT NET, PART DU GROUPE



Le résultat net, part du groupe, progresse de 7,7 %.

## RESULTAT NET PAR ACTION



Le résultat net par action enregistre une hausse de 6,5 %.

# MARCHE DE L'ACTION

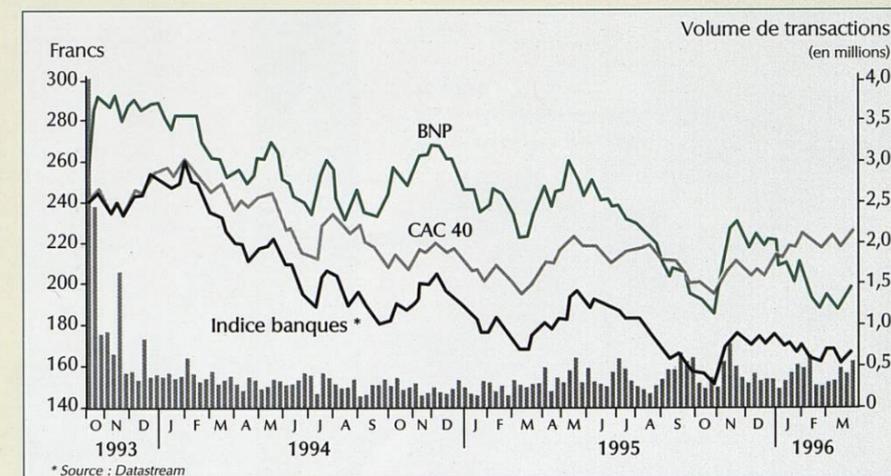
## LA BNP A LA BOURSE DE PARIS

Au 15 avril 1996, l'action BNP cotait 203 francs, en repli de 15,4 % par rapport au prix de l'offre publique de vente fixé à 240 francs en octobre 1993. Les valeurs financières souffrent depuis plusieurs mois d'une appréciation sévère du marché. L'indice sectoriel des banques a en effet chuté de 27,2 % au cours de la même période, soit une baisse plus marquée que celle de l'indice CAC 40 (-2,7 %).

La capitalisation boursière de la BNP, avec 38 milliards de francs à fin mars 1996, situe la société au 15<sup>e</sup> rang de la place.

## ACTIONS BNP

Les actions de la BNP émises ont été admises à la cote officielle (Bourse de Paris) sur le marché à règlement mensuel le 18 octobre 1993.



Evolution du cours depuis la privatisation (échelle de gauche) et du volume des transactions (échelle de droite).

	Cours extrêmes de clôture (en francs)		Volume mensuel moyen (en nombre de titres)	Capitaux mensuels moyens (en millions de francs)
	Plus haut	Plus bas		
<b>1995</b>				
Janvier	253,40	228,60	5 467 070	1 315,8
Février	253,50	227,50	5 363 580	1 292,1
Mars	252,50	215,50	7 950 745	1 837,6
Avril	251,00	231,90	5 564 556	1 345,9
Mai	264,70	229,90	9 804 072	2 468,6
Juin	255,70	234,00	8 742 844	2 122,9
Juillet	246,80	222,30	6 989 531	1 644,0
Août	231,70	207,00	6 347 361	1 390,0
Septembre	211,50	193,00	12 907 239	2 621,1
Octobre	201,30	182,50	7 708 529	1 481,7
Novembre	236,20	207,50	10 302 428	2 281,3
Décembre	230,90	206,00	7 642 784	1 683,7
<b>1996</b>				
Janvier	225,40	197,20	9 314 061	1 954,1
Février	212,90	185,60	8 324 400	1 619,9
Mars	200,70	182,90	9 943 912	1 923,6

# HISTORIQUE

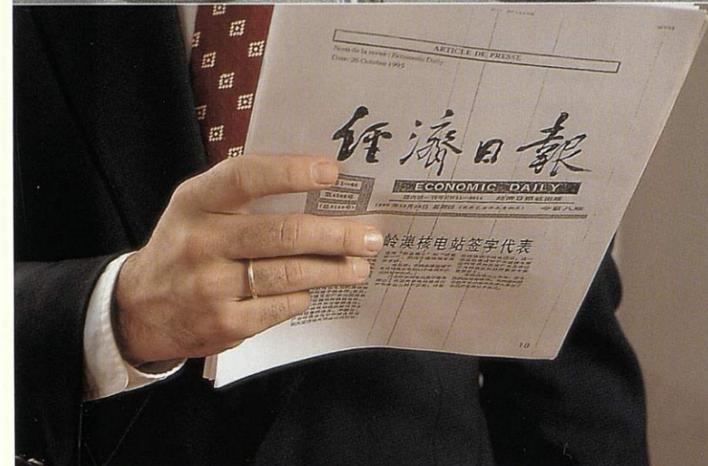
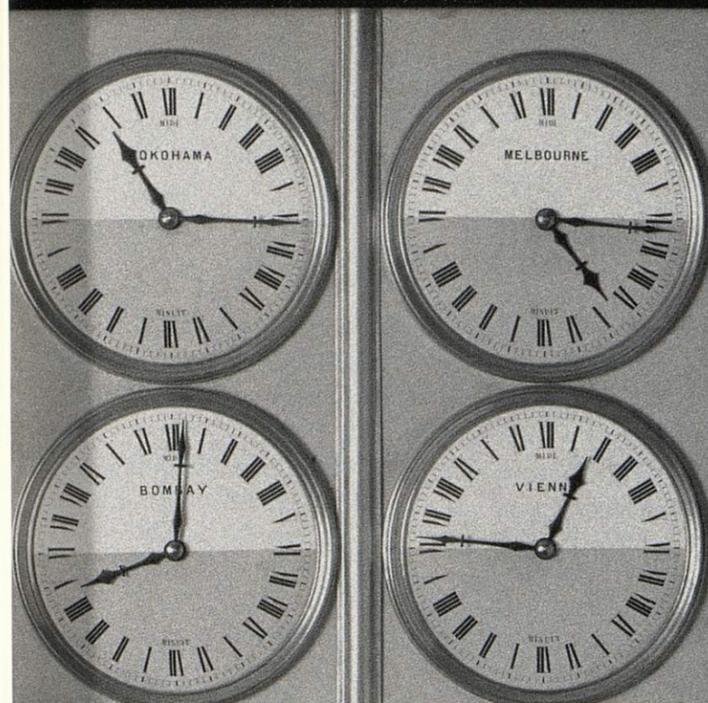
- 1848** Création du Comptoir d'Escompte de Mulhouse et du Comptoir National d'Escompte de Paris (CNEP).
- 1889** Le CNEP, devenu CNEP SA, poursuit son développement et s'implante sur les principales places commerciales, en Asie (Shanghai, Calcutta ...), en Australie, à Londres et Bruxelles. Il participe en 1919 à la création de la French American Banking Corporation (FABC) à New York.
- 1932** Issue en 1913 du Comptoir d'Escompte de Mulhouse, la Banque Nationale pour le Commerce devient la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (BNCI). La banque adopte une stratégie originale : croissance externe en France par absorption de plusieurs banques régionales, puis développement outre-mer et à l'étranger. A partir de 1940, la BNCI édifie un important réseau en Afrique avant de s'implanter dans les autres continents.



- 1945** Nationalisation de la BNCI et du CNEP, respectivement troisième et quatrième banques françaises par la taille de leur bilan.
- 1966** La Banque Nationale de Paris naît de la fusion du CNEP et de la BNCI. La BNCI apporte ses 1 097 guichets du réseau domestique et ses 30 implantations à l'étranger, et le CNEP 914 guichets en France et 8 sièges à l'étranger. Leur fusion fait de la BNP la première banque française, la deuxième en Europe et la septième dans le monde en termes de taille de bilan.

En France, l'activité de banque de proximité au service des particuliers et des entreprises est le premier métier de la BNP. A l'étranger, l'héritage des deux banques dont elle est issue permet à la BNP de disposer d'un important réseau sur tous les continents. Elle renforce ses positions en Amérique du Nord et en Europe, s'installe en Chine à partir de 1981, acquiert de véritables réseaux bancaires en 1979 en Californie avec le rachat de la Bank of the West, en 1981 en Espagne avec le rachat de la Banca Lopez Quesada qui deviendra la BNP España et en 1984 en Argentine.

- 1982** La loi de nationalisation du 11 février a pour effet de transférer à l'Etat les actions BNP qu'il ne détenait pas, en échange d'obligations émises par la Caisse Nationale des Banques.
- 1993** Le gouvernement choisit la BNP pour inaugurer son programme de privatisations. L'offre publique de vente rencontre un grand succès : 2 800 000 personnes dont 1 600 000 clients de la banque et 92 % de ses salariés acquièrent des titres BNP. Le 22 octobre, la BNP devient une société privée.



# FAITS MARQUANTS

## JANVIER

Lancement de "Présence Jeunes", un contrat de services spécialement adapté aux moins de 25 ans : "Allosolde Jeunes" (service de consultation des comptes) et "Alloprojets" (service d'informations-réervations-avantages).

La BNP et Dresdner Bank ouvrent une nouvelle filiale commune à Varsovie.

## FEVRIER

Cession de BNP Mortgages (Holdings) Ltd, en Grande-Bretagne.

La BNP apporte à la Seita 15 % de ses nouveaux actionnaires, dans le cadre de la privatisation de celle-ci.

## MARS

Financements spécialisés : signature de plusieurs accords de financement destinés à développer les exportations françaises en Amérique centrale (300 millions de francs) et en Argentine (150 millions de francs).

## AVRIL

La BNP et la Direction des Musées de France poursuivent leur collaboration en présentant à Lille la restauration du tableau de Rubens "L'apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à Saint-François d'Assise".

Cession de la participation minoritaire au capital du Credito Romagnolo en Italie.

**MAI**

Nouvelle campagne de communication de la BNP sur le thème : "A chaque instant, on doit pouvoir compter sur sa banque". Ce court métrage publicitaire illustre les priorités que s'assigne la BNP dans ses relations avec ses clients. La technique utilisée met en scène les grandes figures du cinéma français des années 1950-60.

**JUIN**

La BNP développe son offre de produits dérivés sur actions en lançant les premiers

warrants sur le nouvel indice MIDCAC.

Cession de la participation minoritaire dans le Banco Cidade au Brésil.

**JUILLET**

Dans le cadre du fonds de garantie TPE créé par le gouvernement, la BNP signe la première convention nationale avec la Sofaris en faveur des Très Petites Entreprises.

Création de BNP Martinique et BNP Guadeloupe par filialisation des succursales.

Ouverture de deux nouvelles agences en Inde, à Pune et à Bangalore.

La BNP et Dresdner Bank ouvrent un service européen de paiements transfrontaliers de petits montants destiné aux particuliers et aux entreprises.

La BNP est chef de file d'un financement de USD 298 millions pour la construction de la nouvelle centrale au charbon de Luohuang en Chine.

**AOÛT**

70 % du dividende de l'exercice 1994 est payé en actions, permettant ainsi à la banque d'augmenter ses fonds propres de plus de 476 millions de francs.

Constitution à Miami d'un centre de coordination régional, pour l'activité clientèle privée sur le continent latino-américain.

**SEPTEMBRE**

La Société Financière Internationale, du groupe de la Banque Mondiale, mandate la BNP comme arrangeur du premier programme de bons à moyen terme négociables réalisés pour un émetteur supranational.

La BNP, associée à la banque britannique HSBC, assure la syndication du premier emprunt international de la république de l'île Maurice, d'un montant de USD 100 millions. *C'est l'une des dix-sept émissions en devises dirigées par la BNP en 1995.*

La BNP fait partie des quinze membres fondateurs d'ECHO, système international de compensation des opérations de change interbancaire.

Ouverture d'une filiale de plein exercice à Mexico.

Création d'une filiale "BNP Private Bank & Trust Cayman Ltd." à Grand Cayman, pour compléter l'offre de gestion patrimoniale en faveur de la grande clientèle internationale.

La BNP et Dresdner Bank inaugurent une filiale conjointe à Sofia, en Bulgarie.

**OCTOBRE**

Lancement de "Panorama" : offre exclusive permettant à la clientèle d'avoir une vision globale à la fois nationale et familiale de l'ensemble des capitaux détenus à la BNP et de suivre leur évolution dans le temps. Cette offre connaît un succès commercial immédiat.

Refonte complète et enrichissement des fonctions du "Téléservice BNP" pour les particuliers et les professionnels et du "Télégestion BNP" pour les entreprises.

Signature à Pékin du contrat définitif de financement de la centrale nucléaire de Ling'ao (Daya Bay II) : la BNP est chef de file d'un financement de près de 13 milliards de francs.

Inauguration de la succursale de Canton.

**NOVEMBRE**

La Banexi conseille le groupe danois Danisco pour l'acquisition des entités européennes de CMB-Flexible.

Bank of the West, filiale de la BNP en Californie, achète la Northbay Savings Bank.

La Commission européenne donne son accord de principe à la coopération BNP-Dresdner Bank.

**DECEMBRE**

Lancement de Natio Fonds Association, FCP monétaire destiné à offrir une rémunération sûre et attrayante aux associations et aux investisseurs institutionnels.

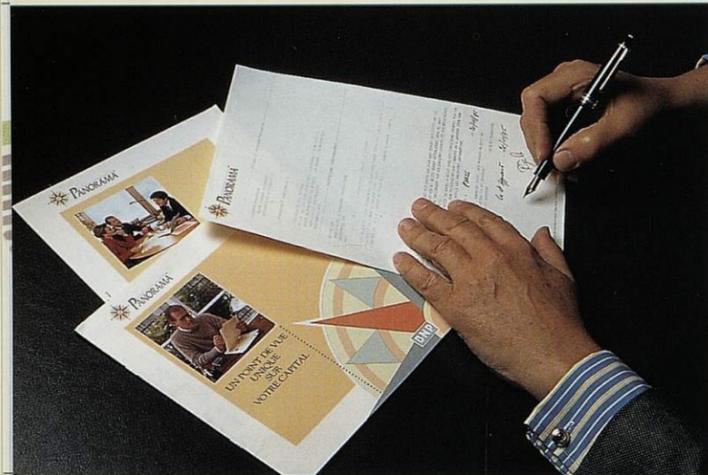
Succès de l'offre publique d'achat lancée par la Banexi et la Financière Saint-Dominique sur la Compagnie Financière Jean-Paul Elkann, société de capital développement cotée au second marché.

Développement des activités de banque privée en Asie avec le regroupement des entités concer-

La BNP est première au palmarès des émissions obligataires en francs domestiques et en eurofrancs. La BNP obtient la palme d'or de la meilleure gestion en France de l'épargne salariale sur cinq ans décernée par le magazine "Mieux Vivre Votre Argent". La BNP progresse au treizième rang mondial des grandes banques de change (classement Euromoney).

nées à Hong Kong et Singapour sous le nom de BNP Private Banking Asia.

La BNP Intercontinentale, associée à la Société Générale, assure le montage et la syndication du financement de la centrale thermique bagasse/charbon du Moule en Guadeloupe pour un montant de 700 millions de francs.



# LA CONJONCTURE EN 1995

## L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

La croissance des grands pays industrialisés, en 1995, n'a pas été aussi brillante qu'on l'avait espéré, en raison du ralentissement constaté en fin d'année, mais les situations ont été très différentes selon les régions. Aux Etats-Unis, le freinage de l'activité est intervenu après

quatre années de forte expansion, et au Royaume-Uni, le ralentissement a fait suite à une très forte progression en 1994. En revanche, en Europe continentale, la reprise engagée seulement à la mi-1993 a marqué le pas au second semestre de 1995.

A l'opposé, le Japon a commencé à montrer quelques signes de reprise à l'automne après plusieurs années d'un ralentissement sans précédent. Enfin, l'expansion des nouveaux pays industrialisés d'Asie a conservé un rythme élevé.

Certaines données fondamentales de l'économie mondiale se sont sensiblement améliorées :

Le rééquilibrage des échanges mondiaux s'est poursuivi. L'appréciation du yen depuis 1993 et les mesures de déréglementation ont

ramené l'excédent courant japonais à un niveau légèrement supérieur à 2 % du produit intérieur brut (PIB). Le déficit de la balance courante des Etats-Unis s'est stabilisé autour de 2,5 % du PIB. Les pays européens, dans leur ensemble, ont enregistré un excédent courant de l'ordre de 1 % du PIB.

L'inflation est restée faible dans la plupart des grands pays industrialisés, malgré des hausses de taxes indirectes dans certains Etats européens. Elle s'est établie à 1,6 % en moyenne pour le groupe des sept grands pays industrialisés, contre 1,7 % en 1994. En Europe, les pays dont les devises se sont dépréciées à partir de 1992 (Italie, Royaume-Uni) ont connu une certaine accélération de l'inflation au cours de l'année 1995.

Le climat économique et financier a permis une diminution des tensions sur les taux d'intérêt. La politique monétaire s'est assouplie au second semestre de 1995 aux Etats-Unis. La Banque du Japon a baissé à deux reprises son taux d'escompte. En Europe, alors que le raffermissement du mark contre le dollar a entraîné de vives tensions au sein du SME en début d'année, le retour à l'ordre sur le marché des changes a permis une reprise de la baisse des taux qui s'est accélérée en fin d'année.

Dans un contexte de baisse des taux à court terme et d'inflation

faible, les marchés obligataires ont nettement progressé, les taux américains à dix ans passant de 7,80 % environ en janvier à moins de 5,70 % en décembre. Les taux allemands à dix ans ont baissé de plus de 150 points de base sur l'année, jusqu'à 6 % en décembre.

## L'ECONOMIE FRANÇAISE

Un certain climat de morosité, accentué par les conflits sociaux de la fin de l'année, a contribué à instaurer un environnement peu dynamique pour l'économie française. Certes, le taux de croissance s'est élevé au total à 2,5 %, mais cette performance a été acquise dès le premier trimestre. Après avoir progressé à un rythme annuel proche de 4 % jusqu'au printemps 1995, la croissance s'est ensuite ralentie avec un rythme inférieur à 1 % l'an.

La reprise, soutenue en 1994 par les biens intermédiaires et l'automobile, n'a pas trouvé de relais suffisant en 1995. Les turbulences monétaires du début d'année, les tensions sur les taux d'intérêt à partir de mars et l'alourdissement des prélèvements fiscaux et sociaux à partir de juin ont accentué le ralentissement au second semestre. Dynamique au printemps, la consommation a reculé à partir de l'été : elle a progressé moins rapidement que le revenu disponible, et le taux d'épargne financière s'est accru. Les incertitudes pesant sur la demande des ménages ont limité

la hausse de l'investissement des entreprises qui ont conservé des taux d'autofinancement largement supérieurs à 100 % pour la troisième année consécutive.

Cette croissance s'est réalisée dans l'équilibre. Le glissement annuel des prix à la consommation n'a atteint que 2,1 %, les entreprises absorbant dans leurs marges la moitié de la hausse de la TVA intervenue en août. L'excédent commercial a dépassé 100 milliards de francs grâce à de bonnes performances à l'exportation, et malgré la faiblesse du dollar et la dépréciation de plusieurs devises européennes.

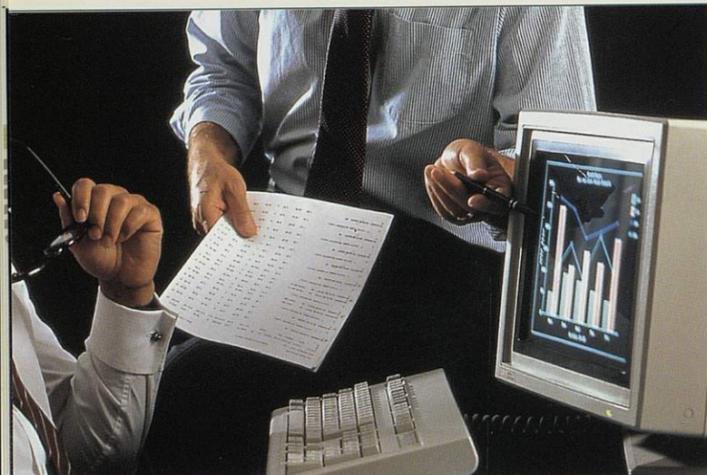
La politique gouvernementale a été marquée par la volonté d'assainir les finances publiques et de provoquer la baisse des taux d'intérêt.

L'objectif affiché est de ramener le besoin de financement des administrations publiques à 3 % du PIB en 1997. Cette volonté s'est traduite par la loi de finances rectificative de juillet prévoyant une hausse du taux de TVA de deux points, et par le plan de réforme de la Sécurité Sociale de novembre, proposant notamment l'instauration d'une contribution destinée à rembourser la dette cumulée de la Sécurité sociale. Bien que le ralentissement d'activité en cours d'année ait pesé sur les recettes fiscales et sociales, le besoin de financement des administrations publiques a pu être réduit de 6 % du PIB en 1994 à environ 5 % en 1995.

## L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE

La demande de crédit est restée très faible en 1995. Après une légère reprise au premier semestre, la progression des crédits aux ménages a fléchi de nouveau, en liaison avec la dégradation du secteur immobilier et la faiblesse de la consommation. Les sociétés ont poursuivi leur politique de désendettement. Seuls certains crédits de trésorerie ont enregistré épisodiquement des progressions significatives. En 1995, les encours de crédits bancaires ont à nouveau baissé de 1 % en moyenne annuelle, après une contraction de 3 % en 1994.

L'épargne a continué à se détourner des organismes de placement collectif monétaires au profit des dépôts à terme qui ont bénéficié de l'allègement de leur fiscalité, ainsi que des CODEVI, dont le plafond a été relevé. Les dépôts à vue et les comptes sur livret ont légèrement progressé. La mauvaise tenue de la bourse ainsi qu'une certaine défiance envers les obligations ont encouragé les ménages à vendre des actifs boursiers. En revanche, l'épargne contractuelle (Plan d'Epargne Logement ou Populaire) a bénéficié d'un regain d'intérêt. La progression des placements en produits d'assurance-vie est devenue moins rapide, passant de plus de 20 % en 1993-1994 à 9 % en 1995, en raison d'anticipations sur le renforcement de la fiscalité de ces produits.



## MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ENTREPRISE

A l'occasion de sa privatisation, la BNP s'est fixé pour objectif le développement dans la rentabilité. Comme en 1994, elle a dû faire face à un environnement conjoncturel très défavorable en France, marqué par une nouvelle baisse des recettes des banques. Le marché bancaire français reste profondément affecté par d'importantes distorsions de concurrence. L'entreprise a néanmoins poursuivi son redressement en mettant en œuvre avec détermination sa stratégie : développement prioritaire des deux grands métiers pour lesquels elle dispose d'avantages compétitifs ; réingénierie d'ensemble de la banque pour l'adapter aux évolutions du marché et pour améliorer sa productivité et la qualité de ses services.

### L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE EN FONCTION DE SES DEUX PRINCIPAUX MÉTIERS

Conformément au projet d'entreprise présenté lors de sa privatisation, la BNP se concentre sur deux métiers principaux : la banque de proximité en France et la banque de grande clientèle à l'échelle mondiale.

Ces deux métiers sont désormais structurés de manière cohérente et efficace autour de deux pôles : Activités Bancaires en France et Banque et Finance Internationales. Ils se développent en liaison étroite avec l'UAP et Dresdner Bank, partenaires de la BNP.

**Les Activités Bancaires en France (ABF)** concentrent l'ensemble des moyens nécessaires à la poursuite de la stratégie de banque universelle en France. Les réseaux commerciaux, les centres administratifs, les filiales parabancaires et immobilières s'organisent pour être au plus près des clients et offrir le meilleur service au moindre coût.

L'organisation spécialisée par clientèle, qui apporte des réponses adaptées à chaque type de besoin, est aujourd'hui presque achevée. Les filières consacrées aux entreprises, grandes et petites, aux professionnels et aux particuliers, sont opérationnelles. En 1995, un pôle de compétence dans le domaine de l'immobilier a été mis en place, et l'offre aux associations a été rénovée.

L'investissement dans la banque de proximité est une exigence. Il doit faciliter et parfaire la relation avec les clients en répondant à leurs attentes de simplicité et de qualité. La rénovation du réseau d'agences a été poursuivie. Dans le même temps, les outils de banque à distance, par liaison télématique, par téléphone ou par micro-ordinateur, ont été perfectionnés pour offrir une gamme complète de services.

L'innovation est une priorité de la démarche commerciale de la BNP. Elle s'inscrit dans le cadre d'un plan marketing à moyen terme, destiné à satisfaire les besoins des

clients. Le lancement de "Panorama", à l'automne, est une des illustrations les plus marquantes de cette approche.

**La création du pôle "Banque et Finance Internationales" (BFI)** permet de constituer une banque d'investissement de taille à lutter, à armes égales, avec les meilleurs concurrents internationaux de la BNP.

Avec le regroupement de trois grandes entités, la Direction des Grandes Entreprises, la Division Internationale et la Division Financière, ce pôle oriente l'activité des réseaux internationaux, des marchés de capitaux, de la gestion, des financements spécialisés et de la banque d'affaires au service des grandes entreprises, mais aussi des investisseurs institutionnels, des banques et des clients privés internationaux.

Une action en profondeur a été engagée afin d'élever l'ensemble des activités au niveau des meilleurs standards internationaux. Le principe des lignes de métiers

mondiales, agissant de concert avec des sites géographiques proches des clients, est désormais mis en œuvre.

L'investissement a été soutenu : dans le domaine des marchés de capitaux, pour le développement du réseau international, spécialement en Asie, ou dans la promotion d'activités nouvelles telles que les activités financières dans les marchés émergents, désormais pleinement opérationnelles à partir de leurs bases de New York et de Londres.

**L'activité des deux grands pôles opérationnels de la banque se développe en liaison étroite avec ses deux grands partenaires, l'UAP et la Dresdner Bank.**

La distribution de produits d'assurance-dommages par les réseaux de la BNP a poursuivi sa montée en charge ; la banque est désormais un canal de vente important pour son partenaire assureur.

La relation avec la Dresdner Bank, de plus en plus étroite, recouvre un nombre d'activités croissant. Des filiales communes existent en Europe de l'Est et sont envisagées en Amérique latine. En France, comme en Allemagne, les réseaux domestiques mettent leurs moyens au service de leurs clients respectifs et construisent ensemble un réseau de liaisons électroniques entre banques de proximité à l'échelle de

l'Europe. La monnaie unique européenne, à laquelle les deux banques se préparent intensément, pourrait donner lieu à une accélération significative de ce processus.

### UNE GESTION RIGOUREUSE

Dans un contexte de baisse des recettes en France, de forte compétition et de réformes en profondeur, la maîtrise des frais de gestion est une nécessité. Une politique stricte dans le domaine des achats, une recherche permanente de solutions de "réingénierie", une pression continue sur les charges administratives et informatiques, une adaptation progressive et négociée des effectifs en fonction des progrès de l'informatique et de l'organisation en France ont permis de réduire à nouveau, de manière significative, les frais de gestion du groupe BNP.

La modernisation des dispositifs de contrôle et de maîtrise des risques s'est poursuivie. Les outils comptables et budgétaires ont été revus en profondeur. La maîtrise des risques de marché et la gestion actif-passif ont significativement progressé : la banque s'est notamment engagée dans la constitution d'un modèle interne sophistiqué dans le cadre des directives européennes sur les risques de marché. Les procédures d'analyse des risques de crédit ont été perfectionnées et leur allègement a été

engagé. Les procédures de recouvrement des créances douteuses et contentieuses ont été profondément réformées pour améliorer leur efficacité.

Enfin, la banque continue à mettre en œuvre ses principes de gestion rigoureuse et motivante. La charte de management qui a été établie précise les responsabilités et les engagements de tous. Le dialogue social est resté intense, notamment sur les questions de l'emploi et du temps de travail. L'engagement de tous les collaborateurs au service de l'entreprise, manifeste en métropole lors des troubles sociaux de la fin de l'année, permet de progresser régulièrement et rapidement dans la mise en œuvre du projet de la BNP et d'envisager l'avenir avec confiance.

## ACTIVITES BANCAIRES EN FRANCE

En 1995, l'épargne des agents économiques s'est maintenue à un niveau élevé. En revanche, la faiblesse de la demande de crédit des ménages et des entreprises a intensifié la concurrence sur les marges alors que la morosité des activités financières et boursières pesait sur le niveau des commissions. Après une période d'attentisme, la reprise des activités bancaires du printemps a suscité des espoirs qui n'ont malheureusement pas été confirmés en fin d'année.

Comme les autres banques, la BNP a souffert de cet environnement médiocre. Toutefois, le volume des dépôts et la collecte d'assurance-vie ont évolué favorablement, les commissions de services ont progressé, soutenues par un effort d'innovation et le succès d'offres originales, alors que les commissions liées à l'épargne investie se sont réduites.

La BNP a conjugué dynamisme commercial avec maîtrise des risques et des coûts, en portant une attention exigeante à la rentabilité des opérations.

Les activités de banque de proximité ont privilégié trois orientations :

- une politique dynamique et innovante dans le domaine des canaux de distribution, afin de

donner aux clients la plus large variété possible de modes d'accès à la banque,

- la poursuite de la professionnalisation des filières - entreprises, professionnels et particuliers - afin de permettre à chaque clientèle de disposer d'une offre répondant à ses besoins,

- l'approfondissement du partenariat avec Dresdner Bank, qui ouvre aux deux banques et à leurs clients des perspectives uniques en Europe.

### LE SERVICE DE LA CLIENTELE : PROXIMITE ET VARIETE

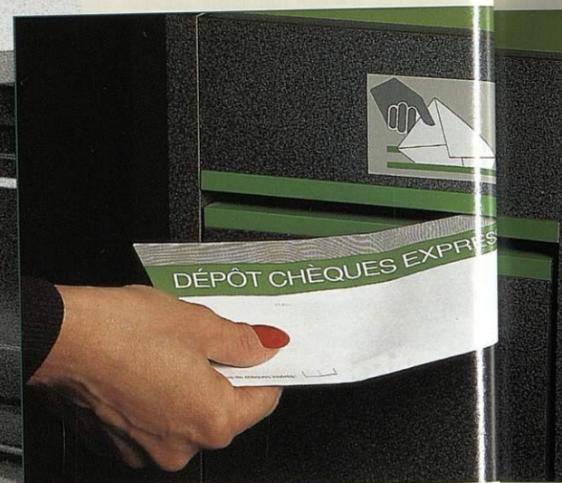
Avec un peu plus de 2 000 implantations, le réseau d'agences est resté stable. Treize nouvelles agences ont été ouvertes, en Ile-de-France pour l'essentiel.

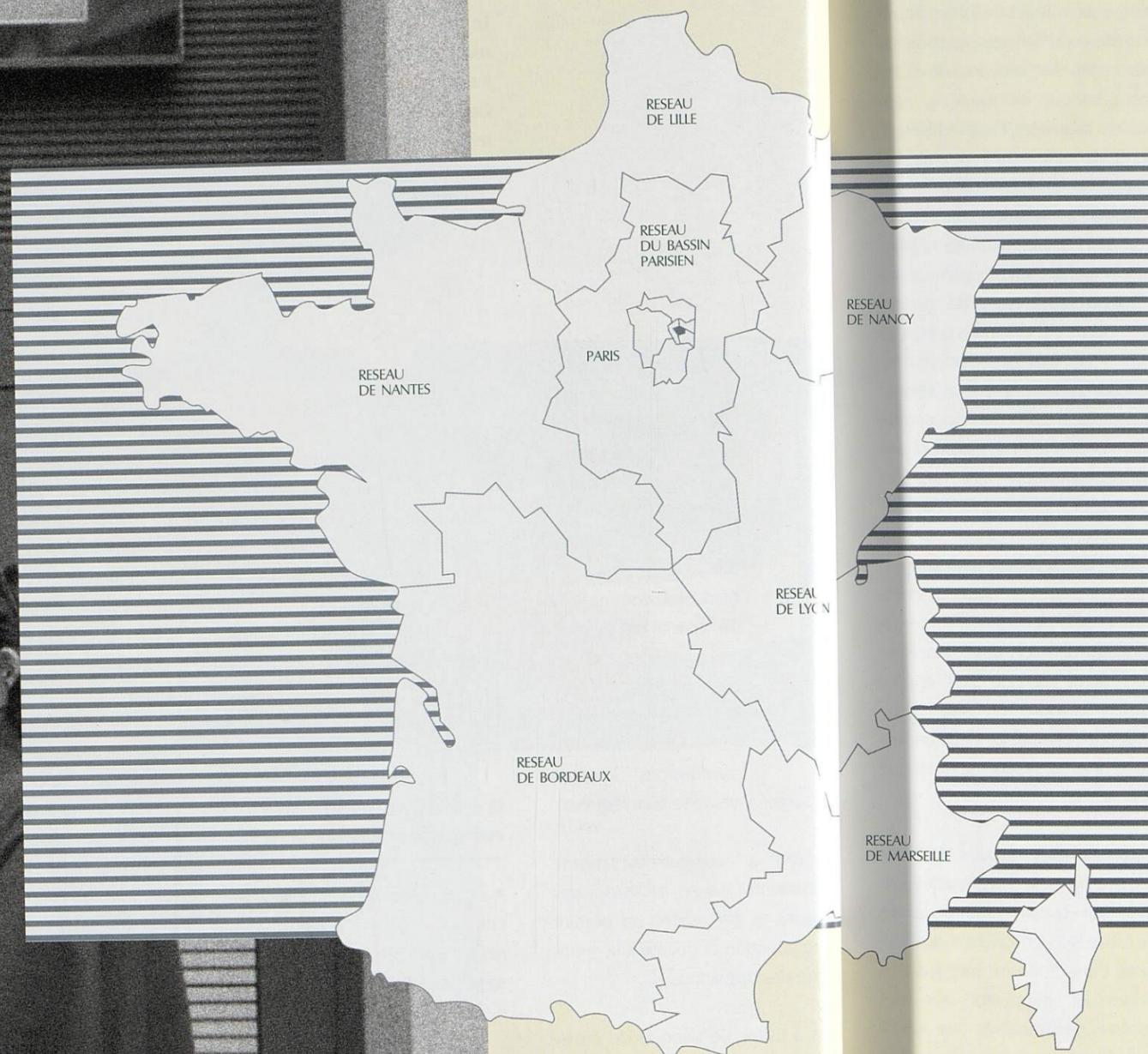
Un programme très important d'équipement en guichets automatiques de banque a été engagé. Ainsi 308 nouveaux automates ont été mis à la disposition de la clien-

tèle, portant le parc à 1 850 en fin d'année. Désormais, 95 % des clients de la BNP disposent d'un automate dans leur agence.

La palette d'instruments qui permet d'entrer en contact et d'effectuer des opérations de banque à distance (téléphone, Minitel, fax ...) a été enrichie pour donner plus de souplesse et de facilité à leur utilisation.

Après avoir été le premier établissement en France à offrir, à travers son produit BNP-Micro, un service de banque à domicile sur micro-ordinateur, la BNP a proposé au début de 1996 un ensemble de services de banque par téléphone baptisé "BNP en ligne".





**RESEAU DE LILLE**

11 groupes d'exploitation.  
196 agences.

**RESEAU DU BASSIN PARISIEN**  
(hors Paris intra-muros et petite couronne)

22 groupes d'exploitation.  
455 agences.

**PARIS** (intra-muros et petite couronne)

27 groupes d'exploitation.  
256 agences.

**RESEAU DE NANCY**

10 groupes d'exploitation.  
152 agences.

**RESEAU DE NANTES**

8 groupes d'exploitation.  
185 agences.

**RESEAU DE LYON**

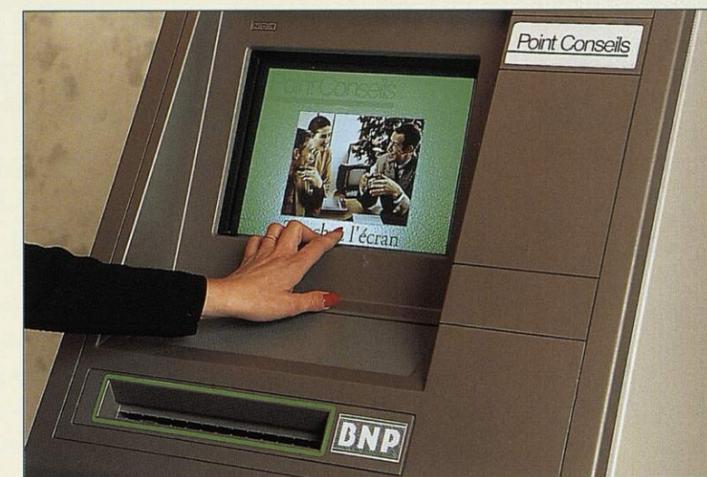
16 groupes d'exploitation.  
241 agences.

**RESEAU DE BORDEAUX**

14 groupes d'exploitation.  
251 agences.

**RESEAU DE MARSEILLE**

11 groupes d'exploitation.  
211 agences.



## ENTREPRISES

### Des chargés d'affaires spécialisés

En relation avec près de 60 000 entreprises ou groupes d'entreprises, la BNP dispose d'une expérience de tout premier ordre en France. Elle a pour ambition de couvrir l'ensemble de leurs besoins et d'être la banque de référence tant pour

les PME-PMI que pour les grandes entreprises.

Sept cents "pôles entreprises" se consacrent à cette mission. La BNP possède ainsi le réseau le plus dense des grandes banques françaises, tout en affirmant une forte vocation régionale. C'est ainsi que 750 chargés d'affaires

spécialisés apportent des services et un conseil adaptés aux chefs d'entreprise. Ils disposent de l'appui de salles de marché nationales ou régionales, et de spécialistes de haut niveau dans des domaines spécifiques tels que les transactions clientèle, les opérations avec l'étranger, les techniques de haut de bilan.

### L'enrichissement de l'offre de services

Au-delà de l'activité classique de financement des entreprises, le

réseau de la BNP offre une gamme complète de services : gestion de trésorerie, des moyens de paiement, banque électronique, ingénierie financière, capital-développement, épargne salariale, etc.

L'année a été marquée par la diffusion de "Partena", gamme originale de services qui permet de répondre au besoin de gestion des créances commerciales des entreprises (prévention et protection contre les impayés, optimisation de la gestion des moyens de paiement). "Partena" est proposée en association avec BNP Factor et Assurcrédit, une filiale de l'UAP.

L'offre de services télématiques s'est enrichie d'un nouveau système de cash management international. La diffusion des logiciels au sein de la clientèle s'est encore élargie. Aujourd'hui, plus d'une entreprise cliente sur deux bénéficie d'une connexion télématique avec la BNP.

Deux nouvelles formules de financement du cycle d'exploitation ont vu le jour : la convention de facilité de caisse BNP et l'avance sur factures. L'une et l'autre sont faciles à utiliser et s'appuient sur des contrats personnalisés qui favorisent la transparence et la sécurité pour l'emprunteur. Par ailleurs, la BNP a été la première à signer une convention avec la Sofaris qui ouvre aux entreprises de moins de

dix salariés l'accès au fonds Très Petites Entreprises (TPE), destiné à favoriser leur développement.

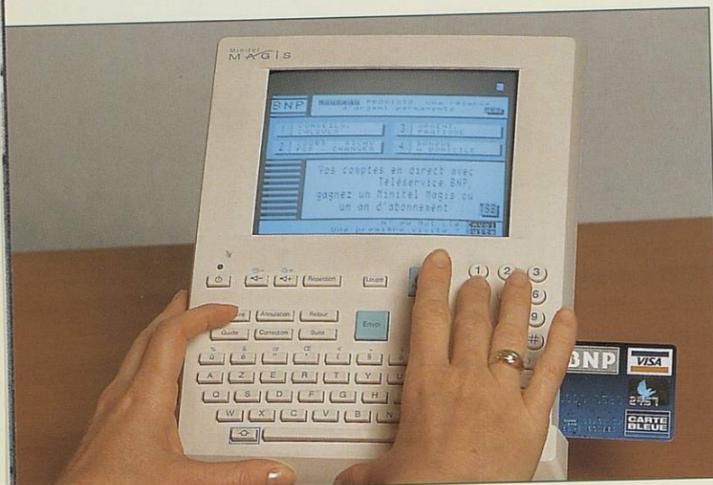
Les filiales spécialisées du groupe ont obtenu de bons résultats. Dans le crédit-bail de biens d'équipement, de l'automobile et de l'immobilier professionnel, BNP Bail a réalisé de bonnes performances tant sur le plan commercial que sur celui de ses résultats. BNP Factor, spécialiste de l'affacturage, a poursuivi sa montée en charge sur un marché en développement.

## PROFESSIONNELS

La BNP est en relation avec environ 350 000 professionnels, artisans, commerçants ou professions libérales qui lui confient aussi, souvent, leurs intérêts privés. Elle occupe une position forte sur ce marché : elle est notamment la banque de près du quart des professions libérales. La qualité de son dispositif s'améliore grâce à la spécialisation d'un nombre croissant de chargés de clientèle et à l'enrichissement de la gamme de produits.

L'année 1995 a été marquée par deux progrès significatifs :

- le lancement d'une nouvelle gamme de crédits de trésorerie autour de la "facilité de caisse sécurité" afin de répondre aux préoccupations de clarté et de stabilité exprimées par les professionnels,
- le développement de l'offre relative à la prévoyance. Les garanties santé et incapacité de travail prévues dans le cadre des contrats "loi Madelin" ont été élargies et un contrat "BNP Prévoyance Professionnels", qui offre une couverture des risques plus étendue, a été commercialisé.



**PARTICULIERS**

Avec 4 600 000 clients, la BNP dispose de plus de 10 % du marché des particuliers en France. Elle a défini une gamme de services propre à satisfaire les besoins de chacun quel que soit son âge ou sa situation de revenus ou de patrimoine.

d'Usinor et de Pechiney, et le placement d'OAT aux particuliers. Au total, ses parts de marché dans la collecte de l'épargne ont progressé de manière significative pour la deuxième année consécutive.

Natio-Vie, a conforté sa position en France, passant du septième au sixième rang des compagnies d'assurance-vie grâce à la progression de près de 30 % de son chiffre d'affaires. La mobilisation du réseau d'agences de la BNP et l'enrichissement constant de la gamme de produits proposée par Natio-Vie, notamment autour du contrat-phare Multiplacements,

mène : l'encours de ses OPCVM en francs et en devises a été ramené à 170 milliards de francs à la fin de l'année.

Dans le domaine des services, le contrat "Présence", qui simplifie les opérations bancaires au quotidien, a continué de connaître un grand succès : plus d'un million et demi de ménages y ont adhéré, soit 130 000 de plus qu'en 1994.

La BNP a lancé à l'automne "Parorama". Ce service, destiné à simplifier et dynamiser les relations de la banque avec la clientèle haut de gamme, a rencontré immédiatement un très bon accueil.

Ces innovations commerciales se sont accompagnées d'un renforcement du dispositif de conseil avec la création de cent cinquante postes de conseillers patrimoniaux.

Dans le domaine de l'assurance-dommages, l'offre commerciale de la filiale Natio-Assurances a été étendue, avec le lancement d'un contrat prévoyance santé. Le portefeuille de contrats s'est accru de 58 %, pour atteindre un total de 135 000.

expliquent ce succès.

En revanche, l'environnement financier a provoqué une chute des encours gérés par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières en France. La BNP n'a pas échappé à ce phéno-

Si la demande de crédit est restée déprimée, 1995 a été une année faste en matière d'épargne. La BNP a été dynamique dans ce domaine. Elle a proposé de nouveaux produits : la gamme "Potentiels" pour les dépôts à terme, "Horizon" et "Fréquence Revenus" dans le domaine du Plan d'Épargne Populaire. Elle a réalisé de bonnes performances dans le domaine des "CODEVI" et des Plans d'Épargne Logement ainsi que pour la privatisation de la Seita,

En milliers	1995	1994	1993
Nombre de cartes bancaires	2 925	2 845	2 819
Nombre d'abonnés particuliers (Téléservice BNP, BNPTTEL et Allosolde)	1 861	1 707	1 510

La Banque de Bretagne a poursuivi son redressement, en complétant son offre commerciale, et en réalisant des performances très satisfaisantes, sur le plan de son activité et de ses résultats.

Enfin, dans son domaine, le Crédit Universel a connu une bonne année, notamment grâce aux financements des entreprises et à un développement progressif en matière d'immobilier acquéreur.

**LA COOPERATION AVEC DRESDNER BANK**

La coopération avec Dresdner Bank s'est développée en 1995 dans le domaine de la banque de proximité.

L'échange de collaborateurs entre les réseaux domestiques français et allemands s'est poursuivi, afin d'offrir à leurs clientèles respectives les services des deux établissements. Des chargés de clientèle de Dresdner Bank sont ainsi présents à Paris et à Strasbourg, et des collaborateurs de la BNP sont détachés auprès des succursales de Dresdner Bank à Francfort, Düsseldorf, Cologne, Mannheim et Hambourg. Dans le même esprit, les directions de réseaux de Paris et Francfort, de Lille et Cologne, de Lyon et Düsseldorf, et de Nancy et Stuttgart ont été jumelées. Le succès de ces échanges conduira prochaine-

ment les deux banques à intensifier cette action.

Un "crédit de coopération" a été mis en place, afin de permettre aux entreprises françaises clientes de la BNP d'obtenir, pour leurs filiales allemandes, des lignes de crédit auprès de la Dresdner Bank, et réciproquement.

Le couplage des systèmes de cash management de la BNP et de Dresdner Bank est en voie d'achèvement. Il offre aux entreprises un service de centralisation de trésorerie et de gestion de comptes pour l'ensemble de leurs comptes ouverts dans chaque banque.

Dans la perspective de la Monnaie Unique Européenne, la BNP et Dresdner Bank, convaincues qu'elles se doivent d'offrir à leurs clientèles domestiques respectives des services paneuropéens libellés en Euro, ont engagé la mise en place d'accords de coopération avec d'autres grandes banques européennes, leaders sur leur propre marché. Ceci permettra de créer progressivement un réseau européen et

une gamme de services, dans le domaine des moyens de paiement, de la gestion des comptes, du placement de l'épargne ou de l'accès au crédit.



## BANQUE ET FINANCE INTERNATIONALES

L'ambition de la BNP, affirmée dans le projet d'entreprise qu'elle a présenté lors de sa privatisation, est d'être un acteur majeur à l'échelle mondiale pour la grande clientèle. Afin d'améliorer la qualité du service offert à ses clients tout en renforçant sa position concurrentielle dans ce domaine, elle a créé en 1995 "Banque et Finance Internationales". Ce pôle regroupe les activités financières, le réseau international et la direction des grandes entreprises de la banque.

### UNE PRESENCE MONDIALE RENFORCEE

La BNP est l'une des plus internationales des grandes banques mondiales. Présente dans soixante seize pays, elle adapte et modernise en permanence son dispositif pour accompagner ses clients. Elle s'est en outre dégagée en 1995 de métiers qui se situent en dehors de sa stratégie et qui ne relèvent

pas des niches que le groupe entend conserver.

La banque a poursuivi son développement en Asie où sa forte présence lui permet de jouer un rôle régional important au service de sa clientèle française, locale et internationale. En Inde, où elle est implantée depuis plus d'un siècle, son dispositif d'agences a été complété à Pune et à Bangalore. En Chine, le bureau de représentation

de Canton a laissé la place à une succursale traitant des opérations bancaires. Enfin, la BNP est l'une des premières banques représentées au Myanmar (Birmanie).

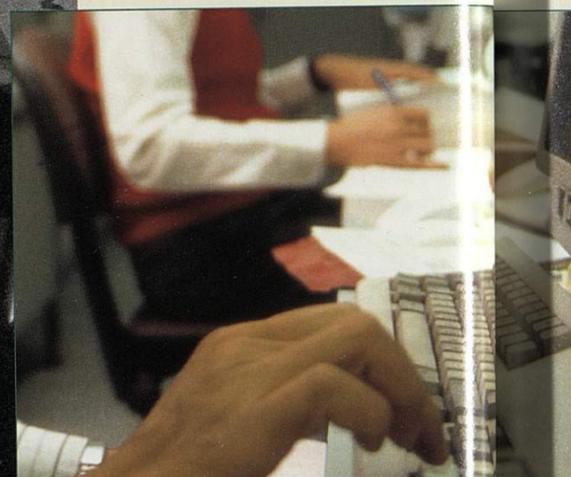
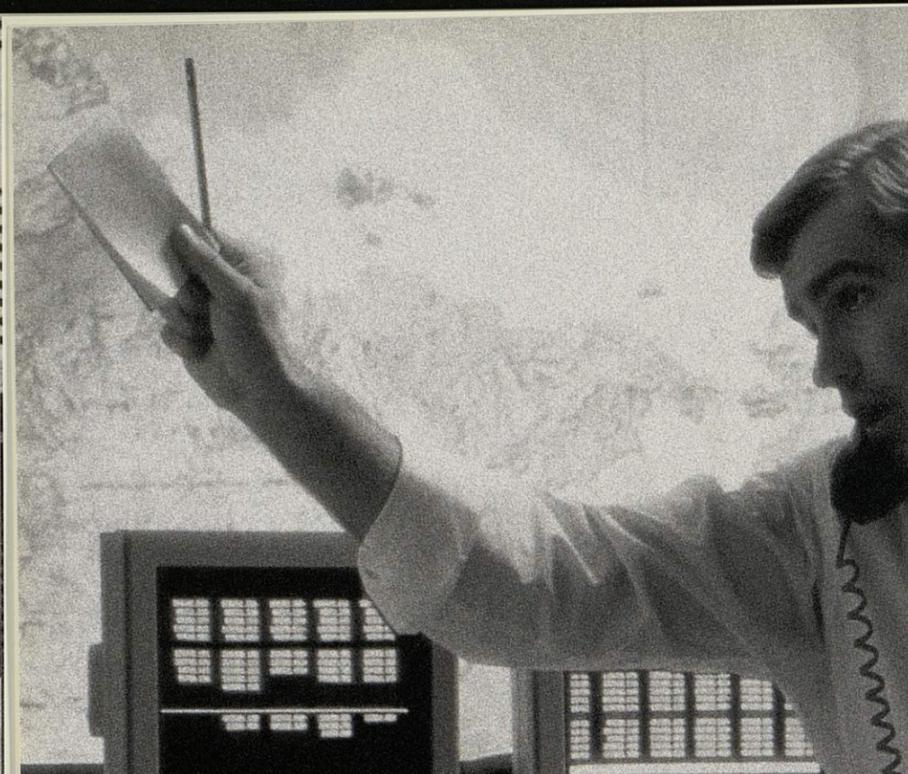
En Europe de l'Est, l'ouverture en 1995 de filiales communes avec Dresdner Bank en Pologne et en Bulgarie (cette dernière, en association avec la BERD) complète le réseau constitué conjointement en Hongrie, en République tchèque et en Russie (Moscou et Saint-Petersbourg). La politique d'implantation en commun, l'un des axes majeurs de la coopération entre les deux banques, contribue de manière importante à leur rayonnement.

Sur le continent américain, le réseau de Bank of the West s'est à nouveau élargi autour de San Francisco, avec l'acquisition de sept nouvelles agences qui contribueront à amplifier ses excellentes performances. La BNP a ouvert une filiale au Mexique pour accroître

ses moyens d'action dans un pays où elle est présente depuis longtemps.

Les différentes implantations du groupe à l'étranger se sont employées à développer leurs activités dans le domaine du financement des opérations de commerce international où les positions de la banque sont fortes, et plusieurs d'entre elles ont contribué au déploiement des activités de marchés des capitaux, qui constitue l'une des priorités du groupe.

Dans le cadre du recentrage de son activité, la BNP a procédé à plusieurs cessions. Au Royaume-Uni, elle a cédé sa filiale de crédit hypothécaire (BNP Mortgages). Elle s'est dessaisie aussi de participations minoritaires au capital de banques locales en Italie (Credito Romagnolo) et au Brésil (Banco Cidade).



# LE GROUPE BNP DANS LE MONDE



## AMERIQUE DU NORD ET DU SUD (SUITE)

- CANADA
- ETATS-UNIS :
  - GROUPE DE NEW YORK
  - GROUPE DE SAN FRANCISCO
  - BANK OF THE WEST

## AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD

- ARGENTINE
- BRESIL
- CAÏMANES (ÎLES)

## AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD (SUITE)

- CHILI
- COLOMBIE
- COSTA-RICA
- MEXIQUE
- PANAMA
- URUGUAY

## AFRIQUE

- AFRIQUE DU SUD
- ALGERIE
- BURKINA FASO
- BURUNDI

## AFRIQUE (SUITE)

- COMORES
- COTE D'IVOIRE
- DJIBOUTI
- GABON
- GAMBIE
- GUINEE
- MADAGASCAR
- MAROC
- MAURICE (ÎLE)
- NAMIBIE
- NIGERIA
- RWANDA
- SENEGAL

## AFRIQUE (SUITE)

- TOGO
- TUNISIE
- ZAÏRE
- ZIMBABWE

## EUROPE

- ALLEMAGNE
- BELGIQUE
- BULGARIE
- CHYPRE
- ESPAGNE
- FRANCE
- GRANDE-BRETAGNE

## EUROPE (SUITE)

- GRECE
- HONGRIE
- IRLANDE
- ITALIE
- JERSEY
- LUXEMBOURG
- MONACO
- NORVEGE
- PAYS-BAS
- POLOGNE
- PORTUGAL
- ROUMANIE
- RUSSIE

## EUROPE (SUITE)

- SUISSE
- REPUBLIQUE TCHEQUE
- TURQUIE
- UKRAINE

## DOM-TOM

- GUADELOUPE
- GUYANE
- MARTINIQUE
- NOUVELLE- CALEDONIE
- REUNION
- WALLIS ET FUTUNA

## OCEANIE

- AUSTRALIE

## MOYEN-ORIENT

- BAHREIN
- EGYPTE
- EMIRATS ARABES
- IRAN
- LIBAN

## ASIE

- CHINE
- COREE DU SUD
- HONG KONG

## ASIE (SUITE)

- INDE
- INDONESIE
- JAPON
- MACAO
- MALAISIE
- MYANMAR
- PHILIPPINES
- SINGAPOUR
- TAIWAN
- THAÏLANDE
- VIETNAM



**UNE BANQUE AU SERVICE DES GRANDES CLIENTELES : GRANDES ENTREPRISES, INSTITUTIONNELS, CLIENTS PRIVES INTERNATIONAUX ET BANQUES**

Dans ses relations avec les plus grands groupes d'affaires français et étrangers, la BNP est souvent une banque de référence.

Dans un environnement économique mondial, dans l'ensemble plus porteur qu'en France, l'activité de crédit a progressé dans toutes les régions du monde mais dans des conditions difficiles en raison de l'intensité de la concurrence. Les nombreuses opérations remarquables réalisées en prennent plus de relief : par exemple le financement par la BNP de l'acquisition de Fisons par Rhône-Poulenc, ou de champs pétrolifères pour Elf au Congo (opération N'Kossa) ou encore du centre de recherche californien de la filiale Genentech du groupe Hoffmann La Roche.

*Les relations avec la clientèle de grands institutionnels en France et à l'étranger sont désormais coordonnées et animées par une équipe de spécialistes bancaires. Celle-ci répond aux besoins de cette clientèle exigeante et mobilise à son service l'ensemble des compétences de la BNP.*

L'équipe chargée de la *clientèle des banques* s'est attachée à ren-

forcer la qualité et à élargir l'éventail des produits (facturation différenciée, virements automatiques européens...), notamment pour les opérations sur les comptes en francs.

*Au profit de sa clientèle privée internationale, la BNP a élargi sa gamme de produits de gestion. L'organisation régionale a été adaptée. L'importante clientèle asiatique est suivie à partir des pôles de Singapour et Hong Kong. L'action menée sur le continent américain est désormais coordonnée depuis Miami (USA). En Europe, les grands pôles de Suisse et de Luxembourg ont été renforcés, ainsi que l'activité de trust développée à partir de Jersey.*

**LES FINANCEMENTS SPECIALISES**

Le financement des exportations a enregistré une très forte croissance. La Chine a bénéficié de plus d'un tiers des opérations, avec la signature d'un accord de financement record de 13 milliards de francs pour la construction de la centrale nucléaire de Daya Bay II. Tout en confortant sa position dans le financement des exportations de biens d'équipement - domaine où elle continue d'être la plus importante des banques françaises -, la BNP poursuit une politique d'élargissement de ses interventions avec le montage de crédits export "multi-sources".

Les financements de projets ont été nombreux, la banque accompagnant ses clients sur tous les continents comme arrangeur ou comme conseiller. En 1995, ont été signés plusieurs projets de téléphonie en Indonésie et en Hongrie, le financement de productions minière et d'énergie, ainsi que d'infrastructures - la BNP est conseil pour le TGV Floride. En matière de financements structurés et syndiqués, les équipes de la BNP poursuivent une politique d'innovation en France (obligations remboursables en actions captives, restructuration de titres subordonnés à durée indéterminée...) et élargissent leur implantation sur le marché européen. Le pôle de New York a enregistré, à

nouveau, de belles performances, notamment dans le domaine des reprises d'entreprises par leurs salariés.

**LES ACTIVITES DE MARCHE**

En 1995, les activités de marché de la BNP ont enregistré une augmentation sensible de leurs volumes d'activité, de leurs parts de marché et de leur rentabilité. Elles ont toutes bénéficié de la dynamique créée par l'intégration dans le dispositif "options" de la BNP des équipes de la société Cooper-Neff acquise en 1994, et de la priorité donnée au renforcement et à l'élargissement des activités menées avec la grande clientèle.

En *trésorerie-change*, la BNP demeure première banque des opérations en francs français et progresse nettement dans les classements mondiaux. La gamme de devises traitées a été élargie (Sud-Est asiatique, Europe de l'Est), et la BNP est devenue le premier acteur bancaire mondial sur les marchés organisés dans le domai-



ne des options de change. Elle figure aussi parmi les cinq premières banques pour les options de gré à gré.

Dans le domaine des *swaps* et *dérivés de taux d'intérêt*, l'apport des équipes de Cooper-Neff opérant sur les marchés organisés et l'effort d'investissement technologique ont renforcé la compétitivité de la banque. Les équipes de vente ont été sensiblement renforcées en Asie (Singapour) et en Europe (Paris-Londres), ce qui a permis une forte croissance des volumes traités avec la grande clientèle.

En matière *d'obligations*, la part de marché de la BNP a progressé de façon spectaculaire à Paris. Elle est notamment première banque pour l'ensemble des émissions en francs, comme pour la direction des opérations réalisées par les émetteurs français. Outre ses très fortes positions en France, la banque a fait une percée sur les marchés obligataires internationaux où elle a dirigé de nombreuses émissions dont une émission en ECU pour le Royaume de Suède. Elle est en

outre devenue, fin 1995 teneur de marché actif sur l'ensemble des titres gouvernementaux d'Europe continentale.

*Sur le marché des actions*, "BNP Equities", qui regroupe l'ensemble des activités d'actions, a adopté une démarche ambitieuse mais bien définie. Il s'agit d'abord de consolider dans tous les domaines les positions du groupe sur le marché français des actions, qui s'est contracté en 1995. Il convient ensuite de développer la présence de la BNP à l'étranger sur les créneaux où elle peut devenir un des principaux acteurs. En 1995, la société de bourse "Cubouzet SA" a élargi sa place sur le marché parisien, et la BNP a joué un rôle majeur dans la privatisation de Péchiney. A l'étranger, la banque s'est renforcée en Australie et a élargi son intervention sur les valeurs allemandes. Enfin, l'acquisition de Cooper-Neff complète, à aussi, le dispositif de la BNP qui fait désormais partie des leaders mondiaux du marché des dérivés d'actions et d'indices boursiers.

#### LA BANQUE D'AFFAIRES

L'activité de banque d'affaires a été soutenue. La Banexi reste classée au premier rang par le nombre d'opérations de conseil menées en France. Après avoir été choisi comme banque conseil par les trois sociétés privatisées en 1994, le groupe, au travers de la BNP et de la Banexi, a conseillé le gouvernement pour l'ouverture du capital de Bull et de Péchiney. Les programmes de privatisation en Europe centrale et orientale (Pologne, républiques du Caucase...) ont créé pour la Banexi des opportunités nouvelles d'extension de son activité de conseil.

L'activité de capital investissement a été modérée, compte tenu d'une conjoncture difficile. Néanmoins, après la reprise en 1994 de la Financière Gamma, l'année 1995 a été marquée par le succès de l'offre publique d'achat lancée sur la Compagnie Financière Jean-Paul Elkann. Ces deux interventions majeures correspondent à un investissement de l'ordre de 1,5 milliard de francs.

#### LA GESTION INSTITUTIONNELLE

Les encours gérés pour compte de la clientèle institutionnelle française sont en augmentation. Pour la clientèle institutionnelle internationale, la banque a créé BNP Asset Management qui conserve des liens avec la société américaine de gestion de fonds Neuberger & Berman.

La BNP a obtenu en 1995 la palme d'or de la meilleure gestion de l'épargne salariale en France sur cinq ans. Cette distinction confirme la qualité de son expérience dans un domaine qui est appelé à connaître des développements significatifs lorsque des fonds de retraite seront créés.



## LES HOMMES DE LA BNP

La BNP poursuit sa modernisation dans le respect de ses valeurs. De nouvelles orientations ont été définies et mises en œuvre pour dynamiser la gestion des ressources et des relations humaines, et renforcer la cohésion sociale de l'entreprise.

par l'entreprise et définie par un protocole, d'une gestion solidaire de l'emploi qui fait du reclassement interne une priorité. Conformément aux prévisions du Plan d'Adaptation de l'Emploi établies pour trois années, la réduction des effectifs rendue nécessaire par les progrès de l'informatique et de l'organisation a été, en 1995, de 1 036 personnes. Facilitée par la maîtrise des techniques de gestion prévisionnelle de l'emploi, la reconversion de plusieurs centaines de salariés des centres de traitement et du réseau France a été améliorée grâce à des mesures spécifiques mises en place dans le courant de l'année.

Ces innovations, conçues avec la double préoccupation de répondre aux souhaits des salariés et d'améliorer la compétitivité de l'entreprise, prendront naturellement place dans le cadre des aménagements de l'organisation du travail qui pourront, à l'avenir, être progressivement mis en œuvre pour mieux satisfaire la clientèle. C'est ainsi qu'un accord d'entreprise, signé dans le courant de l'été 1995, permettra d'ouvrir de nouveaux services téléphoniques disponibles six jours sur sept, dans des conditions horaires adaptées aux souhaits des clients.

### LA PARTICIPATION DES SALARIES AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Pour relever les défis de l'innovation, du dynamisme commercial et de la qualité, les principes de management à la BNP ont été précisés, afin de mettre en lumière la place éminente qu'il convient de réserver à l'initiative individuelle et à la responsabilisation de chacun.

Les modalités de l'évaluation professionnelle des cadres supérieurs ont, parallèlement, été profondément remaniées afin de mieux préciser leurs activités principales, leurs objectifs et la nature des compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. Dans plusieurs grandes directions centrales, dont les structures et l'organisation ont été modifiées en 1995, cette clarification a permis d'adapter les objectifs des responsables concernés à leurs nouvelles missions. Ce dispositif d'évaluation professionnelle sera progressivement étendu avec le souci permanent de clarté, d'objectivité et de considération.

Cette évolution est d'autant plus nécessaire que les métiers de la banque évoluent rapidement, faisant appel au dynamisme personnel et aux facultés d'adaptation des salariés.

La formation demeure donc une priorité essentielle, et l'entreprise lui aura consacré en 1995 près de 6 % de sa masse salariale. Toutes les activités de la banque ont été concernées : amélioration des compétences commerciales et des techniques de négociation, meilleure approche des risques et de la rentabilité dans toutes les lignes de clientèle, prise en compte plus élaborée des outils de contrôle de gestion et plus généralement des normes de contrôle interne. Parallèlement, des règles déontologiques ont été précisées à l'intention de toutes les catégories de collaborateurs disposant d'informations financières de nature confidentielle.

Cette élévation générale du niveau de compétence est, bien entendu, destinée à améliorer la performance de l'entreprise. Elle permet également d'élargir les perspectives professionnelles des salariés, éclairées par la mise en place progressive de comités de carrière et soutenues par une politique salariale sélective et attentive. La signature, en 1995, de nouveaux accords d'intéressement et de participation est, dans cet esprit, venue confirmer la volonté de l'entreprise d'associer durablement ses salariés à l'amélioration de ses résultats.

### LA COMMUNICATION SOCIALE ET L'EMPLOI

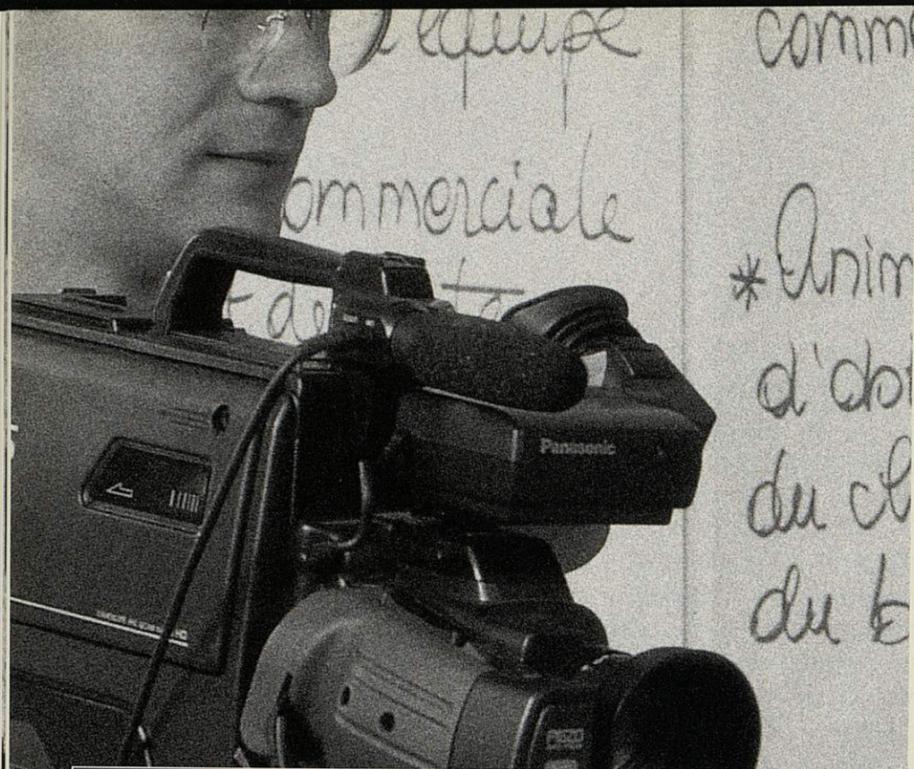
La volonté, partagée avec les représentants du personnel, de rénover le dialogue social, s'est concrétisée, dans le courant de l'année 1995, par la signature de plusieurs accords d'entreprise. Cette volonté de concertation s'est accompagnée d'une communication interne plus active et plus directe avec les salariés.

C'est dans ce contexte qu'a été mise en œuvre la politique, choisie

Cette évolution a également permis d'accroître le nombre de collaborateurs qui se consacrent aux activités commerciales. La création de Banque et Finance Internationales et le déploiement, dans le réseau France, des équipes organisées par ligne de clientèle, se sont inscrits dans cette logique, ainsi que les cent cinquante recrutements qui ont été nécessaires pour renforcer les compétences de l'entreprise dans les métiers en devenir.

### UNE GESTION DYNAMIQUE DU TEMPS DE TRAVAIL

En complément des dispositions précédemment adoptées en matière de préretraite et de temps partiel, des formules nouvelles et originales de gestion individuelle du temps de travail ont été instituées et largement diffusées parmi le personnel.



## M ECENAT ET PARRAINAGE

### MECENAT MEDICAL

Depuis 1990, la BNP a soutenu trente deux programmes de recherche dans les domaines du cancer, du sida et des neurosciences. En 1995, les bourses ont été attribuées à huit chercheurs en province.

Engagée en faveur du Téléthon depuis l'origine, la BNP en est devenue la banque en assurant l'encaissement des dons et la réalisation des reçus fiscaux adressés à 1 500 000 donateurs.

### MECENAT CULTUREL

Le programme de restauration des grands chefs-d'œuvre des Musées de France, initié en 1994, s'est poursuivi en 1995. Rendues à leur fraîcheur initiale, les œuvres du Pérugin à Caen, Philippe de Champaigne à Arras, Carl Vanloo à Amiens, Pablo Picasso à Toulouse, Guido Reni à Nancy, ont été exposées et ont attiré un nombreux public. Au château de Versailles, le service de restauration des Musées de France continue de restaurer une des œuvres majeures de Paolo Véronèse: "Le repas chez Simon". Un livre reprenant les différentes phases de ces opérations a été édité à la fin de l'année, tandis qu'un film "Venise, Véronèse, Versailles" sera co-produit par la BNP, la Direction des Musées de France et la Réunion des Musées Nationaux.

Partenaire, pour la dixième année, du Concours International Marguerite Long-Jacques Thibaud, la BNP a ainsi réaffirmé son soutien à la musique classique et à ses jeunes interprètes. Elle aide aussi ceux-ci dans leur promotion à l'occasion de récitals en France et à l'étranger.

### PARRAINAGE SPORTIF

Partenaire fidèle de la Fédération Française de Tennis (FFT) depuis vingt-trois ans, la BNP est présente dans les deux grands tournois internationaux que sont Roland Garros et l'Open de Paris-Bercy. Elle parraine une centaine de tournois locaux en France, ainsi que la plus importante épreuve de tennis réservée aux jeunes : le Challenge Pro Kennex-BNP.



## LE GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

Dès sa privatisation, la BNP a mis en place une organisation conforme aux exigences d'un actionariat nombreux et diversifié. Elle a choisi une approche pragmatique, ancrée dans la réalité française du gouvernement de l'entreprise, fondée sur le respect de ses partenaires essentiels que sont, outre ses actionnaires, sa clientèle et son personnel.

**1** Le Conseil d'administration de la Banque Nationale de Paris s'est réuni cinq fois en 1995. Sa composition reflète, dans sa diversité, des sensibilités différentes. En son sein, on peut noter la présence du président du CNPF et des présidents de l'Air Liquide et de L'Oréal, administrateurs sans lien capitalistique avec l'entreprise. M. René Thomas, président d'honneur de la BNP, veille plus spécifiquement à la prise en compte des préoccupations des petits actionnaires. Trois représentants des salariés sont membres du Conseil d'administration.

Bien entendu, les présidents de l'Union des Assurances de Paris, premier actionnaire de la BNP, de Dresdner Bank son alliée, d'Elf Aquitaine, de la Compagnie de Saint-Gobain, de Renault, sociétés membres du Groupe des Actionnaires Stables siègent au Conseil, aux côtés des deux mandataires sociaux et du vice-président du Conseil, conseiller du président.

**2** Dès 1994, plusieurs comités ont été créés au sein du Conseil.

- Le comité des comptes, composé de huit membres : Philippe Jaffré, président, Patrick Auguste, Jean Gandois, Daniel Lebègue, Lindsay Owen-Jones, Michel Pébereau, René Thomas, Jacques Henri Wahl.

Les Commissaires aux comptes ont participé aux deux réunions consacrées aux comptes annuels et semestriels.

Ce comité s'est penché, notamment, sur les changements de périmètre et de méthodes comptables ainsi que sur les provisions, particulièrement celles concernant les risques immobiliers.

- Le comité du contrôle interne et des risques comprend neuf membres : Jacques Friedmann, président, Jean-Marie Gianno, Daniel Lebègue, Philippe Mussot, Michel Pébereau, Jürgen Sarrazin, Louis Schweitzer, René Thomas, Jacques Henri Wahl.

Il s'est réuni deux fois en 1995 et a notamment analysé le rapport sur le contrôle interne remis aux autorités de tutelle dans le cadre de la réglementation bancaire.

Il a en particulier porté son attention sur les systèmes de contrôle des risques de marché et de suivi des filiales ainsi que sur le rôle et les études de la Direction des Risques et des Etudes Industrielles, notamment ses analyses sectorielles et géographiques.

- Le comité des rémunérations est composé de trois membres : Alain Joly, président, Jean-Louis Beffa et Philippe Jaffré.

Il est chargé de fixer les salaires des mandataires sociaux et d'assister le président et le Conseil en matière de plans d'option d'achat d'actions. Il est, en outre, susceptible de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance accidentelle de la présidence. Il s'est réuni deux fois en 1995.

**3** Le comité consultatif international a été également institué au début de 1994.

Il réunit, autour de la Direction de la banque, une dizaine de représentants de diverses nationalités, responsables de sociétés ou d'institutions membres du groupe des actionnaires stables : BAT Industries Plc, Compagnie Générale des Eaux, Dresdner Bank, Financière et Immobilière Marcel Dassault, General Electric Company, Kuwait Investment Authority, Grande Armée Participations (Groupe PSA), Public Institution for Social Security of Kuwait, Rhône-Poulenc, Roche Finance SA (Groupe Hoffmann La Roche).

Le comité a vocation à élargir et à institutionnaliser les échanges d'analyses et d'expériences de haut niveau et à éclairer la réflexion stratégique du groupe.

**4** La gestion de l'entreprise est exercée de façon collégiale. Le comité de direction générale, dont les vingt membres sont en charge, de façon directe ou indirecte, de l'ensemble des directions opérationnelles de la banque, se réunit une fois par semaine et périodiquement en séminaire pour préparer les décisions stratégiques et arrêter les principales orientations de ges-

tion. Ses travaux sont préparés par un comité restreint. Présidé par le directeur général, le comité de crédit, au sein duquel les principales directions sont représentées, statue sur les propositions d'engagement dépassant un certain seuil, fixé actuellement à 300 millions de francs. Ce dispositif est complété par un comité des risques de marché, un comité de gestion actif-passif et un comité de l'organisation et des systèmes informatiques.

**5** La BNP a mis en place un département spécialement chargé des relations avec ses actionnaires. Une lettre est envoyée à tous les clients actionnaires deux fois par an.

Un cercle de clients-actionnaires a été constitué, ouvert aux détenteurs de cent cinquante actions et plus. Des réunions d'information de ce cercle sont organisées dans différentes villes de France : la politique de la banque y est exposée par des cadres supérieurs de la BNP et des membres de l'équipe de Direction Générale. Les adhérents au cercle reçoivent une lettre semestrielle décrivant la vie de leur entreprise.

**6** Les principes retenus par la BNP pour son management sont rassemblés dans un document de référence qui a été diffusé lors de la convention des cadres de mars

1995. Il rappelle l'objectif que s'est assigné la BNP dans son projet d'entreprise : le développement dans la rentabilité. Il guide l'action de ses cadres pour que leur valeur ajoutée personnelle, ainsi que l'exercice de leur responsabilité collective, contribuent efficacement aux performances de la banque.

**7** L'évolution des exigences d'ordre éthique ont conduit la BNP à compléter le dispositif déontologique dont elle était déjà dotée ; son objectif, dans ce domaine, est de demeurer exemplaire tant en France que dans les pays étrangers où elle exerce son activité, en défendant les deux principes du respect de l'intégrité des marchés et de la primauté de l'intérêt de la clientèle.

M. Jacques Henri Wahl, vice-président du Conseil d'administration de la banque, assume le rôle de responsable de la déontologie du groupe BNP, tant en ce qui concerne son fonctionnement interne que ses relations avec l'extérieur.

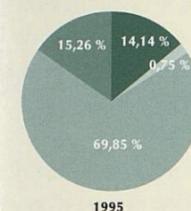
## BLOC-NOTES DE L'ACTIONNAIRE

### LE CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 1995, le capital de la BNP SA était de 4 804 598 450 francs et se composait de 192 183 938 actions d'un nominal de 25 francs.

### L'ACTIONNARIAT

La répartition du capital s'établit comme suit :



1 - Union des Assurances de Paris  
2 - Groupe des actionnaires stables (1)  
3 - Grand public et autres actionnaires (2)  
4 - Actions détenues par l'État (3)

1 - Elf Aquitaine (y compris sa filiale CPIH), Compagnie de Saint-Gobain, Financière et Immobilière Marcel Dassault, Rhône-Poulenc, Grande Armée Participations (groupe PSA), Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, The Public Institution for Social Security of Kuwait, Péchiney, Roche Finance SA (groupe Hoffmann La Roche), General Electric, Compagnie Générale des Eaux, Saint-Elois, BAT Industries.

2 - Actions détenues par des personnes physiques, des entreprises, des investisseurs institutionnels, des non-résidents et les salariés.

3 - Actions détenues en vue de l'attribution gratuite réservée aux salariés.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 21 mai 1996 un dividende net de 3,60 francs, soit 5,40 francs avoir fiscal compris. Le détachement du dividende aura lieu le 12 juin 1996.

Le montant total de la distribution s'élève à 694 millions de francs, contre 608 millions en 1994. Cette distribution est en augmentation de 14,2 % par rapport à 1994. Les actionnaires pourront opter pour le paiement en actions de ce dividende. En cas d'option, la demande devra être effectuée pendant une période comprise entre le 12 juin et le 3 juillet 1996. Passé cette date, le dividende sera payé uniquement en espèces. Le règlement aura lieu le 18 juillet et les actions remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

### ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Convoquée au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci, l'Assemblée générale réunit tous les actionnaires désirant y participer, quel que soit le nombre d'actions qu'ils détiennent, à l'exception des Assemblées ordinaires pour lesquelles un minimum de dix actions est exigé.

#### Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative un mois au moins avant la date de l'Assemblée sont convoqués par simple lettre qui leur fournit, notamment, l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme "au porteur" sont plus généralement avisés par voie de presse (convocations ou informations dans la presse financière).

### BENEFICE ET DIVIDENDE PAR ACTION

	1991	1992	1993	1994	1995
Nombre de titres au 31 décembre (1)	70 739 443	70 739 443	184 008 556 (2)	190 046 159	192 183 938 (3)
Bénéfice net consolidé (part du groupe), en francs par action	41,51	30,65	5,53	8,71	9,28
Dividende brut, en francs par action	15,75	11,25	4,50	4,80	5,40 (4)
<b>Taux de distribution (en %)</b>	<b>25,3</b>	<b>24,5</b>	<b>54,2</b>	<b>36,7</b>	<b>38,9</b>

(1) Y compris les certificats d'investissement jusqu'en 1993.

(2) Doublement du nombre de titres par réduction du nominal par titre de 50 francs à 25 francs.

(3) Après émission de 2 137 779 actions nouvelles provenant du paiement en actions de 70 % du dividende de l'exercice 1994.

(4) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPÉ sur les actions BNP España.

**Comment peuvent-ils assister aux assemblées générales ?**

Sous réserve de détenir plus de dix actions pour participer à une Assemblée générale ordinaire, tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci, à la condition, pour les actionnaires ayant leurs titres "au porteur", de présenter obligatoirement une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

**Comment peuvent-ils voter ?**

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires doivent retourner à la BNP le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance,
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire,
- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, un bulletin de vote leur est remis.

**DECLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE**

En complément des seuils prévus par la loi, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détener directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la Société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer, par lettre recommandée avec accusé de réception, la Société.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

**RELATIONS ACTIONNAIRES**

Un service spécialisé est à la disposition et à l'écoute des actionnaires individuels [BNP Relations Actionnaires - 75450 Paris Cedex 09 - (1) 40.14.93.00].

La BNP s'efforce de fournir une information de qualité à ses nombreux actionnaires individuels. Elle met à leur disposition, sur simple demande, la brochure institutionnelle de l'année 1995, le rapport annuel servant de document de référence, le document abrégé sur l'activité et les résultats de l'exercice, "BNP en bref", ainsi que la lettre aux actionnaires.

L'utilisation du Minitel (3014 BNPACTION) permet d'obtenir les informations récentes sur la BNP, ainsi que l'évolution du cours de l'action, et offre également un service de messagerie par lequel l'actionnaire peut poser des questions, laisser un message ou commander les documents mis à sa disposition.

RAPPORT ANNUEL

1995

RAPPORT FINANCIER

# RAPPORT FINANCIER

## SOMMAIRE

---

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale	46
Annexe au rapport du Conseil d'administration	51
Comptes consolidés	89
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	148
Comptes sociaux (extraits)	149
Informations relatives aux filiales et participations	160
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	163
Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	165
Table de concordance COB	166
Résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte	167

---

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

Dans un contexte peu favorable aux activités bancaires en France, qui a notamment provoqué une baisse des recettes des banques pour la deuxième année consécutive, la BNP a continué de progresser en 1995 dans l'ensemble de ses métiers.

Toutes les équipes du groupe ont été mobilisées pour limiter la diminution des revenus et améliorer les positions de la banque sur les marchés les plus rentables.

La modernisation de l'entreprise a été résolument poursuivie pour améliorer durablement la rentabilité et assurer son développement.

En 1995, les conditions d'exercice de l'activité bancaire sont restées globalement difficiles.

En France, l'arrêt de la croissance économique dans la deuxième partie de l'année a pesé sur l'évolution de la demande de crédit et les marges ont continué de souffrir d'une concurrence toujours excessive. Les activités financières, dynamiques dans le domaine de la trésorerie change et des swaps et dérivés de taux à l'échelle mondiale, ont souffert en France d'un marché des actions atone et du fléchissement des encours gérés en OPCVM. En revanche, le dynamisme de la collecte des dépôts en France et les opérations de banque commerciale à l'étranger ont constitué des éléments d'activité favorables en 1995.

Les recettes du groupe se sont ressenties de l'environnement bancaire.

En termes consolidés, le produit net bancaire du groupe, en forte baisse au premier trimestre, s'est accru de 5,7 % au deuxième semestre par rapport au premier, ce qui a permis de limiter sa réduction sur l'année à 4,1 %. L'évolution du produit net bancaire a été affectée par l'effet des variations de périmètre (cession en Grande-Bretagne d'une filiale non stratégique), par la baisse du cours du dollar par rapport au franc et par les importants paiements exceptionnels d'arriérés d'intérêts qui avaient été effectués par plusieurs pays débiteurs en 1994. Après neutralisation

de l'ensemble des facteurs exceptionnels ou non récurrents, le produit net bancaire du groupe progresse légèrement.

Le dynamisme commercial des équipes a permis de limiter la baisse des recettes et de consolider les positions de la banque.

• Pour la banque de proximité en France, la BNP a, pour la deuxième année consécutive, augmenté sa part de marché dans la collecte des dépôts de toute nature ; elle a renforcé significativement ses positions dans l'assurance-vie et les SICAV obligataires. Le succès de Panorama, destiné à la clientèle haut de gamme, confirme que la BNP se situe au premier rang pour lancer de nouveaux services répondant aux besoins de la clientèle. Dans le domaine des crédits, l'entreprise a aussi conforté sa position en fin d'année, sauf pour les crédits à l'habitat et à l'investissement où elle s'est efforcée de préserver ses marges. En revanche, l'évolution des marchés financiers en France n'a pas permis d'enregistrer les mêmes satisfactions en matière d'opérations sur titres, notamment pour les actions.

Les activités de banque de proximité ont privilégié trois orientations :

- une politique dynamique et innovante dans le domaine des canaux de distribution, afin de donner aux clients la plus large variété possible de modes d'accès à la banque,
- la poursuite de la professionnalisation des filières - entreprises, professionnels et particuliers -, afin de permettre à chaque clientèle de disposer d'une offre répondant à ses attentes,
- l'approfondissement du partenariat avec la Dreschner Bank, qui ouvre aux deux banques et à leurs clients des perspectives uniques en Europe.

La qualité des risques a continué de s'améliorer, même si la tendance s'est interrompue avec l'arrêt de la croissance économique en France au cours du deuxième semestre ; le marché de l'immobilier de bureaux dans la région parisienne est resté difficile.

• Dans les métiers bancaires et financiers internationaux, la BNP a également été très active.

Dans le domaine de la trésorerie-change, elle a progressé de la 20<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> place au niveau mondial et s'est hissée au premier rang mondial pour les options de change sur les marchés organisés. Elle s'est classée première pour l'ensemble des émissions obligataires en francs (somme du marché domestique et de l'euro-marché) et a accédé à la première place du classement des spécialistes en pension des valeurs du Trésor (SPVT). Sur le marché des actions, elle a continué à jouer un rôle majeur.

L'activité de crédit à l'étranger a progressé dans toutes les régions du monde, dans des conditions parfois difficiles en raison de l'intensité de la concurrence, en particulier aux Etats-Unis. La BNP a également signé de nombreux contrats de financement, notamment dans le domaine du commerce international où ses positions sont fortes.

Par ailleurs, le groupe a poursuivi en 1995 sa politique de rigueur dans sa gestion.

Les frais de gestion ont à nouveau diminué en francs courants : - 2,5 % en termes comptables et - 0,7 % à périmètre et cours de change constants. Les effectifs du groupe ont baissé de 1,6 % en 1995, dont 2,7 % dans le réseau de la BNP en France ; cette baisse a été assurée exclusivement par des départs naturels et volontaires, et la politique de défense de l'emploi du groupe a nécessité un effort substantiel de formation et d'aide à la mobilité. La mise en œuvre du plan de réduction des charges informatiques du groupe et du coût de ses achats s'est poursuivie.

Cette compression des coûts de gestion traduit des gains de productivité importants réalisés sur les activités traditionnelles et sur les dépenses administratives.

Dans le même temps, le groupe a continué de préparer l'avenir, en renforçant son dispositif dans les domaines de la banque à domicile et des activités de marché, et dans les régions à fort potentiel économique : en Californie où la Bank of the West continue de se développer, au Mexique avec la création d'une filiale, en Asie avec de nouvelles agences en Inde et en Chine, et l'ouverture d'un bureau de représentation en Birmanie.

Dans le cadre du recentrage de son activité, l'entreprise a procédé à plusieurs cessions : au Royaume Uni, elle a cédé sa filiale de crédit hypothécaire (BNP Mortgages). Elle s'est aussi dessaisie de ses participations minoritaires au capital de banques locales en Italie (Credito Romagnolo) et au Brésil (Banco Cidade).

L'amélioration de la qualité des débiteurs français et étrangers a permis une nouvelle diminution de la charge du risque.

Les nouvelles dotations aux provisions pour risques spécifiques ont baissé de près de 20 % par rapport à 1994, malgré la poursuite de l'effort de renforcement des provisions sur risques anciens. En France, le quasi-arrêt de la croissance économique dans la deuxième partie de l'année a interrompu, en fin d'année, la tendance à la baisse des dotations observée depuis 1993.

Le groupe a encore renforcé la couverture de ses risques en 1995 :

- Le taux de couverture par des provisions des risques spécifiques préoccupants a été porté à 60 % à la fin de 1995, contre 54 % à la fin de 1994. Cette amélioration concerne tant les risques situés en France dont la couverture est passée de 59 à 63 %, que ceux situés à l'étranger dont la couverture est passée de 47 à 54 %.
- Pour tenir compte de l'évolution du marché de l'immobilier de bureaux en France, une dotation complémentaire pour les risques sur les professionnels de l'immobilier de 1 663 millions de francs a été constituée. Après cet effort, la couverture par des provisions des engagements jugés préoccupants sur les professionnels de l'immobilier a été portée à 58 % (contre 52 % en 1994), dont 67 % pour ceux situés en France (66 % à la fin de 1994).
- La valeur des risques pays du groupe s'est appréciée en raison de la remontée générale des cours de la dette. Une couverture prudente est ainsi assurée par rapport à la décote observée sur le marché secondaire. Une reprise de provisions de 295 millions de francs a été effectuée au

titre des risques pays, en raison principalement de la cession de titres sur le marché (produit net de 110 millions de francs), de la restructuration de créances sur un pays ainsi que de récupérations sur des créances amorties.

Dès 1994, le groupe BNP a pris des dispositions pour protéger sa situation nette et ses ratios vis-à-vis de l'apparition de risques sectoriels éventuels. La provision de 2,6 milliards de francs qui avait été constituée à cette fin dans les comptes de 1994 par prélèvement sur le fonds pour risques bancaires généraux permet notamment de couvrir les risques qui pourraient résulter dans l'avenir du dossier Eurotunnel et de la dégradation, si elle devait être durable, du risque de la BNP dans le capital de Pechiney, l'un des principaux acteurs mondiaux du secteur de l'aluminium.

L'ensemble de ces évolutions a permis au résultat courant du groupe, qui représente le solde des recettes après couverture des frais de gestion et du risque, de progresser de 31,5 %, pour s'élever à 3 967 millions de francs.

La progression du résultat net d'ensemble du groupe est limitée à 9,3 %. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la charge des éléments exceptionnels et divers et surtout par la très forte diminution de la contribution des sociétés mises en équivalence à 36 millions de francs, contre 636 millions de francs en 1994. Ce mouvement est essentiellement dû à la variation des résultats de l'UAP pris en compte par la BNP (17,66 %) qui représentent une contribution négative de 481 millions de francs en 1995, contre une contribution positive de 108 millions de francs en 1994. L'impôt sur les sociétés s'inscrit en légère baisse.

Le résultat part du groupe est en augmentation de 7,7 % par rapport à 1994, pour atteindre 1 784 millions de francs ; il intègre un bénéfice social de la BNP SA de 1 777 millions de francs.

Le résultat net par action atteint 9,28 francs, contre 8,71 francs en 1994.

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale la distribution d'un dividende de 3,60 francs par action, ce qui correspond à 5,40 francs par action, avoir fiscal compris. Le montant total de la distribution s'élève à 694 millions de francs, contre 608 millions de francs en 1994. Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende en espèces ou en actions.

D'importantes réformes de structure ont été menées à bien en 1995. Les activités de la Division Financière, de la Division Internationale et de la Direction des Grandes Entreprises ont été fusionnées en une même entité : Banque et Finance Internationales. L'entreprise a poursuivi la mise en place de ses lignes de métiers mondiales nécessaires pour affronter ses grands concurrents internationaux dans des marchés de plus en plus intégrés et compétitifs. Le contrôle des risques de marché a fait l'objet d'un nouvel approfondissement, dans un secteur bancaire alerté par des défaillances majeures (Barings, Daiwa Bank...). Des efforts particuliers ont porté sur la mesure des risques, notamment ceux liés à la volatilité des produits optionnels, et un nombre accru de contrôleurs des risques a été affecté dans les salles de marché. En outre, les procédures de recouvrement des créances douteuses et contentieuses ont été profondément réformées pour améliorer leur efficacité.

Conformément aux prévisions du plan d'adaptation de l'emploi établi pour trois années, la réduction des effectifs de la BNP en France, rendue nécessaire par les progrès de l'informatique et de l'organisation, a été, en 1995, de 1 036 personnes. Ce mouvement s'est réalisé sur la base du volontariat en application de la politique de gestion solidaire de l'emploi qui a été retenue. La reconversion de plusieurs centaines de salariés des centres de traitement et du réseau France a été faite grâce à des mesures spécifiques mises en place dans le courant de l'année. Cela a permis d'accroître le nombre de collaborateurs qui se consacrent aux activités commerciales et financières et de recruter 150 personnes pour renforcer les compétences de l'entreprise dans les métiers d'avenir.

La situation financière du groupe reste solide, avec des fonds propres, part du groupe, portés à 48,6 milliards de francs. Le ratio de solvabilité du groupe s'établit à 9,1 %, dont 5,5 % pour le noyau dur.

Au total, l'amélioration en profondeur de l'entreprise commence à se traduire dans les résultats, même si la détérioration des conditions d'exploitation sur le marché français qui résulte des distorsions de concurrence et la conjoncture bancaire en France ont limité l'ampleur de leur progression réelle. La BNP a poursuivi, dans le respect de ses valeurs et de ses collaborateurs, la modernisation de l'entreprise, indispensable pour faire face aux changements des métiers, des technologies, des marchés ainsi qu'à la montée de la concurrence.

Dix résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée générale mixte convoquée pour le 21 mai 1996.

Outre l'approbation des comptes, l'Assemblée générale mixte devra se prononcer sur des autorisations consenties au Conseil d'administration pour réaliser certaines opérations financières.

Le Conseil propose, en premier lieu, l'adoption de six résolutions par l'Assemblée générale ordinaire :

- La première résolution concerne l'approbation du bilan et du compte de résultats au 31 décembre 1995, après lecture du rapport des Commissaires aux comptes.
- La deuxième résolution propose l'affectation du résultat de l'exercice 1995. Le bénéfice de la BNP SA, soit 1 777,301 millions de francs, complété du report à nouveau de 618,276 millions de francs, représente un total à répartir de 2 395,577 millions de francs. Le dividende versé aux actionnaires s'élèverait à 694,455 millions de francs.

Après dotation de la réserve légale pour un montant de 57,882 millions de francs, des autres réserves pour un montant de 679,806 millions de francs et attribution d'une somme de 0,059 million de francs aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Es-

compte de Paris, un montant de 963,375 millions de francs serait affecté au report à nouveau.

Il est proposé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende afférent aux actions dont il est propriétaire. Les actions nouvelles, objet de cette option, porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996 et seront émises à une valeur représentant 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale diminuée du montant net du dividende et arrondie au franc immédiatement supérieur. En cas d'option, la demande devra être effectuée pendant une période comprise entre le 12 juin et le 3 juillet 1996 inclus. Passé cette date, le dividende sera payé uniquement en espèces. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 18 juillet 1996.

- La troisième résolution propose aux actionnaires, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes, d'approuver les conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966.
- Dans la quatrième résolution, il est proposé d'autoriser la BNP à opérer en bourse sur ses propres actions, en vue de régulariser le marché, avec fixation d'un prix maximum d'achat de 400 francs par titre et d'un prix minimum de vente de 160 francs. Cette autorisation est donnée jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996.
- Il est proposé aux actionnaires, par la cinquième résolution, d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission d'emprunts obligataires pour une durée de 5 ans, jusqu'à concurrence d'un montant de 35 milliards de francs, en valeur nominale ou en contre-valeur en devises.
- La sixième résolution vous demande de ratifier la nomination, en qualité d'administrateur, de Monsieur Alain Joly qui a été coopté en remplacement de Monsieur Edouard de Royère lors du Conseil d'administration du 23 mai 1995.

Quatre résolutions sont ensuite soumises à l'approbation de l'Assemblée générale extraordinaire :

- Dans la septième résolution, il est demandé à l'Assemblée générale de reconduire les dispositions des onzième, douzième et treizième résolutions de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 1995. Celles-ci maintiennent, en période d'offre publique d'achat ou d'échange portant sur les titres de la société, les délégations données au Conseil d'administration :

– de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital (avec maintien ou non du droit préférentiel de souscription) étant précisé que les opérations financières réalisées en vertu de ces délégations sont globalement limitées à un montant nominal maximum de 1,5 milliard de francs pour les augmentations de capital et de 15 milliards de francs pour les titres d'emprunts susceptibles d'être émis,

– d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, dans la limite d'un montant nominal maximum de 4 milliards de francs.

- La huitième résolution propose à l'Assemblée de maintenir les conditions de détermination du prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 1995 en sa douzième résolution.

- La privatisation avait été l'occasion pour bon nombre de salariés de la Banque Nationale de Paris (92 %) de devenir actionnaires de leur entreprise. Dans le même esprit, l'Assemblée générale mixte du 14 décembre 1993 a autorisé le Conseil d'administration à augmenter le capital social à hauteur d'un montant nominal de 200 millions de francs par l'émission d'actions réservées aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise de la Banque Nationale de Paris, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Depuis cette date, l'article 25 de l'Ordonnance du 21 octobre 1986 sur lequel reposait cette autorisation a été modifié par une loi du 25 juillet 1994 qui a élargi le champ d'action de cette ordonnance à tous les adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise, c'est-à-dire aux pré-

retraités et aux retraités adhérents et non plus aux seuls salariés.

Une nouvelle autorisation remplaçant la précédente est donc nécessaire pour procéder à une telle augmentation de capital. C'est l'objet de la neuvième résolution qui comporte, comme précédemment, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

- Enfin, la dixième résolution concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales.

## ANNEXE AU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SOMMAIRE

I - L'activité du groupe	52
II - L'évolution des résultats consolidés	58
III - Les fonds propres et le ratio de solvabilité	67
IV - Gestion, couverture et surveillance du risque de crédit	68
V - Risques liés aux opérations de marché	74
VI - La gestion de bilan en 1995	76
VII - Éléments d'information complémentaires	77
Le profil de la BNP	77
L'organigramme du groupe BNP et les implantations à l'étranger	78
Le capital de la BNP	81
Résultats des cinq derniers exercices	83
Informations relatives aux prises de participations de la BNP SA	84
Activités des principales filiales françaises	85
Situation de dépendance	88
Faits exceptionnels	88

## I - L'ACTIVITE DU GROUPE

## L'EVOLUTION DU BILAN CONSOLIDE

En milliards de francs, au 31 décembre	1995	%	1994	%	1993	%	Evolution en %	
							95/94	94/93
Opérations interbancaires	567,9	35,6	487,6	33,6	459,7	31,1	16,5	6,1
Opérations avec la clientèle	747,7	46,9	731,4	50,4	761,2	51,6	2,2	-3,9
Opérations sur titres	135,0	8,5	116,6	8,0	132,0	8,9	15,8	-11,7
Autres opérations	125,7	7,9	99,4	6,8	106,2	7,2	26,4	-6,4
Actifs immobilisés	17,4	1,1	17,2	1,2	17,4	1,2	1,2	-1,3
<b>Total actif</b>	<b>1 593,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 452,2</b>	<b>100,0</b>	<b>1 476,5</b>	<b>100,0</b>	<b>9,7</b>	<b>-1,6</b>
Opérations interbancaires	514,0	32,3	452,6	31,2	467,6	31,7	13,6	-3,2
Dépôts de la clientèle (1)	595,8	37,4	542,3	37,3	529,9	35,9	9,9	2,4
Titres de créances négociables	183,4	11,5	175,5	12,1	183,8	12,4	4,5	-4,5
Autres opérations	139,1	8,7	112,8	7,8	125,6	8,5	23,4	-10,2
Emprunts obligataires	65,6	4,1	74,4	5,1	73,9	5,0	-11,9	0,8
Dettes subordonnées et titres assimilés	36,6	2,3	35,9	2,5	36,0	2,4	2,1	-0,4
Fonds pour risques bancaires généraux	8,4	0,5	8,2	0,6	10,7	0,7	2,1	-24,0
Fonds propres	50,8	3,2	50,5	3,4	49,0	3,4	0,7	3,0
<b>Total passif</b>	<b>1 593,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 452,2</b>	<b>100,0</b>	<b>1 476,5</b>	<b>100,0</b>	<b>9,7</b>	<b>-1,6</b>

(1) Y compris bons de caisse

Le total du bilan consolidé s'est élevé à 1 594 milliards de francs, soit une hausse de 9,7 % par rapport à celui de l'exercice 1994.

Cette évolution reflète trois grandes tendances :

- la faiblesse persistante de la demande de crédit, qui s'est traduite par une nouvelle contraction de l'encours annuel moyen en dépit du redressement observé en fin d'exercice,
- le dynamisme de la BNP dans le domaine de la collecte des dépôts de la clientèle,

- la progression des opérations interbancaires en raison du développement des activités de pensions sur valeurs du Trésor. La BNP a obtenu le statut de Spécialiste en Pension des Valeurs du Trésor (SPVT) dans le courant du premier trimestre 1995 ; elle représente environ 20 % du marché de l'activité sur cet instrument.

En outre, le développement de l'activité dans le domaine des options s'est traduit par une progression des opérations de hors-bilan.

Exprimé en dollars, le total du bilan atteint 325 milliards.

## L'EVOLUTION DE L'ACTIVITE D'INTERMEDIATION

## Prêts bruts à la clientèle

## Prêts consolidés

En milliards de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
BNP Métropole	472,0	464,3	480,6	1,7	-3,4
Filiales métropolitaines	77,1	70,4	72,4	9,6	-2,8
Total France	549,1	534,7	553,0	2,7	-3,3
Total Etranger	237,1	236,4	246,9	0,3	-4,2
<b>Total groupe</b>	<b>786,2</b>	<b>771,1</b>	<b>799,9</b>	<b>2,0</b>	<b>-3,6</b>

L'encours des prêts bruts octroyés par le groupe à la clientèle s'est redressé et marque une hausse de 2 % entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995. Cette évolution résulte de trois facteurs :

- Une légère progression des prêts de la BNP Métropole de date à date, qui ne doit pas masquer un environnement bancaire toujours difficile en France et qui continue d'être marqué par une demande globalement faible et une forte pression sur les marges.

Dans ce contexte, la BNP a conforté ses parts de marché, sauf pour les crédits à l'habitat et à l'investissement en France où elle a privilégié la préservation durable de ses marges. L'encours moyen annuel des crédits a continué de baisser. Mais ce recul a été largement atténué par un

accroissement sensible de la production nouvelle de crédits, notamment en fin d'exercice, ce qui a permis le redressement de l'encours exprimé en glissement annuel.

- Une forte augmentation des prêts des filiales métropolitaines qui provient notamment du développement des opérations de pension de titres avec la clientèle.
- Enfin, une hausse significative des crédits en monnaie locale consentis par le réseau international, malgré un contexte concurrentiel souvent difficile comme en Amérique du Nord ; l'encours est resté pratiquement stable en raison de la baisse par rapport au franc français du cours des principales devises étrangères dans lesquelles la BNP opère.

## Prêts en francs consentis par la BNP Métropole

Encours moyens, en milliards de francs	1995	1994	Evolution en %	
			95/94	94/93
Crédits aux entreprises	218,6	227,3	-3,9	-8,5
• dont équipement	87,5	91,2	-4,1	-5,0
• dont fonctionnement	108,5	109,9	-1,2	-10,3
• dont exportation et divers	22,6	26,3	-14,1	-11,6
Crédits aux particuliers	143,3	145,1	-1,3	-0,6
• dont habitat	120,7	122,9	-1,8	-1,7
• dont trésorerie	22,6	22,3	1,7	5,6
<b>Total crédits clientèle</b>	<b>361,9</b>	<b>372,5</b>	<b>-2,8</b>	<b>-5,6</b>

Pour la troisième année consécutive, l'encours moyen des crédits en francs accordés par la maison mère en France a baissé. Cette tendance témoigne de la poursuite de la faiblesse de la demande de crédit en France. Le recul est toutefois moins prononcé qu'en 1994 et en glissement annuel de décembre 1994 à décembre 1995, l'encours de crédits a même légèrement progressé. Ceci traduit une reprise de la production nouvelle de crédits en 1995, ainsi qu'une augmentation des parts de marché dans le domaine des crédits aux entreprises et des crédits de trésorerie accordés aux ménages. S'agissant des crédits à l'habitat, la BNP a privilégié la préservation de ses marges.

- La BNP a accompagné la reprise des flux d'investissement en France et sa production nouvelle de crédits d'équipement s'est inscrite en forte hausse ; toutefois, son encours a continué de baisser, tant en glissement annuel qu'en moyenne annuelle.

L'encours des crédits de fonctionnement accordé aux entreprises s'est presque stabilisé : il recule de - 1,2 % en

#### Dépôts de la clientèle

##### Dépôts consolidés

En milliards de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
A vue	180,7	168,7	165,3	7,1	2,1
D'épargne	157,5	142,1	130,4	10,8	9,0
A terme	239,9	212,4	215,0	13,0	- 1,2
Bons de caisse	17,7	19,1	19,2	- 6,9	- 0,8
Titres de créances négociables	183,4	175,5	183,8	4,5	- 4,5
<b>Total groupe</b>	<b>779,2</b>	<b>717,8</b>	<b>713,7</b>	<b>8,6</b>	<b>0,6</b>

La collecte de l'épargne a été un sujet de satisfaction pour le groupe BNP au cours de l'exercice 1995 qui accroît ses parts de marché dans ce domaine.

L'ensemble des dépôts consolidés de la clientèle et des titres de créances négociables a progressé de 8,6 % entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1995. Cette évolution a concerné la plupart des catégories d'épargne, et notamment :

- les dépôts à vue, qui enregistrent une forte progression,

moyenne, contre - 10,3 % en 1994. En glissement annuel décembre sur décembre, on observe une reprise de 6,0 %.

Au total, l'encours moyen des crédits aux entreprises a fléchi à un rythme sensiblement moins rapide qu'en 1994 et une progression de l'ordre de 2 % en glissement annuel a été enregistrée de décembre à décembre.

- La demande de crédit de la part des particuliers est restée très faible. Dans ce contexte marqué par la persistance de comportements concurrentiels excessifs, la BNP a volontairement privilégié la préservation de ses marges. La production nouvelle, qu'il s'agisse de crédits à la consommation ou de crédits immobiliers, s'est inscrite en retrait par rapport à celle de l'année précédente.

Dans ces conditions, l'encours des crédits à l'habitat a continué de baisser en 1995 et celui des crédits à la consommation n'a que faiblement progressé. Globalement, l'encours de crédit aux particuliers a baissé de plus de 1 %, tant en moyenne qu'en glissement.

- les produits d'épargne, qui ont bénéficié d'un engouement tout particulier de la clientèle française pour les dépôts d'épargne à régime spécial en raison de la baisse des taux d'intérêts sur les marchés et dont la BNP a su tirer parti,

- les comptes à terme et les titres de créances négociables, qui enregistrent un net redressement.

#### Dépôts en francs collectés par la BNP en métropole

Encours moyens, en milliards de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Dépôts à vue	111,9	111,2	109,8	0,5	1,4
Dépôts à condition réglementée	113,3	102,5	94,4	10,6	8,6
Plans d'Epargne Populaire (PEP)	15,7	12,3	9,7	28,0	25,8
Dépôts à conditions de marché et certificats de dépôt	118,0	111,3	157,0	6,1	- 29,1
<b>Total des dépôts</b>	<b>358,9</b>	<b>337,3</b>	<b>370,9</b>	<b>6,4</b>	<b>- 9,1</b>

La performance de la BNP a été très satisfaisante avec une amélioration, pour la deuxième année consécutive, de sa part de marché dans toutes les catégories de dépôts collectés par l'ensemble des établissements français. En glissement annuel, le total des dépôts (hors certificats de dépôts) a progressé de 12,6 %, contre 9,7 % pour l'ensemble des établissements collecteurs (banques AFB et mutualistes et réseau de la Poste). Cette évolution favorable ressort aussi en termes d'encours moyens :

- accélération de la progression des dépôts à condition réglementée, qui concerne les plans d'épargne-logement (+ 10 %) et les CODEVI (+ 44 %),

- forte hausse des plans d'épargne populaire, supérieure à celle de l'exercice précédent et un accroissement des dépôts à condition de marché,

- légère progression de l'encours moyen des dépôts à vue.

#### Marges d'intermédiation

En %	1995	1994	Evolution en points de base
Rendement moyen des emplois	7,90	7,99	- 9
Coût moyen des ressources	3,87	3,93	- 6
<b>Marge d'intermédiation</b>	<b>4,03</b>	<b>4,06</b>	<b>- 3</b>

Le mouvement de redressement de la marge observé au premier semestre, qui faisait suite à l'effritement continu subi en 1994, a fait place à un nouveau repli au cours de la deuxième partie de l'année.

Dans ces conditions, la conjonction d'une concurrence exacerbée dans le domaine du crédit et de la rigidité à la baisse du coût des dépôts s'est traduite par un tassement de la marge d'un exercice à l'autre, passée de 4,06 % en 1994 à 4,03 % en 1995.

## Gestion d'actifs

En milliards de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
SICAV - Monétaires	86,3	102,3	114,2	- 15,7	- 10,4
- Obligations	50,0	52,8	61,8	- 5,3	- 14,5
- Actions	19,4	21,7	24,0	- 10,4	- 9,5
FCP (hors institutionnels)	14,9	13,9	13,3	7,2	5,1
<b>Total OPCVM France</b>	<b>170,7</b>	<b>190,8</b>	<b>213,2</b>	<b>- 10,5</b>	<b>- 10,5</b>
Gestion sous mandat en France	73,5	68,7	58,3	7,0	17,9
Assurance-vie	78,5	59,7	47,6	31,6	25,4

## Gestion collective

Les encours gérés dans les SICAV de la BNP ont diminué, en ligne avec l'évolution générale du marché de la gestion collective en France. Toutes les catégories de SICAV ont été affectées par d'importants flux de rachats de la part de la clientèle, en dépit de la bonne tenue de la plupart des marchés internationaux, tant obligataires que d'actions, excepté le marché des actions de Paris qui est resté plat.

La baisse des encours a été particulièrement forte pour les SICAV monétaires (- 15,7 %), qui continuent d'être pénalisées par une fiscalité toujours plus défavorable, par la concurrence d'autres placements court terme et par une baisse de rendement induite par la diminution des taux.

La BNP a renforcé sa part de marché en SICAV obligataires. Après une année 1994 difficile, de nombreux épargnants ayant acquis leurs titres fin 1993 ou début 1994 ont retrouvé leurs cours d'achat et en ont profité pour solder leur position, ce qui explique la diminution des encours.

Les épargnants sont globalement restés à l'écart des SICAV actions, entraînant une baisse des encours. Mis à part les valeurs suisses et américaines qui se sont appréciées, les autres marchés n'ont pas été performants. En France, l'indice CAC 40 n'a pas progressé entre le début et la fin de l'année 1995.

L'encours géré dans les Fonds Communs de Placement hors fonds institutionnels a de nouveau progressé en 1995. Cette tendance est liée aux souscriptions reçues sur les nouveaux produits créés (notamment les produits garantis) et à la poursuite du développement de la gestion de l'épargne salariale, où BNP Epargne Entreprise est un des grands acteurs en France.

## Gestion sous mandat en France

Le volume des capitaux gérés sous mandat en France s'est à nouveau accru en 1995, qu'il s'agisse des fonds dédiés pour le compte de clients institutionnels ou des fonds confiés par la clientèle privée.

La BNP poursuit la pénétration du marché des institutionnels en élargissant sa base de clients à partir de produits financiers de plus en plus sophistiqués, tels les OPCVM à capital ou rendements garantis.

En 1995, le pôle gestion de fortune de la BNP a été réorganisé. Afin d'assurer à la clientèle fortunée un ensemble de services très pointus, une équipe d'ingénieristes en patrimoine spécialisés dans les domaines juridiques et fiscaux a été mise en place.

Ce pôle gestion de fortune complète le dispositif des conseillers de patrimoine mis en place depuis longtemps dans l'ensemble du réseau français et international de la BNP.

## Gestion sous mandat à l'étranger

Parallèlement au développement de la gestion pour le compte de la clientèle privée étrangère, grâce à l'appui de son large réseau international, la BNP a également la volonté de conforter sa position sur le marché des clients institutionnels internationaux avec la création de BNP Asset Management, filiale (non consolidée) qui bénéficie de liens étroits et privilégiés avec le partenaire américain Neuberger & Berman.

## Assurance-vie

Natio-Vie a réalisé une très bonne performance en 1995, en collectant 20,8 milliards de francs, soit près de 30 % de plus qu'en 1994 dans un marché en progression de 9 %. Natio-Vie se situe au 6<sup>e</sup> rang dans le classement des assureurs-vie (7<sup>e</sup> rang en 1994), l'encours géré augmentant de près de 32 % à 78,5 milliards de francs.

Ce succès tient au dynamisme commercial du réseau et à l'enrichissement continu de la gamme de produits qui permet de répondre aux différents besoins de la clientèle.

## L'EVOLUTION DES ACTIVITES DE MARCHE

Après un premier trimestre médiocre, l'activité sur les marchés de capitaux s'est redressée au deuxième trimestre, puis s'est poursuivie au second semestre à un rythme soutenu.

La BNP a enregistré une forte croissance de son activité, avec une progression de ses parts de marché sur l'ensemble des marchés de capitaux.

L'acquisition de la société Cooper-Neff, qui est devenue effective le 1<sup>er</sup> janvier 1995, a eu un fort impact sur les activités de marché du groupe. Elle s'est traduite par le doublement de la taille des équipes de la BNP qui opèrent sur les marchés d'options : options de change, de taux d'intérêt, dérivés d'actions et d'indices boursiers. Les équipes de

Cooper-Neff ont été intégrées dans le dispositif de la BNP, au sein de chaque ligne de métier sous-jacente. La BNP est ainsi devenue le premier acteur mondial pour la tenue de marché d'options de change sur les marchés organisés et figure dans le groupe des cinq premiers acteurs mondiaux pour les options de gré à gré. Toutes les équipes, au-delà même des options, ont bénéficié de cette dynamique, dans un environnement généralement difficile.

• Dans le domaine des actions, les marchés français se sont contractés en 1995, avec une division par 3 des volumes d'émission d'actions et quasi-actions (45 milliards de francs contre 124 milliards de francs en 1994, privatisations incluses) et une baisse de 5 % des volumes traités en bourse sur le marché secondaire. La chute très spectaculaire des volumes émis, notamment des privatisations, a entraîné une réduction parallèle des recettes d'origination.

Les courtages obtenus sur la Bourse de Paris ont connu eux aussi une érosion, parallèle à la baisse des volumes du marché. En revanche, les activités d'arbitrage et de dérivés d'actions ont dégagé un produit net bancaire en hausse sensible.

• La ligne de métier mondiale obligataire a été affectée, elle aussi, par une baisse des volumes sur le marché du franc. Les émissions obligataires en francs ont diminué pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 417 milliards de francs (Etat inclus) contre 521 milliards de francs en 1994 et 727 milliards de francs en 1993. Cette contraction du marché primaire s'est répercutée sur le marché secondaire comme le montre la baisse de 33 % des volumes traités sur le contrat notionnel du MATIF.

Dans ce contexte difficile, les équipes obligataires de la BNP ont réussi à augmenter leur niveau d'activité par rapport à 1994, grâce à de bonnes performances en France et à un fort développement à l'étranger.

En milliards de francs	1995	1994	1993
Placements obligataires en France (hors OAT)	12	10	32
En milliards d'USD	1995	1994	1993
Euro-émissions	48	63	112

• Dans un marché des dérivés de taux en francs en contraction de 20 %, les équipes de la BNP ont réalisé une très bonne performance globale en dégagant un produit net bancaire en forte hausse. L'apport des équipes de Cooper-Neff opérant sur les marchés organisés de taux d'intérêt aux Etats-Unis (Chicago Mercantile Exchange - Chicago Board Of Trade) et en Angleterre (London International Financial Futures Exchange) a permis d'atteindre une couverture mondiale dans ce domaine. Les équipes de vente ont été sensiblement renforcées en Asie (avec l'ouverture d'un centre de vente à Singapour) et en Europe (à Paris et à Londres), ce qui a

permis une forte hausse des volumes traités avec la clientèle.

• L'activité de trésorerie change s'est en revanche déroulée dans un environnement dynamique, dont la BNP a su tirer parti, après il est vrai une année 1994 exceptionnellement décevante dans ce secteur.

Sur le marché monétaire en francs, les volumes collectés par la BNP sous forme de certificats de dépôt ou de bons à moyen terme négociables ont atteint 85 milliards de francs, soit un niveau équivalent à l'exercice 1994.

Encours au 31 décembre, en milliards de francs	1995	1994	1993
Certificats de dépôt et BMTN	85	85	103
Billets de trésorerie	43	28	28
Swaps de taux et devises	1 049	830	768

## II - L'EVOLUTION DES RESULTATS CONSOLIDES

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Produit net bancaire	37 708	39 311	41 675	- 4,1	- 5,7
Frais de gestion	(28 208)	(28 920)	(29 218)	- 2,5	- 1,0
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>9 500</b>	<b>10 391</b>	<b>12 457</b>	<b>- 8,6</b>	<b>- 16,6</b>
Provisions pour engagements douteux	(5 533)	(7 374)	(10 808)	- 25,0	- 31,8
<b>Résultat courant</b>	<b>3 967</b>	<b>3 017</b>	<b>1 649</b>	<b>31,5</b>	<b>83,0</b>
Eléments exceptionnels et divers	(820)	(419)	(511)	ns	- 18,0
Impôt sur les sociétés	(1 174)	(1 347)	(580)	- 12,8	ns
Résultat des sociétés mises en équivalence	36	636	556	- 94,3	14,4
Amortissement des écarts d'acquisition	(84)	(126)	(142)	- 33,3	- 11,3
<b>Résultat net d'ensemble</b>	<b>1 925</b>	<b>1 761</b>	<b>972</b>	<b>9,3</b>	<b>81,2</b>
<b>Résultat net, part du groupe</b>	<b>1 784</b>	<b>1 656</b>	<b>1 018</b>	<b>7,7</b>	<b>62,7</b>

## PRODUIT NET BANCAIRE

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Net des intérêts	23 493	26 437	27 497	- 11,1	- 3,9
Gains sur opérations financières	4 948	2 349	5 279	ns	- 55,5
Commissions	7 567	8 643	8 209	- 12,4	5,3
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 700	1 882	690	- 9,7	ns
<b>Produit net bancaire</b>	<b>37 708</b>	<b>39 311</b>	<b>41 675</b>	<b>- 4,1</b>	<b>- 5,7</b>

L'analyse des résultats trimestriels met en évidence qu'après un premier trimestre très médiocre, le produit net bancaire des trois autres trimestres s'est ensuite situé à un niveau proche de la moyenne atteinte en 1994. En outre, si l'on neutralise le changement de périmètre, les effets de change et les facteurs exceptionnels et non récurrents qui avaient amélioré les recettes de 1994 (paiement d'arriérés d'intérêts du Brésil, de la Pologne et de la Bulgarie), le produit net bancaire progresse légèrement.

Cette tendance reflète l'évolution réelle des recettes de la BNP en 1995 : une activité toujours difficile en France, mais qui montre des signes de consolidation, ainsi qu'une performance satisfaisante à l'étranger.

La baisse de 4,1 % du produit net bancaire, telle qu'elle ressort des comptes publiés, traduit :

- une forte baisse du solde net des intérêts, conséquence d'une activité de crédit caractérisée en France par une diminution des encours et des marges qui restent faibles. Cette tendance s'est toutefois trouvée amplifiée, d'un exercice à l'autre, par l'effet des variations de périmètre, de change, de méthode comptable et par les importants paiements d'arriérés exceptionnels qui avaient été perçus en 1994,
- une hausse des gains sur opérations financières, après il est vrai un exercice 1994 particulièrement médiocre dans ce domaine,
- un tassement des commissions, lié notamment à la baisse des produits liés aux opérations sur titres.

### Le net des intérêts

La cession au cours du premier semestre 1995 de BNP Mortgages au Royaume-Uni, filiale non stratégique mais de

taille significative, ainsi que la baisse de 10,3 % du cours moyen annuel du dollar par rapport au franc ont pesé négativement sur l'évolution du net des intérêts d'un exercice à l'autre. A périmètre, mode de présentation\* et cours de change constants, le net des intérêts a fléchi de 9,6 %.

Au surplus, en 1994, d'importants et exceptionnels paiements d'arriérés d'intérêts avaient été effectués par plusieurs pays débiteurs : le Brésil au premier semestre et la Pologne et la Bulgarie au second semestre. Après neutralisation des variations de périmètre, modes de présentation, cours de change et des paiements d'arriérés non récurrents, le net des intérêts de 1995 enregistre une baisse plus modérée.

### Les gains sur opérations financières

Le montant des gains sur opérations financières retrace les seules recettes brutes et exclut le coût de financement des positions en cash.

La progression des gains sur opérations financières est liée au redressement des marchés de capitaux à partir du deuxième trimestre 1995.

Cette évolution traduit aussi les efforts de développement, tant internes qu'externes, réalisés par la BNP dans le domaine des activités de marché : organisation en lignes de métiers mondiales, acquisition de Cooper-Neff, développement des équipes et des activités nouvelles, comme par exemple les opérations de pensions sur valeurs du Trésor.

\* En particulier, les moins-values de cession sur immobilisations reprises par les sociétés de crédit-bail sont désormais enregistrées dans les pertes sur créances et non plus dans le produit net bancaire. Le changement de mode de présentation n'a qu'un impact limité sur l'évolution du produit net bancaire et est sans effet sur celle du résultat net.

### Les commissions

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Opérations sur titres	2 775	4 053	3 862	- 31,5	4,9
Opérations avec la clientèle et divers	2 227	2 299	2 250	- 3,1	2,2
Produits sur moyens de paiement	1 869	1 745	1 680	7,1	3,9
Produits d'assurance-vie	696	546	417	27,5	30,9
<b>Total des commissions (BAFI)</b>	<b>7 567</b>	<b>8 643</b>	<b>8 209</b>	<b>- 12,4</b>	<b>5,3</b>
Commissions / PNB	20,1 %	22,0 %	19,7 %		
Autres commissions (1)	3 677	4 259	3 886	- 13,7	9,6
<b>Total des commissions (économique)</b>	<b>11 244</b>	<b>12 902</b>	<b>12 095</b>	<b>- 12,9</b>	<b>6,7</b>
Commissions / PNB	29,8 %	32,8 %	29,0 %		

(1) Ces montants correspondent à des produits qui ne sont pas comptablement enregistrés dans les commissions selon la BAFI, mais qui, économiquement, s'assimilent à des commissions (opérations de change, vente de logiciels, récupérations de frais...).

Le montant des commissions perçues en 1995 est en retrait par rapport à celui de 1994.

La faiblesse du volume des opérations primaires ainsi que celui des transactions sur le marché des actions en France, la quasi-stagnation de l'indice CAC 40 sur l'année et la baisse des encours de SICAV, notamment monétaires, ont fortement pesé sur l'ensemble des commissions liées aux opérations sur titres (engagement, gestion de portefeuille et d'OPCVM et courtage), qui reculent de 32 %.

### FRAIS DE GESTION

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Frais de personnel	17 640	17 825	17 946	- 1,0	- 0,7
Autres frais administratifs	8 618	8 978	8 965	- 4,0	0,2
Amortissements et provisions sur immobilisations	1 950	2 117	2 307	- 7,9	- 8,3
<b>Frais de gestion</b>	<b>28 208</b>	<b>28 920</b>	<b>29 218</b>	<b>- 2,5</b>	<b>- 1,0</b>

Les frais de gestion du groupe ont baissé de 2,5 % en termes comptables et de 0,7 % à périmètre et cours de change constants. Cette évolution résulte d'une réduction de l'ensemble des postes de frais de gestion. En France, les

En revanche, les commissions sur moyens de paiement continuent de se développer de façon satisfaisante et les commissions d'assurance-vie progressent à nouveau très fortement.

Les commissions sur les services bancaires plus traditionnels (opérations avec la clientèle et divers) sont du même ordre de grandeur qu'en 1994.

frais de gestion de la maison mère ont été réduits de près de 3 %. A l'étranger, à périmètre et cours de change constants, la tendance est de + 5,6 %.

Effectifs du groupe, au 31 décembre	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
France métropolitaine	40 317	41 300	42 290	- 2,4	- 2,3
dont BNP Métropole	37 417	38 453	39 600	- 2,7	- 2,9
France d'outre-mer	1 209	1 244	1 259	- 2,8	- 1,2
Europe	3 527	3 565	4 026	- 1,1	- 11,5
Amériques	3 144	3 021	3 130	4,1	- 3,5
Asie-Océanie	2 338	2 267	2 259	3,1	0,4
Afrique Proche-Orient	3 065	3 072	3 177	- 0,2	- 3,3
S/Total Etranger	12 074	11 925	12 592	1,2	- 5,3
<b>Total</b>	<b>53 600</b>	<b>54 469</b>	<b>56 141</b>	<b>- 1,6</b>	<b>- 3,0</b>

Les effectifs du groupe, 53 600 personnes au 31 décembre 1995, ont diminué de 1,6 %. Cette évolution traduit la poursuite de la baisse des effectifs en France métropolitaine et d'outre-mer et un léger renforcement à l'étranger.

Ence qui concerne la maison mère en France, soit 37 417 personnes au 31 décembre 1995, la réduction nette des effectifs a été de 2,7 %, soit 1 036 personnes, entièrement assurée par des départs naturels ou volontaires.

A l'étranger, le renforcement des effectifs a accompagné le développement de la banque de grande clientèle, notam-

ment en Amérique du Nord (intégration de Cooper-Neff) et en Asie.

L'effort de formation a été maintenu à près de 6 % de la masse salariale et réparti sur chacune des filières professionnelles de la banque afin de soutenir l'effort commercial dans toutes les activités et avec toutes les clientèles. En 1995, 34 868 collaborateurs de la banque ont participé à une action de formation.

### RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

#### Analyse du résultat brut d'exploitation par pôle d'activité

Structure du résultat brut d'exploitation par pôle d'activité en % (1)	1995	1994
Activités bancaires en France	40,4	50,6 (2)
Banque et Finance Internationales, dont :		
Réseau international hors activités financières	26,2	26,5
Activités financières en France et à l'étranger, dont :	12,9	9,3
International	2,6	3,8
France	10,3	5,4
Financements spécialisés internationaux	5,0	nd
Autres activités	15,5	13,7
<b>Total du résultat brut d'exploitation</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) La ventilation publiée en 1994 n'est pas totalement homogène avec celle désormais disponible pour l'exercice 1995.

(2) Y compris les financements spécialisés internationaux non isolés en 1994 et compris dans les résultats de Banque et Finance Internationales en 1995.

Le résultat brut d'exploitation – soit le produit net bancaire moins les frais de gestion – a diminué de 8,6 %. Toutefois, à périmètre, cours de change et méthode constants et hors effet des paiements exceptionnels d'intérêts perçus en 1994, la tendance est positive.

La ventilation par grands pôles d'activité du résultat brut d'exploitation fait principalement ressortir :

- Une contribution du pôle Activités Bancaires en France – qui ne comprend plus comme en 1994 les résultats liés aux financements spécialisés internationaux exercés à partir de la France – au résultat brut d'exploitation du groupe qui dépasse 40 %. Ce pôle regroupe l'activité de banque domestique exercée par la maison-mère et par ses filiales (crédit-bail, crédit à la consommation, Banque de Bretagne ...). Les résultats de ce pôle se redressent d'un exercice à l'autre. Cette augmentation est imputable à la réduction des frais de gestion (- 3%) et aux performances commerciales des réseaux.
- Une contribution du pôle Banque et Finance Internationales au résultat brut d'exploitation du groupe de près de 45 %. Au sein du pôle, on constate d'un exercice à l'autre :
  - Une augmentation des résultats issus du réseau international à périmètre, cours de change et méthode constants, même si un fléchissement est observé en

contre-valeur francs en raison de la baisse du cours du dollar et de la cession de BNP Mortgages et Nagelmackers. A périmètre, cours de change et méthode comptable constants, les résultats liés à l'activité d'intermédiation se sont accrus en Europe et dans l'ensemble BNPI, DOM-TOM et Afrique du Nord, sont restés pratiquement stables sur un marché américain resté très concurrentiel et ont fléchi en Asie.

- Une progression de la contribution des activités financières, particulièrement en France, en raison des performances réalisées au deuxième semestre dans les métiers trésorerie change, swaps et dérivés de taux d'intérêts. En revanche, les résultats issus de la ligne de métier actions ont souffert de la division par trois du volume d'émissions d'actions et de quasi-actions en France et du recul des volumes de transactions sur le marché de Paris.
- Une contribution des financements spécialisés internationaux (crédits financiers et acheteurs, négoce international, relations banques correspondantes, financement de projet) de l'ordre de 5 %. Les résultats de ce pôle non isolés en 1994 étaient regroupés avec ceux du pôle Activités Bancaires en France.
- Une quasi-stabilité du montant du résultat associé aux autres activités, qui comprennent notamment les participations et la gestion de l'actif-passif.

#### Analyse du résultat brut d'exploitation du pôle "Réseau international et France d'outre-mer hors activités financières" par zones géographiques

En %	1995	1994
Europe	26,4	22,4
Amériques	33,4	34,9
Asie-Océanie	17,1	23,9
BNPI/DOM-TOM et Afrique du Nord	23,1	18,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Le résultat brut d'exploitation du réseau international hors activités financières (soit 26 % du résultat brut d'exploitation du groupe) s'établit à hauteur de 2 485 millions de francs en 1995, en baisse de 9,5 % par rapport à 1994. A périmètre, cours de change et méthode comptable constants, le résultat brut d'exploitation du réseau international augmente de 5,2 %.

On constate que l'ensemble des zones contribue de façon significative au résultat brut d'exploitation des réseaux extérieurs : un tiers pour la zone Amériques, environ un quart pour l'Europe ainsi que pour l'ensemble BNPI, DOM-TOM et Afrique du Nord, et moins d'un cinquième pour la zone Asie Océanie. Ceci confirme la vocation mondiale du groupe et sa présence dans tous les continents.

#### DOTATION NETTE AUX PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DOUTEUX

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Risques spécifiques	5 828	7 172	10 632	- 18,7	- 32,5
cont France	4 844	5 662	8 110	- 14,4	- 30,2
cont International	984	1 510	2 522	- 34,8	- 40,1
Risques pays et assimilés	(295)	202	176	ns	14,8
<b>Total des provisions pour engagements douteux</b>	<b>5 533</b>	<b>7 374</b>	<b>10 808</b>	<b>- 25,0</b>	<b>- 31,8</b>

Le montant des dotations nettes aux provisions pour engagements douteux a de nouveau diminué en 1995 : - 1,8 milliard de francs, pour atteindre 5,5 milliards de francs.

#### • Risques spécifiques

La poursuite de l'amélioration de la situation des emprunteurs privés français et étrangers a permis une nouvelle diminution de 1,3 milliard de francs de la dotation nette aux provisions pour risques spécifiques, tant en France qu'à l'étranger.

En France, les défaillances d'entreprises ont baissé pour la deuxième année consécutive, après un niveau historiquement élevé en 1993 qui correspondait au plus fort de la récession économique. Toutefois, le rythme de baisse des défaillances a ralenti au premier semestre pour s'interrompre à l'automne. Sur l'année 1995, le nombre de défaillances a baissé de 8 % mais, contrairement à 1994, la taille des entreprises concernées a augmenté.

Les défaillances constatées pour les petites et moyennes entreprises demeurent une des principales causes de provisions pour la BNP en France.

En dépit de leur baisse, les dotations nettes du groupe aux provisions pour risques spécifiques représentent 0,74 % des prêts bruts consolidés à la clientèle après 0,93 % en 1994 et 1,33 % en 1993. Le niveau atteint en 1995 demeure élevé par rapport à celui observé au début de la décennie (0,48 % en 1990).

Le groupe a encore renforcé la couverture de ses risques en 1995 :

- La couverture des créances spécifiques douteuses par des provisions a été portée à 60 % à la fin de 1995, contre 54 % à la fin de 1994. Cette amélioration concerne tant les risques situés en France dont la couverture est passée de 59 à 63 % que ceux situés à l'étranger dont la couverture est passée de 47 à 54 %.

- Pour tenir compte de l'évolution du marché de l'immobilier en France, une dotation nette de 1,3 milliard a été constituée à ce titre; y compris les risques situés à l'étranger, les dotations nettes ont représenté 1 663 millions de francs, après 2 056 millions en 1994. La couverture des encours jugés préoccupants – soit un encours de 10,8 milliards de francs – a été portée à 58 %, contre 52 % en 1994.

• La valeur des risques pays du groupe s'est appréciée en 1995, en raison de la remontée des cours de la dette ; ceci assure une couverture prudente par rapport à la décote observée sur le marché secondaire. L'évolution du marché a été mise à profit pour céder de façon sélective certaines créances.

Dès 1994, le groupe BNP a pris des dispositions pour protéger sa situation nette et ses ratios vis-à-vis de l'apparition de risques sectoriels éventuels. La provision de 2,6 milliards de francs constituée à cette fin dans les comptes de 1994 permet notamment de couvrir les risques qui pourraient résulter dans l'avenir du dossier Eurotunnel et de la dégradation, si elle devait être durable, du risque de la BNP dans le capital de Péchiney, l'un des principaux acteurs mondiaux du secteur de l'aluminium.

### RESULTAT COURANT

L'ensemble de ces évolutions a permis au résultat courant du groupe, qui représente le solde des recettes après couverture des frais de gestion et du risque, de progresser de 31,5 % pour s'élever à 3 967 millions de francs.

### RESULTAT NET CONSOLIDÉ

La progression du résultat net d'ensemble du groupe a été limitée à 9,3 %. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la charge des éléments exceptionnels et divers et surtout par la très forte diminution de la contribution des sociétés mises en équivalence en raison de la consolidation de 17,66 % des résultats de l'UAP.

L'ensemble des éléments exceptionnels et divers – constitués par les résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières, les dotations nettes au fonds pour risques bancaires généraux et aux provisions pour risques divers ainsi que les charges exceptionnelles nettes – représente une charge de 820 millions de francs, soit près du double du montant de 1994.

• Les résultats nets liés aux cessions et provisions sur immobilisations financières sont proches de l'équilibre. Les plus-values réalisées au premier semestre 1995 sur la cession de filiales et participations étrangères non stratégiques (BNP Mortgages ou Credito Romagnolo), ont permis de compenser les provisions effectuées sur des titres de filiales et de participations ou des titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

• Le poste le plus important concerne en 1995 les charges exceptionnelles nettes, qui ont représenté 700 millions de francs. Ce montant recouvre un ensemble de postes très divers, détaillés dans l'annexe 31 aux comptes consolidés.

La charge liée à l'impôt sur les sociétés ressort à 1 174 millions de francs, soit un taux apparent d'imposition de 37 %. L'évolution et la signification de ce taux apparent sont affectées par l'impossibilité de compenser les pertes et les profits au plan mondial et par la variation des crédits d'impôts.

La contribution des sociétés mises en équivalence est limitée à 36 millions de francs, contre 636 millions de francs en 1994. Cette évolution est liée aux résultats publiés par l'UAP, société consolidée à hauteur de 17,66 %, dont la contribution est passée de 108 millions de francs en 1994 à - 481 millions de francs en 1995. Le résultat de Natovie a continué de progresser, tandis que celui de Meunier Promotion s'est ressenti de l'évolution du marché immobilier de bureaux dans la région parisienne et celui de BNP Ré, société de réassurance, s'est redressé.

La charge liée à l'amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 84 millions de francs, après les cessions de filiales qui ont été réalisées.

Au total, le résultat net d'ensemble du groupe BNP atteint 1 925 millions de francs, en hausse de 9,3 % sur celui de 1994 ; la part du groupe s'élève à 1 784 millions de francs, en progression de 7,7 % sur celle de l'exercice précédent.

### RESULTAT NET DE LA BNP SA

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Produit net bancaire	30 296	31 727	32 868	- 4,5	- 3,5
Frais de gestion	22 935	23 522	23 606	- 2,5	- 0,4
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>7 361</b>	<b>8 205</b>	<b>9 262</b>	<b>-10,3</b>	<b>-11,4</b>
Provisions pour engagements douteux	3 154	5 201	8 141	- 39,4	- 36,1
<b>Résultat courant</b>	<b>4 207</b>	<b>3 004</b>	<b>1 121</b>	<b>40,0</b>	<b>ns</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1 777</b>	<b>1 320</b>	<b>58</b>	<b>34,6</b>	<b>ns</b>

Le bénéfice net de la BNP SA, qui recouvre les opérations de la BNP en métropole et celles des agences installées à l'étranger, s'élève à 1 777 millions de francs, en hausse de 35 %.

Le résultat courant atteint 4 207 millions de francs, soit une progression de 40 % par rapport à 1994.

La diminution de 2,5 % des frais de gestion a permis de compenser en partie le fléchissement de 4,5 % du produit net bancaire, dont l'évolution a été affectée par les importants paiements d'arriérés d'intérêts perçus en 1994.

La poursuite de l'amélioration de la solvabilité des débiteurs a autorisé, à nouveau, une forte réduction des dotations nettes aux provisions pour engagements douteux : - 39 % à 3,2 milliards de francs.

### REPARTITION DES BENEFICES

Le bénéfice de la BNP SA pour l'exercice 1995 ressort à 1 777 301 169,20 francs, en progression de 34,6 %, par rapport à 1994.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 21 mai 1996 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire, complété du report à nouveau de l'exercice précédent (618 275 824,95 francs) :

- affectation de 57 882 511,41 francs à la réserve légale ;
- distribution aux porteurs de parts bénéficiaires de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris de 58 542,50 francs ;
- dotation aux autres réserves et au report à nouveau de 1 643 180 755,44 francs.

Le solde, soit 694 455 184,80 francs, est distribué aux actionnaires.

### Répartition des bénéfices en 1995

Débit		Crédit	
Réserves légales	57 882 511,41	Report antérieur	618 275 824,95
Intérêts garantis aux parts bénéficiaires	19 696,18	Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges	1 777 301 169,20
Solde disponible, ainsi réparti :			
Intérêts complémentaires aux parts bénéficiaires	38 846,32		
Réserves diverses	624 308 317,38		
Autres réserves : réserves d'investissements	55 497 279,00		
Attribution aux actionnaires	694 455 184,80		
Report à nouveau	963 375 159,06		
<b>Total</b>	<b>2 395 576 994,15</b>	<b>Total</b>	<b>2 395 576 994,15</b>

Compte tenu d'un accroissement de 1,1 % du nombre d'actions, le résultat par action atteint 9,28 francs, contre 8,71 francs en 1994 et 5,53 francs en 1993.

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Résultat net consolidé, part du groupe	1 784	1 656	1 018	7,7	62,7
Dividende net total	694	608	552	14,2	10,1
Taux de distribution	38,9 %	36,7 %	54,2 %		
Nombre d'actions au 31 décembre	192 183 938 (1)	190 046 159	184 008 556	1,1	3,3
Bénéfice net en francs par action	9,28	8,71	5,53	6,5	57,5
Dividende net en francs par action	3,60 (2)	3,20	3,00	12,5	6,7

(1) Après émission de 2 137 779 actions nouvelles provenant du paiement en actions de 70 % du dividende de l'exercice 1994.

(2) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España.

Au vu de ce résultat, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale du 21 mai 1996 un dividende net de 3,60 francs, soit 5,40 francs avoir fiscal compris. Le détachement du dividende aura lieu le 12 juin 1996.

Le montant total de la distribution, en augmentation de 14,2 % par rapport à 1994, s'élève à 694 millions de francs,

contre 608 millions. Les actionnaires pourront opter pour le paiement en actions de ce dividende. En cas d'option, la demande devra être effectuée pendant la période comprise entre le 12 juin et le 3 juillet 1996. Passé cette date, le dividende sera payé uniquement en espèces. La date de mise en paiement du dividende est fixée au 18 juillet 1996.

### III - LES FONDS PROPRES ET LE RATIO DE SOLVABILITE

#### LES FONDS PROPRES

Après affectation du résultat En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Fonds propres consolidés, part du groupe	48 642	48 160	46 833	1,0	2,8
Intérêts minoritaires	2 212	2 297	2 155	- 3,7	6,6
<b>Fonds propres consolidés, tiers inclus</b>	<b>50 854</b>	<b>50 457</b>	<b>48 988</b>	<b>0,8</b>	<b>3,0</b>

Les fonds propres, part du groupe, s'élèvent à 48,6 milliards de francs, en hausse de 1,0 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Ce renforcement provient à hauteur de 476 millions de francs du paiement d'une partie du dividende au titre de 1994 sous forme d'actions nouvelles et de la mise en réserve des résultats 1995 non distribués. Ces facteurs ont compensé et au-delà l'effet des variations de cours de change qui ont exercé un impact négatif.

Le 27 février 1996, le capital a été augmenté de 18 millions de francs (correspondant à la création de 720 280 nouvelles actions) en raison de l'offre publique d'échange des actions de la filiale BNP España contre des actions BNP, initiée afin de prendre le contrôle total de cette société.

Les fonds propres du groupe, y compris les intérêts minoritaires, s'élèvent à 50,9 milliards de francs.

#### LE RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE

En milliards de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Risques pondérés	1 022,1	969,7	1 033,4	5,4	- 6,2
Fonds propres pruden- tiels :					
Noyau dur	56,1	55,7	57,4	0,7	- 2,9
Éléments complémentaires	36,7	38,9	40,4	- 5,5	- 3,8
Ratio	9,1 %	9,8 %	9,5 %		
dont noyau dur	5,5 %	5,7 %	5,6 %		

#### IV - GESTION, COUVERTURE ET SURVEILLANCE DU RISQUE DE CREDIT

La capacité du groupe BNP à faire face à des sinistres éventuels est assurée par la grande division de ses risques, par la politique suivie en matière de provisionnement et par les procédures d'octroi et de surveillance du risque de crédit.

#### DIVISION DES RISQUES

Une très large division des risques assure tout d'abord au groupe BNP la sécurité de ses engagements vis-à-vis de la défaillance d'un bénéficiaire, d'un secteur économique ou d'un pays.

Le groupe BNP satisfait d'ores et déjà aux nouvelles règles prudentielles de division des risques, selon lesquelles aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds

propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres. Ces règles ne doivent entrer en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

L'analyse de la destination géographique des engagements du groupe met en évidence la bonne division des risques :

- la quasi-totalité des pays sur lesquels le risque du groupe excède 0,5 % du total des risques appartient à l'OCDE et est, en outre, de signature incontestée ;
- près de 90 % des risques globaux du groupe - bilan et hors-bilan - et des prêts à la clientèle concernent la France, les autres pays de l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et le Japon ;
- le risque de non-transfert est très concentré sur l'Europe de l'Ouest (52,3 %), l'Asie-Océanie (22,4 %) et l'Amérique du Nord (13,1 %) ; il est principalement constitué par des engagements sur des établissements bancaires de premier plan dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE.

#### Crédits de la BNP métropole par secteur d'activité (1)

Au 31 décembre	En %		
	1995	1994	1993
Services marchands rendus aux entreprises (2)	29,0	28,5	29,9
Industries manufacturières (2)	19,9	21,2	20,9
Non résidents	16,8	16,2	18,7
Commerce, réparation d'automobiles et d'articles domestiques	15,1	15,2	13,3
Administration publique, éducation et santé	5,4	5,5	5,2
Transport et télécommunications	3,5	3,0	2,4
Activités financières	2,1	2,6	2,3
Production et distribution d'énergie	2,1	1,3	1,3
Construction	1,9	2,0	2,1
Hôtels et restaurants	1,9	1,7	1,5
Divers	1,4	1,9	1,5
Industries agricoles et alimentaires	0,9	0,9	0,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Montants déclarés à la Banque de France des encours supérieurs à 700 milliers de francs, accordés à des sociétés ou à des entrepreneurs individuels, soit 273 milliards de francs.

(2) Ces rubriques regroupent un grand nombre de secteurs.

#### Tableau de répartition des risques consolidés

	Risque global			Crédits clientèle (1)		
	1995	1994	1993	1995	1994	1993
<b>Répartition en milliards de francs</b>						
FRANCE	1 106,1	1 059,9	1 027,1	528,4	543,3	572,3
Risque local						
ETRANGER						
Risque de non-transfert	410,4	407,1	430,4	71,5	85,9	86,6
Risque local	486,5	393,4	384,8	205,3	159,9	169,5
<b>Total groupe</b>	<b>2 003,0</b>	<b>1 860,4</b>	<b>1 842,3</b>	<b>805,2</b>	<b>789,1</b>	<b>828,4</b>
<b>Répartition en %</b>						
FRANCE	55,2	57,0	55,7	65,6	68,8	69,1
ETRANGER	44,8	43,0	44,3	34,4	31,2	30,9
<b>Europe de l'Ouest</b>	<b>18,9</b>	<b>19,2</b>	<b>18,4</b>	<b>11,4</b>	<b>12,6</b>	<b>10,0</b>
dont :						
Grande-Bretagne	5,1	5,8	6,3	2,0	0,9	2,3
BEL	2,9	1,5	2,1	1,2	1,2	1,7
Italie	1,4	1,9	2,5	0,7	0,8	0,7
Espagne	1,7	1,7	1,6	1,8	1,3	1,5
Allemagne	2,5	2,1	1,7	1,0	0,6	1,2
Pays-Bas	1,2	1,2	1,3	1,0	0,6	0,9
Suisse	1,7	1,9	2,5	1,2	0,8	0,9
Irlande	0,7	1,2	0,4	0,5	0,4	0,7
<b>Europe de l'Est</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,6</b>
<b>Amérique du Nord</b>	<b>11,2</b>	<b>9,4</b>	<b>10,9</b>	<b>8,8</b>	<b>6,0</b>	<b>7,5</b>
dont :						
Etats-Unis	10,2	8,3	9,5	7,9	3,5	4,1
Canada	0,9	1,1	1,2	0,9	0,6	1,1
<b>Amérique latine</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>2,7</b>
<b>Afrique</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>
<b>Asie-Océanie</b>	<b>11,6</b>	<b>11,1</b>	<b>11,1</b>	<b>11,9</b>	<b>10,0</b>	<b>7,6</b>
dont :						
Japon	4,4	4,0	5,0	4,7	2,9	2,3
Hong Kong	1,7	2,0	1,9	2,4	2,4	2,4
Australie	1,7	1,9	1,9	1,7	1,2	1,1
Singapour	1,5	1,1	0,9	0,8	0,6	0,5
<b>Proche-Orient</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>1,3</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>

(1) Y compris les crédits financiers.

## POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT

### Risques spécifiques

Au 31 décembre 1995, le stock de provisions couvrant les risques spécifiques français et étrangers atteint 38 milliards.

La couverture par des provisions des risques spécifiques sur lesquels il existe un risque de non recouvrement, total ou partiel, s'est encore accrue en 1995 : elle atteint 60 % de l'encours, contre 54 % à la fin de 1994. L'amélioration a

concerné à la fois les risques situés en France, dont la couverture a été portée à 63 %, contre 59 % en 1994 et les risques situés à l'étranger dont la couverture a été portée à 54 %, contre 47 % en 1994.

L'encours des risques douteux est en baisse à 63 milliards de francs, sous l'effet principalement de la variation du périmètre, de l'impact des variations de cours de change et de l'amélioration de la qualité des risques situés à l'étranger.

### Taux de couverture de l'ensemble (1) des risques spécifiques douteux du groupe BNP

En milliards de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
Encours douteux	63,2	68,4	67,9
Provisions (hors risques sectoriels)	38,0	37,2	35,8
<b>Taux de couverture</b>	<b>60 %</b>	<b>54 %</b>	<b>51 %</b>

(1) Y compris les risques immobiliers (encours préoccupants et douteux).

### Poids relatif des risques spécifiques douteux dans les prêts consolidés

En milliards de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
Prêts bruts à la clientèle	786,2	771,1	799,9
Encours de provisions sur risques spécifiques/prêts bruts à la clientèle	4,8 %	4,8 %	4,5 %
Encours des risques spécifiques douteux/prêts bruts à la clientèle	8,0 %	8,9 %	8,5 %

### Risques immobiliers

• Les risques (à l'exclusion des engagements hors-bilan) sur les professionnels de l'immobilier s'élevaient, au 31 décembre 1995, à :

- 13,1 milliards de francs en France ; 9,5 milliards concernent des risques situés en Ile-de-France, dont la moitié en bureaux, un tiers en logements et le solde en locaux mixtes et divers ;
- 9,9 milliards de francs à l'étranger, dont près de la moitié en Amérique du Nord, le tiers en Europe et un peu plus de 10 % en Asie.

En un an, les risques sur les professionnels de l'immobilier ont baissé de 6,3 % en France, et de 16,4 % à l'étranger en raison de la conjonction du fléchissement du cours du dollar et de la cession, du remboursement ou du passage en perte de certaines créances.

• L'encours des risques jugés préoccupants et douteux a progressé de 8 % en France à 6,5 milliards de francs et il a diminué de 8 % à l'étranger à 4,3 milliards ; il atteint au total 10,8 milliards de francs au niveau consolidé, soit pratiquement le niveau observé à la fin de 1994.

• La couverture par des provisions affectées des risques préoccupants et douteux a été renforcée en 1995 : elle s'établit à 58 %, contre 52 % à la fin de 1994. En France, ce taux atteint 67 %, contre 66 % à la fin 1994. Pour l'international, il s'élève à 45 % (contre 35 % à la fin de 1994), niveau compatible avec la situation en voie d'amélioration dans plusieurs pays comme les Etats-Unis et la Grande-Bretagne et avec les procédures de provisionnement propres à chaque pays.

De plus, un montant de 490 millions de francs est destiné à couvrir des risques liés à des engagements de hors-bilan sur des professionnels de l'immobilier.

### Taux de couverture des seuls risques immobiliers du groupe BNP

En milliards de francs, au 31 décembre	France			International			Total		
	1995	1994	1993	1995	1994	1993	1995	1994	1993
Encours en trésorerie (1)	13,1	14,0	15,4	9,9	11,8	12,7	23,0	25,8	28,1
Engagements préoccupants et douteux	6,5	6,0	6,8	4,3	4,7	4,9	10,8	10,7	11,7
Provisions affectées	4,4	4,0	3,5	1,9	1,6	1,1	6,3	5,6	4,6
Taux de couverture des engagements préoccupants et douteux	67 %	66 %	51 %	45 %	35 %	23 %	58 %	52 %	39 %
Encours/prêts bruts à la clientèle	1,7 %	1,8 %	1,9 %	1,3 %	1,5 %	1,6 %	2,9 %	3,4 %	3,5 %

(1) À l'exclusion des risques sur des opérateurs n'intervenant pas exclusivement dans le domaine de l'immobilier.

### Risques pays

Au 31 décembre 1995, le stock de provisions affectées aux risques pays atteint 13,1 milliards de francs.

La valeur des risques pays du groupe s'est appréciée en raison de la remontée générale des cours de la dette. Une couverture prudente est ainsi assurée par rapport à la décote observée sur le marché secondaire. Une reprise de provisions de 295 millions de francs a été effectuée au titre des risques pays, en raison principalement de la cession de titres sur le marché (produit net de 110 millions de francs), de la restructuration de créances sur un pays ainsi que de récupérations sur des créances amorties.

Le marché des créances souveraines compromises a connu une évolution contrastée en 1995. L'indice FP Consult, qui reprend les principaux instruments du marché, a, tout d'abord, chuté de 21 % jusqu'en mars 1995, à la suite de la crise du peso mexicain, pour progresser ensuite de 42 % par paliers et retrouver son niveau de la mi-1994.

A la suite de la chute des cours observée en 1994, il avait été décidé de suspendre le programme d'allègement du portefeuille, afin de bénéficier de la reprise du marché. Seul a été réalisé en fin d'année un montant limité de 500 millions de francs, afin de mettre à profit les cotes atteintes par certains pays.

Cette politique a permis au portefeuille de s'apprécier de 19 % sur l'année. En intégrant les coupons encaissés ou courus, sa performance s'établit à 25 %, soit un niveau proche de la moyenne du marché.

### Risques sectoriels

Dès la fin de 1994, le groupe BNP avait pris des dispositions pour protéger sa situation nette et son ratio de solvabilité vis-à-vis de l'apparition de risques sectoriels éventuels. La provision de 2,6 milliards de francs, qui avait été constituée à partir d'une fraction de même montant prélevée sur le fonds pour risques bancaires généraux, permet notamment de couvrir les risques éventuels liés au dossier Eurotunnel et à la dégradation - si elle devait être durable - du risque de la BNP dans le capital de Pechiney, l'un des principaux acteurs mondiaux du secteur de l'aluminium.

### PROCEDURES D'OCTROI, DE SUIVI ET DE CONTROLE DU RISQUE DE CREDIT

La gestion des engagements pris par la banque relève d'Activités Bancaires en France et Banque et Finance Internationales, les deux pôles autour desquels la BNP s'est organisée en 1995 pour assurer la cohérence avec sa stratégie axée sur ses activités de banque de proximité en France et ses activités de banque de grande clientèle à l'échelle mondiale.

Dans ce cadre, la maîtrise du risque de crédit au sein de ces deux pôles repose sur trois principes :

- la séparation entre la fonction commerciale et celle d'analyse du risque,
- la décision d'octroi des crédits et donc, de prise du risque de crédit, appartient aux diverses entités des deux pôles, dans le cadre des pouvoirs de décision et de leur chaîne de délégation,
- la responsabilité financière des engagements est assumée par les centres de profit qui les portent sur leurs livres : ils en assurent eux-mêmes le suivi et ils en supportent les conséquences au plan des provisions à faire et des gains et pertes constatées.

Ces trois principes s'appliquent pour tous les engagements comportant un risque de crédit, pris par la banque dans le cadre de ses activités commerciales et de marché, quelle que soit la forme des opérations réalisées.

#### Les pouvoirs de décision et la chaîne de délégations

En vertu des statuts de la banque, le Président-Directeur Général et le Directeur Général, mandataires sociaux, disposent de plein droit et dans le respect de son objet social des *pouvoirs de décision* en matière de crédits.

Le Président-Directeur Général délègue ses pouvoirs, à hauteur de 300 millions de francs, aux directeurs des deux pôles de tutelle, sauf dispositions particulières (clientèle des banques, achat de titres de transaction, etc.).

Sur la base des cotations des emprunteurs, de la durée et de la nature des concours ou, de façon ponctuelle, du secteur économique concerné, les directeurs des deux pôles de tutelle subdélèguent tout ou partie de leurs pouvoirs à leurs collaborateurs et aux responsables des centres de profit qui dépendent d'eux (succursales et filiales de la métropole et de l'étranger, départements spécialisés), de telle sorte que les décisions soient prises au niveau approprié, en fonction de l'importance des engagements.

Au-delà de 300 millions de francs, la décision relève du *comité de crédit* de la direction générale. Placé sous la présidence du Directeur Général, ce comité comprend comme membres permanents le directeur de la *Direction des Risques et des Etudes Industrielles*, qui dispose d'un

droit de veto, et des représentants des pôles *Activités Bancaires en France et Banque et Finance Internationales*. Il se réunit deux fois par semaine avec, si nécessaire, des représentants d'autres directions, comme l'*Inspection Générale* ou la *Direction Juridique et Fiscale*, auxquels se joignent les présentateurs des dossiers.

#### Le processus général d'octroi des crédits

Les décisions de crédit résultent toujours d'un débat contradictoire avec, si nécessaire, un recours conjoint toujours possible à l'arbitrage de l'échelon supérieur.

Face à un emprunteur potentiel, la banque se livre à une analyse globale du risque qui aboutit à la détermination d'une cotation.

Le nouveau système de cotation, mis en place au début de 1995, s'applique aujourd'hui aux seules entreprises et sera étendu en 1996 aux professionnels et aux particuliers.

Il s'articule :

autour de cinq catégories de risques sains comprenant trois catégories de bons risques et deux catégories qui, au regard de certaines situations particulières, sont considérées comme des risques difficiles, qualifiés de restrictifs et de préoccupants,

et :

autour de deux catégories de risques compromis avec, d'une part, la catégorie des engagements douteux comprenant à la fois les créances impayées – provisionnables ou non – et toutes les créances justifiant la constitution de provisions et, d'autre part, la catégorie des créances en recouvrement qui se rapportent aux clients avec lesquels la banque a mis un terme à la relation pour se placer en position de créancier.

Parallèlement à la cotation, il existe aussi des procédures d'alerte spécifiques aux fins d'assurer la surveillance des risques et de déclencher la réaction de la banque à l'apparition d'événements importants dans la vie des engagements.

Tous les engagements autorisés par le groupe BNP sur une affaire ou un groupe d'affaires sont centralisés au niveau d'une seule entité de la banque et ils doivent être pris en compte pour apprécier tout nouvel engagement proposé.

Pour les banques, les signatures étatiques et certains secteurs économiques nécessitant un suivi particulier (les professionnels de l'immobilier, par exemple), la décision d'engagement est du ressort des directions centrales concernées.

Pour certaines opérations faisant appel à des techniques ou des compétences particulières (opérations avec effet de levier, par exemple), la prise de décision ressort d'entités spécialisées, elles-mêmes rattachées aux deux pôles de tutelle.

La Direction des Risques et des Etudes Industrielles a pour vocation d'identifier, de définir et de mesurer les différents types de risques que la banque est amenée à prendre dans le cadre de ses activités commerciales et de marché.

A ce titre et au-delà de la conception de méthodes d'identification du risque de crédit (la cotation, par exemple), elle participe à l'octroi des concours de deux façons :

- ses avis sont obligatoires sur tous les dossiers relevant du comité de crédit,
- ses avis peuvent être recherchés par les entités d'exploitation auprès de ses ingénieurs-conseils et de ses analystes industriels. Ceux-ci éclairent les décisions de la banque relatives à certains secteurs économiques et participent à la définition de la politique de la banque vis-à-vis d'entreprises ou de groupes d'entreprises. Pour un certain nombre de secteurs nécessitant une approche globale et un suivi particulier sur le plan des risques, cette direction formule systématiquement son avis sur les décisions d'engagement, dans le cadre de modalités spécifiques définies par le comité de crédit.

#### Le processus général de suivi des crédits

Les centres de profit assurent eux-mêmes le suivi des crédits dont ils ont la responsabilité.

En métropole :

Quotidiennement, l'agence qui porte les engagements sur ses livres a, à sa disposition, un état des crédits dont les utilisations dépassent l'autorisation, pour les clients ayant mouvementé la veille.

Mensuellement, un état exhaustif reprenant pour chaque client des informations de synthèse sur le fonctionnement de ses comptes – les plus forts débits, le nombre de jours

en dépassement de ses autorisations, etc. – est communiqué à chaque agence.

Trimestriellement, chaque agence est tenue d'établir un état des engagements qui lui semblent devoir être cotés comme des risques compromis.

Annuellement, les crédits sont revus par l'instance qui a statué sur leur octroi.

A partir des informations obtenues par les indicateurs d'alerte, il est de la responsabilité du directeur de l'entité concernée, ou de son niveau hiérarchique supérieur, de décider d'un changement ou non de cotation.

Dès lors qu'un client est coté comme un engagement douteux, sa gestion fait l'objet d'un suivi spécifique, avec ou sans l'assistance de la Direction Juridique et Fiscale, mais avec obligation de l'informer, et lorsqu'un client est coté comme étant en recouvrement, sa gestion lui est confiée.

A l'étranger et outre-mer :

Les succursales et filiales appliquent les mêmes principes en tenant compte des usages locaux et des réglementations bancaires propres au pays où elles sont implantées.

Tous les dossiers d'affaires ou groupes d'affaires sur lesquels le groupe BNP porte plus de 300 millions de francs d'autorisations d'engagements sont revus par le *comité de crédit* selon une périodicité dépendante de la cotation.

Les engagements cotés préoccupants du groupe en métropole, outre-mer et à l'étranger sont examinés chaque semestre et dans leur ensemble par le *comité des préoccupants*, comité que préside le Président-Directeur Général. Ce comité examine aussi individuellement les engagements préoccupants qui dépassent un certain montant.

#### La mesure du risque de crédit

Le risque de crédit sur une transaction ou une affaire, un portefeuille d'affaires ou un secteur économique, est mesuré de façon conservatrice par l'exposition de la banque vis-à-vis de cette transaction ou de cette affaire, de ce portefeuille ou de ce secteur, c'est-à-dire par le total des utilisations (crédits par caisse et crédits par signature) et des autorisations pour les crédits confirmés et engagements donnés logés en hors-bilan.

## V - RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE MARCHÉ

Les trois principaux risques associés aux opérations de marché sont :

- le risque de crédit lié à la défaillance d'une contrepartie, qui regroupe sous l'appellation de risque de contrepartie, le risque de perte en principal, le risque induit de position et le risque de livraison,
- le risque pur de marché ou de position,
- le risque opérationnel ou juridique, administratif et comptable.

La maîtrise de ces risques est fondée à la BNP sur deux axes majeurs :

- l'application de méthodes rigoureuses et conservatrices concernant la mesure et le cantonnement des risques,
- la séparation stricte des fonctions de commercialisation (ou prise de position), de contrôle et de production administrative.

### LES METHODES DE MESURE ET DE CANTONNEMENT DES RISQUES

#### Le risque de contrepartie est encadré par des lignes par contrepartie

Les directions centrales ou les centres de profit chargés des relations avec les contreparties présentent leurs demandes à l'échelon de décision découlant du système de délégation. Les lignes autorisées sont fixées dans le cadre général de la maîtrise du risque de crédit.

Le risque induit de position, c'est-à-dire la perte subie en raison de l'évolution des marchés entre le moment où une opération a été conclue et le moment où la défaillance de la contrepartie est constatée, est mesuré de façon conservatrice.

La BNP évalue ce risque en ajoutant à la valeur de remplacement d'une opération un majorant représentatif de l'évolution future du risque, ce qui est conforme aux recommandations faites par les autorités ou la profession (groupe des 30 par exemple). Ces majorants sont déterminés, par produit, en fonction de la volatilité des prix de marché sur la durée restant à courir de l'opération.

Le risque de livraison est, quant à lui, suivi à partir de la décomposition des flux des opérations réalisées avec chaque contrepartie par échéance.

La banque dispose d'un système informatique qui collecte sur l'ensemble des salles de marché du groupe les opérations traitées avec chacune des contreparties clientes. Ce système lui permet une centralisation mondiale et le suivi de l'utilisation des lignes autorisées.

La banque applique une politique systématique de signature d'accords-cadres en s'appuyant sur les conventions de place (par exemple ISDA ou AFB), car un contrat conclu avec une contrepartie dans le cadre d'une telle convention permet qu'en cas de défaillance de la contrepartie, les valeurs de remplacement des diverses opérations en cours soient compensées, seul un solde restant dû. Les accords de compensation permettent ainsi de réduire fortement le risque sur une contrepartie. Les autorités prudentielles viennent d'en reconnaître les effets pour le calcul des exigences du ratio Cooke, et au niveau européen une directive est en discussion à Bruxelles sur ce point.

Pour les produits dérivés longs ou à forte volatilité, le groupe n'accepte que les meilleures signatures.

#### Le risque de marché ou de position est strictement limité

Il est mesuré sur la base d'une valeur en risque (appelée risque notionnel de perte) obtenue à partir de coefficients de risque, calculés sur la base des variations des prix et volatilités observés sur 5 ans, permettant d'évaluer la perte maximale subie dans 95 % des mouvements constatés dans le passé sur une période de détention de 5 jours ouvrés.

Chaque centre de décision, et en son sein chaque opérateur, éventuellement chaque livre, se voit définir des limites maximales de pertes exprimées en risque notionnel de perte pour chaque type de position (change, taux, actions) et par devise. De surcroît, chaque site se voit fixer des limites de positions en volume.

Des règles supplémentaires pour les risques de second ordre (par exemple, décorrélations entre le prix de deux instruments similaires mais non identiques) et des instructions précises de comptes rendus d'opérations remarquables (gains et pertes) complètent le dispositif d'ensemble. Naturellement, les positions induites par les

produits dérivés fermes sont intégrées dans ce dispositif de contrôle, chaque livre pouvant contenir des produits classiques (obligations) et des dérivés fermes (Swaps, FRA).

Sur la base d'une méthode de scénarios, un suivi particulier a été mis en place pour les options, en raison de la complexité de ces produits liée à la non-linéarité des risques qu'ils présentent.

Actuellement, l'enveloppe maximale de risques notionnels de pertes, fixée par les mandataires sociaux et présentée au *Conseil d'administration*, est répartie sur les différents livres, par souci de prudence, sans tenir compte d'éventuelles compensations ou corrélations. La note annexe 23 aux comptes consolidés fait apparaître la sensibilité théorique des résultats du groupe sur la base des positions existantes à la date d'arrêt.

Dans le souci de maîtriser ses risques en situation de crise majeure, la banque mesure périodiquement l'incidence des mouvements exceptionnels de marché, du type crise de 1987 ou crise du franc français de 1992, sur les positions à une date donnée.

L'élaboration d'un modèle interne, permettant de consolider les positions de marché des sites en tenant compte des corrélations entre les différents marchés et les différentes devises, est en cours.

La surveillance par le *comité des risques de marché*, qui se réunit mensuellement, fait l'objet d'un compte rendu semestriel de l'utilisation de l'enveloppe maximale aux mandataires sociaux qui, à leur tour, en informent le *Conseil d'administration*.

#### La maîtrise du risque opérationnel fait l'objet d'un suivi particulier

Ce suivi repose sur plusieurs principes : la responsabilisation de la hiérarchie, l'existence de procédures écrites décrivant notamment la chaîne des contrôles et la piste d'audit, la rationalisation permanente des logiciels de traitement, un dispositif de déclaration et de traitement des incidents et des missions de vérification par des services d'audit spécialisés.

La mise en œuvre de ces principes, en raison des mutations rapides des marchés, exige une adaptation permanente des circuits et des applications informatiques. Le

développement des nouveaux produits et des nouvelles activités intègre la prise en compte du risque opérationnel.

L'ensemble des équipes d'organiseurs bancaires et informatiques de la banque – depuis la *Direction de l'Organisation et des Systèmes Informatiques*, dont la vocation est globale, jusqu'à l'*ingénierie des back offices* chargée de la micro organisation des services d'exécution – est impliqué dans la recherche de la sécurité des procédures.

### LA SEPARATION DES FONCTIONS

Le groupe BNP a, depuis longtemps, instauré une séparation stricte entre les salles de marché, les services administratifs qui débouclent les opérations conclues et les services comptables qui exercent un contrôle permanent sur les comptes. Cette séparation des fonctions s'applique aussi entre les services de gestion de fonds pour le compte de sa clientèle d'investisseurs et le reste de la banque.

La fonction de "contrôle des risques" indépendante des hiérarchies opérationnelles, créée depuis plusieurs années, a constamment évolué pour s'exercer aujourd'hui à trois stades :

- La Direction des Risques et des Etudes Industrielles a, pour les opérations de marché, la même vocation à identifier, définir et mesurer les différents types de risque que celle qu'elle exerce déjà vis à vis des activités commerciales de la banque. C'est ainsi qu'elle développe ou valide les normes et modèles proposés au comité des risques de marché pour mesurer les risques de marché et leurs procédures de suivi et de contrôle.
- Un service spécialisé au sein de Banque et Finance Internationales assure la centralisation des risques de marché et le contrôle effectif, notamment par des visites sur place, tant du respect des limites fixées aux responsables des salles de marché, que de la bonne transmission des comptes rendus de toute nature aux échelons hiérarchiques concernés.
- L'Inspection Générale veille, dans le cadre de ses missions, à la cohérence et au bon fonctionnement des contrôles de toute nature et en rend régulièrement compte aux mandataires sociaux.

Au sommet de cette fonction de contrôle des risques de marchés, se trouve le *comité des risques de marché* dont le rôle est triple :

- valider définitivement les normes d'évaluation des risques de marché proposées par la *Direction des Risques et des Etudes Industrielles*,
- s'informer auprès du service spécialisé de *Banque et Finance Internationales* de l'utilisation des limites, des dépassements éventuels et des déclarations de pertes et gains exceptionnels,
- examiner tout autre problème relatif au suivi des risques de marché.

Ce comité, dont le secrétariat est assuré par la *Direction des Risques et des Etudes Industrielles*, permet de réunir toutes les compétences fonctionnelles et opérationnelles de la banque pour que ses décisions s'imposent à l'ensemble du groupe BNP.

Ce principe de séparation entre les fonctions de prise de risques, de production administrative et de contrôle des risques est appliqué à toutes les entités de la banque et à tous les niveaux. Les contrôleurs locaux des risques de marché, notamment, ne dépendent pas uniquement de leur directeur local. Ils sont directement en contact avec le contrôleur central du service spécialisé au sein de Banque et Finance Internationales.

Les services d'exécution (back offices) et comptables sont rattachés à un organe de coordination central auquel ils rapportent, ce qui permet de mettre en évidence les risques administratifs ou opérationnels et de les couvrir par des procédures appropriées.

L'organisation des activités de marché par lignes de métiers mondiales s'est bien sûr accompagnée de la mise à disposition, en temps réel ou seulement légèrement différé, aux responsables de ces lignes, des positions prises dans les différents centres de profit.

Au total, la séparation des fonctions, conjuguée avec des systèmes de remontée d'information appropriés, permet à la Direction Générale de la banque, d'être informée de façon régulière et transparente du niveau des risques pris et de tout événement remarquable.

## VI - LA GESTION DE BILAN EN 1995

La Direction de la Gestion Actif-Passif a pour mission de gérer les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change afin d'en limiter l'impact sur les résultats du groupe tout en contribuant à sa rentabilité. En 1995, la conjonction d'une demande de crédit restée peu dynamique et d'une progression sensible des dépôts de la clientèle a exigé une gestion très active pour limiter le risque de taux structurel associé aux opérations en francs.

### GESTION DE LA LIQUIDITE

En 1995, les besoins de financements du groupe ont à nouveau diminué en francs en raison de la mollesse de la demande de crédit en France. La situation de trésorerie est restée confortable et la transformation opérée en francs et en devises a été contenue dans les limites strictes et prudentes que se fixe le groupe.

En 1995, comme en 1994, la position nette sur le marché interbancaire en francs a été constamment prêteuse. Cette situation a conduit à limiter l'émission de ressources à long terme en francs à 1 milliard de francs sous forme de titres subordonnés remboursables pour conforter le ratio de solvabilité et à 900 millions de francs sous forme de bons à moyen terme négociables (BMTN) pour satisfaire les besoins de la clientèle. En devises, le groupe a continué de renforcer ses ressources à long terme par l'émission de près de 2,5 milliards de dollars.

Toutes monnaies confondues, les dépôts consolidés de la clientèle (y compris les bons de caisse et les titres de créances négociables) excèdent les prêts à la clientèle\* nets de provisions. Cette situation est confortée par la grande stabilité des ressources. L'ensemble des dépôts à vue, d'épargne et à terme de la BNP en France provient d'un peu plus de 10 millions de comptes de particuliers et d'entreprises.

La BNP dispose aussi d'actifs liquides ou rapidement négociables : avoirs à vue, bons du Trésor, valeurs reçues en pension, créances négociables, fonds d'Etat et titres à revenu fixe ou variable. La solidité financière du groupe lui assure un accès aisé aux marchés monétaire et financier dans de très bonnes conditions.

\* Y compris les opérations de crédit-bail et les opérations assimilées.

La collecte de ressources interbancaires est réalisée auprès de nombreux établissements. Le marché obligataire constitue une source potentielle de financement important.

### GESTION DU RISQUE DE TAUX STRUCTUREL

L'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, futures et conditionnelles, est pris en compte pour le suivi et l'analyse du risque de taux.

La position de taux résultant des opérations libellées en devises est de faible ampleur. Les variations de taux jouent en effet de façon parallèle sur les emplois et les ressources, pour l'essentiel indexés sur les mêmes taux directeurs. Pour éliminer le risque de taux, lorsqu'elles sont à taux fixe, les émissions obligataires en devises font, en général, l'objet d'opérations de swap.

La position de taux née des opérations en francs du réseau métropolitain revêt, en revanche, un caractère structurel. Le métier d'une banque universelle consiste, en effet, en une activité de transformation d'une fraction des dépôts de la clientèle en des opérations de prêts à moyen et long terme aux entreprises et aux particuliers.

En 1995, la capacité de la BNP à gérer son risque de taux structurel en francs s'est accrue grâce à l'utilisation d'un échéancier de taux mensuel désormais disponible pour les opérations de la BNP métropole et d'un dispositif opérationnel de simulation. Le maintien d'une position résiduelle de taux limitée en 1995 a nécessité une gestion très active caractérisée par d'importantes opérations de macro-couvertures pour compenser l'évolution différenciée des emplois à taux fixe et des ressources de même nature.

### GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La position opérationnelle de change est maintenue dans des limites strictes. Son montant global est faible au regard des résultats et des fonds propres du groupe.

## VII - ELEMENTS D'INFORMATION COMPLEMENTAIRES

### LE PROFIL DE LA BNP

#### Dénomination et siège social

Banque Nationale de Paris  
16, boulevard des Italiens  
75009 Paris

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

#### Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

PARIS B 662 042 449  
Code APE : 651.C

#### Durée et Exercice social

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

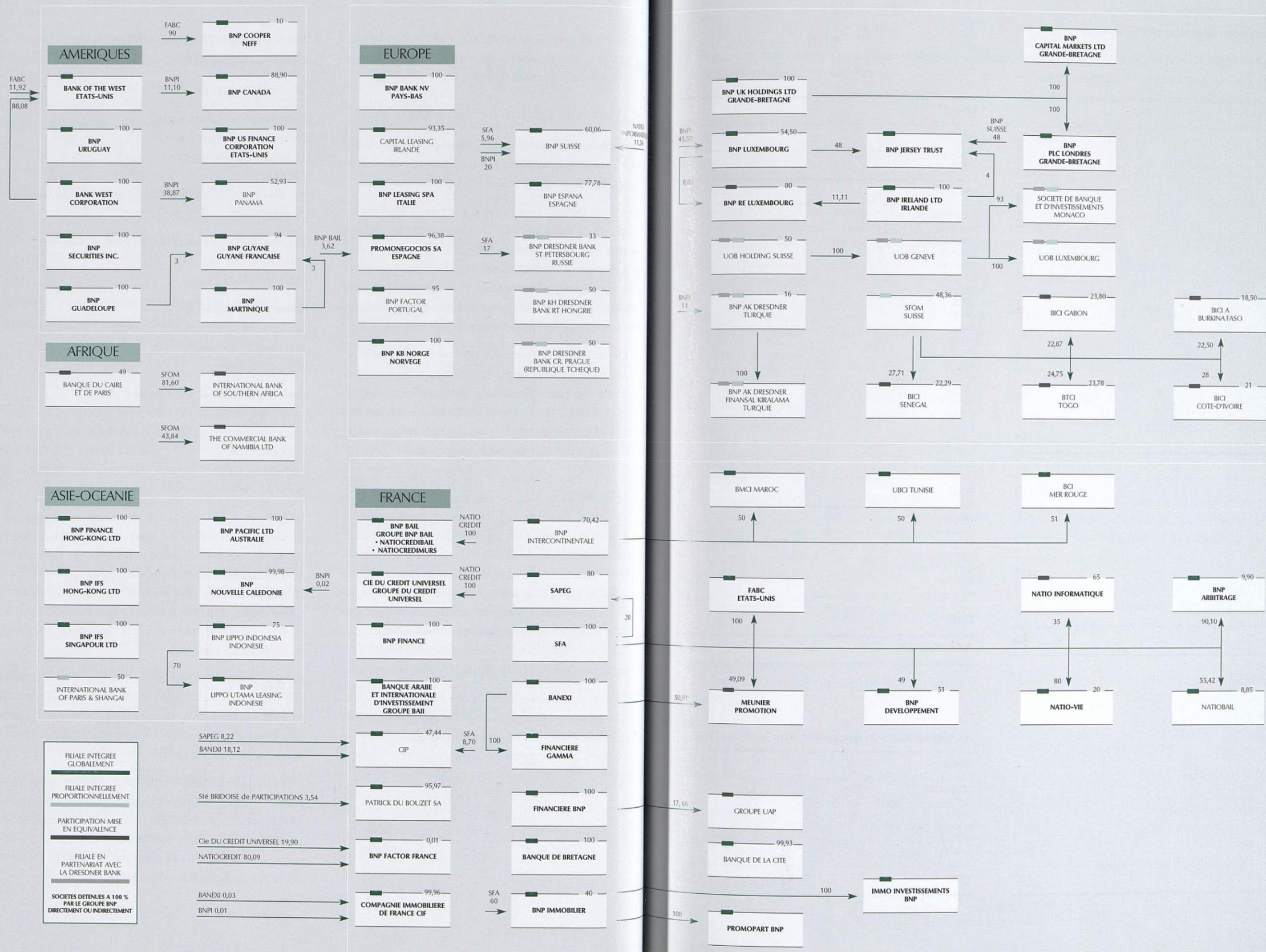
#### Forme, législation et objet social

La Banque Nationale de Paris (BNP) est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

La BNP est régie par les dispositions de la loi modifiée n° 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, toutes opérations connexes aux opérations bancaires, toutes prises de participations.

La banque peut également, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer à titre habituel toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, la BNP peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.



### Les implantations du groupe BNP à l'étranger

Outre les 496 sièges dépendant des entités intégrées globalement, sont également inclus les sociétés mises en équivalence, les banques associées et les bureaux de représentation.

EUROPE		OCEANIE	
ALLEMAGNE	3	AUSTRALIE	8
BELGIQUE	4	<b>Total</b>	<b>8</b>
BULGARIE	1	AFRIQUE	
CHYPRE	2	AFRIQUE DU SUD	1
ESPAGNE	80	ALGERIE	1
GRANDE-BRETAGNE	8	BURKINA FASO	11
GRECE	6	BURUNDI	1
HONGRIE	2	COMORES	6
IRLANDE	2	CÔTE D'IVOIRE	40
ITALIE	4	DJIBOUTI	7
JERSEY	2	GABON	9
LUXEMBOURG	4	GAMBIE	1
MONACO	7	GUINEE	11
NORVEGE	2	MADAGASCAR	8
PAYS-BAS	6	MAURICE (ÎLE)	11
POLOGNE	2	MAROC	84
PORTUGAL	11	NAMIBIE	1
ROUMANIE	1	NIGERIA	1
RUSSIE	3	RWANDA	1
SUISSE	6	SENEGAL	13
REPUBLIQUE TCHEQUE	3	TOGO	8
TURQUIE	4	TUNISIE	39
UKRAINE	1	ZAIRE	1
<b>Total</b>	<b>164</b>	ZIMBABWE	1
AMERIQUES		<b>Total</b>	<b>256</b>
ARGENTINE	6	PROCHE ORIENT	
BRESIL	1	BAHREIN	2
CAIMANS (ILES)	3	EGYPTE	4
CANADA	5	EMIRATS ARABES UNIS	1
CHILI	1	IRAN	1
COLOMBIE	1	LIBAN	5
COSTA RICA	1	<b>Total</b>	<b>13</b>
ETATS-UNIS	113	<b>Total étranger</b>	<b>618</b>
MEXIQUE	2	Les implantations du groupe BNP dans les DOM-TOM	
PANAMA	5	DOM-TOM	
URUGUAY	2	GUADELOUPE	12
<b>Total</b>	<b>140</b>	GUYANE	5
ASIE		MARTINIQUE	14
CHINE	6	NOUVELLE CALEDONIE	10
COREE DU SUD	1	REUNION	11
HONG KONG	5	WALLIS ET FUTUNA	1
INDE	6	<b>Total</b>	<b>53</b>
INDONESIE	4		
JAPON	2		
MACAO	2		
MALAISIE	2		
MYANMAR	1		
PHILIPPINES	1		
SINGAPOUR	2		
TAIWAN	1		
THAÏLANDE	2		
VIETNAM	2		
<b>Total</b>	<b>37</b>		

### LE CAPITAL DE LA BNP

#### L'évolution du capital de 1991 à 1995

	Nombre de titres	Montant (en francs)
<b>1991 et 1992</b>		
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>70 739 443</b>	<b>3 536 972 150</b>
<b>1993</b>		
Doublement du nombre de titres par réduction du nominal par titre de 50 F à 25 F	141 478 886	3 536 972 150
Exercice de bons de souscription de certificat d'investissement émis en 1990	12 048 924	301 223 100
Exercice de bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en 1993	30 480 746	762 018 650
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>184 008 556</b>	<b>4 600 213 900</b>
<b>1994 (1)</b>		
Paiement en actions des dividendes	1 685 603	42 140 075
Opération d'apport du capital de la Compagnie Financière Gamma	4 352 000	108 800 000
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>190 046 159</b>	<b>4 751 153 975</b>
<b>1995</b>		
Paiement en actions des dividendes	2 137 779	53 444 475
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>192 183 938</b>	<b>4 804 598 450</b>

(1) Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1994 a décidé de procéder à la reconstitution des certificats d'investissement en actions.

Au 31 décembre 1995, le capital de la BNP SA était de 4 804 598 450 francs et se composait de 192 183 938 actions d'un nominal de 25 francs. Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.

L'augmentation du nombre d'actions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995 est liée au paiement en actions de 70 % du dividende

de l'exercice 1994 (contre 60 % pour le dividende de l'exercice 1993) ; compte tenu d'un prix d'exercice de 223 francs, 2 137 779 actions nouvelles ont ainsi été créées avec jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Le 27 février 1996, 720 280 actions nouvelles ont été créées, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1995, à la suite de l'offre publique d'échange sur les actions de la filiale espagnole, BNP España.

### Répartition du capital

Depuis la privatisation, la répartition du capital a évolué de la façon suivante :

En % du capital, au 31 décembre	1995	1994	1993
Actionnaires ayant dépassé le seuil des 5 % du capital : - UAP	14,14	14,32	14,67
Groupe des actionnaires stables (1) (y compris CPIH)	15,26	15,48	13,52
Etat français	0,75 (2)	2,31	2,45
Grand public et autres actionnaires (3)	67,81	63,00	64,85
Salariés (4)	2,04	4,89	4,51

(1) Le Groupe des Actionnaires Stables comprend : Elf Aquitaine, Compagnie de Saint-Gobain, Financière & Immobilière Marcel Dassault, Rhône-Poulenc, Grande Armée Participations (groupe PSA), Renault, Dresdner Bank, Kuwait Investment Authority, The Public Institution For Social Security of Kuwait, Péchiney, Roche Finance SA (groupe Hoffmann La Roche), General Electric, Compagnie Générale des Eaux, Saint-Louis et BAT Industries.

Le Groupe des Actionnaires Stables a contracté des engagements lors de l'offre publique de vente du 15 octobre 1993. Pendant 3 mois, aucune cession d'actions n'était possible et pendant les 21 mois suivants, les membres du GAS pouvaient céder librement 20 % de leurs titres. Depuis le 15 octobre 1995, les membres du GAS peuvent librement céder la totalité de leurs actions, avec un droit de préemption au profit des autres membres du GAS s'appliquant à 80 % de leur portefeuille initial. La CPIH (2,3 % au 31 décembre 1995), filiale du groupe Elf, qui ne fait pas partie du GAS, s'est engagée à conserver pendant 2 ans 80 % des actions reçues en rémunération de l'apport effectué en novembre 1994. Pendant les 3 ans suivants, 80 % des actions reçues par CPIH font l'objet d'un droit de préemption au profit de toute personne qui serait désignée par le président de la BNP.

(2) Actions détenues en vue de l'attribution gratuite réservée aux salariés.

(3) Personnes physiques, entreprises, investisseurs institutionnels et non-résidents.

(4) Seules sont recensées, en 1995, les actions relevant de l'épargne salariale.

### RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE LA BNP SA

	1991	1992	1993	1994	1995
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	3 536 972 150	3 536 972 150	4 600 213 900 (1)	4 751 153 975 (3)	4 804 598 450 (5)
b) Nombre d'actions et de CI émis	70 739 443	70 739 443	184 008 556 (1) (2)	190 046 159 (3) (4)	192 183 938 (5) (4)
c) Nombre de parts au 31 décembre					
- ex BNCI	110 508	88 406	66 304	44 202	22 100
- ex CNEP	84 208	67 366	50 524	33 682	16 840
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	115 769 442 296	122 927 363 668	117 842 996 720	94 891 304 883	102 628 056 297
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 794 704 897	10 056 555 525	10 903 429 397	9 837 997 523	8 672 714 814
c) Impôts sur les bénéfices	416 122 529	771 637 912	- 144 272 494	318 927 280	162 465 361
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	107 944 038	30 531 352	-	81 324 354	-
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 741 606 014	2 793 019 687	57 664 442	1 320 036 417	1 777 301 169
f) Montant des bénéfices distribués	743 056 889	530 780 011	552 201 308	608 264 800	694 513 727
<b>Résultats des opérations réduits à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	132,58	129,73	60,04	49,39	43,86
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	81,17	39,48	0,31	6,95	9,25
c) Dividende versé à chaque action	10,50	7,50	3,00	3,20	3,60 (6)
<b>Personnel</b>					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (7)	45 529	44 804	43 811	42 400	41 364
b) Montant de la masse salariale	8 095 746 948	8 406 000 733	8 647 932 340	8 562 568 218	8 715 581 128
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 398 985 382	4 785 834 396	4 964 648 954	4 922 195 162	4 947 409 654

(1) Le capital a été porté de 3 536 972 150 francs à 4 600 213 900 francs par exercice de 23 455 548 bons de souscription d'actions et 19 074 122 bons de souscriptions de certificats d'investissement. De plus, 42 478 145 certificats d'investissement ont été échangés contre des actions portant à 183 212 579 le nombre d'actions. Le nombre de certificats d'investissement s'élève à 795 977.

(2) Le 4 octobre 1993, le nominal de l'action et du certificat d'investissement a été divisé par deux.

(3) Le capital a été porté de 4 600 213 900 francs à 4 751 153 975 francs par l'apport de la "Financière Gamma" pour 108 800 000 francs et le paiement du dividende en actions pour 42 140 075 francs.

(4) Les certificats d'investissement ont été convertis en actions.

(5) Le capital a été porté de 4 751 153 975 francs à 4 804 598 450 francs par le paiement du dividende en actions.

(6) Sur la base de 192 904 218 actions, compte tenu des 720 280 actions nouvelles, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1995, créées le 27 février 1996 à la suite de l'OPE sur les actions BNP España.

(7) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE LA BNP SA

## 1) Franchissements de seuils

En application de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les prises de participation intervenues au cours de l'exercice, dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République française, qui aboutissent, compte tenu, le cas échéant, des titres déjà en possession de la société, à un pourcentage de détention :

**Supérieur à 5 %**

Centrale de règlements interbancaires.

**Supérieur à 10 %**

Mediservice, Société Française du Chèque de Voyage.

**Supérieur à 20 %**

Néant.

**Supérieur à 33,33 %**

Néant.

**Supérieur à 50 %**

Néant.

**Supérieur à 66,66 %**

BNP Martinique, BNP Guadeloupe, Feyzinoise de Participation, Guinoise de Participation, BNP Asset Management.

## 2) Principales acquisitions et cessions en métropole, outre-mer, et à l'étranger

## EN METROPOLE

**Acquisitions**

- Prises de participations nouvelles : Cie de Suez, Sphère, Financière de Reins, Affiche Européenne Holding, Centrale de Règlements Interbancaires.
- Renforcement des participations (Acquisitions) : BNP Asset Management, Havas, Mediservice, Du Bouzet, CIP.
- Renforcement des participations (Souscriptions) : Le Monde Entreprise, CIP, Crédit National, Saint-Gobain, Havas, J. R. Reznik, Rhône-Poulenc, 3S Cadres, Bouygues Télécom, Elf Aquitaine.

## OUTRE-MER

**Acquisitions**

- Prises de participations nouvelles : BNP Martinique, BNP Guadeloupe (2).
- Renforcement des participations : BNP Guyane.

## A L'ETRANGER

**Acquisitions**

- Prises de participations nouvelles : BNP Mexico, BNP Futures Singapour, BNP Cooper-Neff, BancWest Corporation, BNP Futures Inc.
- Renforcement des participations (Acquisitions) : BNP España, BNP Suisse, BNP Norge, Elf Oil AG.
- Renforcement des participations (Souscriptions) : BNP Dresdner Russie, BNP Ireland, BNP Luxembourg, BNP Leasing SPA, Elso Magyar Koncesszios Autopalya.

**Cessions**

- Totales : Le Studio Canal +, Financière N, Vincent Brac de la Perrière (1), Sicorail, Caisse de Développement de la Corse, Groupe Expansion, Mors, Sofinasia, Eiffage, CSI Participation, Cofinac.
- Partielles : Crédit National, Euro RSCG WW, Sylea, Garages Souterrains Belvédère de Metz.

**Cessions**

- Totales : Soderag.

**Cessions**

- Totales : BNP OHG (3), Canadian Airlines, Trizec, Bramalea, Fonds Fiduciaire BNP, Groupe Banco Cidade, Aref Koweit, Bank of the West (4), BAIL Holding (5).
- Partielles : Argentina Private Développement, Crédito Romagnolo, TP Venture, BDET Tunisie.

(1) Fusion/absorption par la société du Bouzet.  
(2) Transformation des succursales en filiales.  
(3) Transformation de la filiale en succursale.  
(4) Apport des titres Bank of the West à BancWest Corporation.  
(5) Liquidation.

## L'ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES FRANÇAISES

## Banque de Bretagne

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Emplois clientèle (encours moyens)	5 083	4 303	4 218	18,1	2,0
Production nouvelle	1 458	1 530	693	- 4,7	2,2 fois
Ressources clientèle (encours moyens)	4 866	4 324	4 076	12,5	6,1

A travers son réseau de 67 points de vente, la Banque de Bretagne exerce l'ensemble des métiers de banque de proximité à destination des particuliers, des professionnels et des sociétés.

Conformément au plan de développement défini en 1993, la Banque de Bretagne a articulé son action en 1995 autour de la conquête de nouveaux clients et de l'intensification des relations avec la clientèle.

Le dynamisme de l'action commerciale a permis de réaliser en 1995 des performances d'exploitation très satisfaisantes, dans un contexte pourtant peu favorable aux banques.

## Crédit Universel

En millions de francs	1995	1994	1993 (1)	Evolution en %	
				95/94	94/93
Encours financier moyen	14 641	14 031	13 759	4,3	2,0
Production nouvelle	8 231	8 013	7 201	2,7	11,3

(1) A périmètre constant, hors BNP Factor vendu à Natiocrédit.

Filiale à 100 % de Natiocrédit, après l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire lancé en octobre 1995, le Crédit Universel a pour objet le financement de biens d'équipement pour les particuliers (prêt et location avec option d'achat) et pour les entreprises (crédit d'équipement, crédit-bail, location financière, location longue durée) par le biais d'un réseau de partenariat avec des prescripteurs.

La production nouvelle a progressé en 1995, dans un contexte général de consommation atone et de faible demande de crédit.

La production nouvelle de crédits s'est maintenue à un niveau élevé. Cette situation s'est traduite par une augmentation de l'encours moyen des crédits, plus marquée pour les particuliers que pour les entreprises.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé, en raison essentiellement d'une forte croissance des comptes d'épargne à régime spécial (+ 20 %) ainsi que des ressources à terme (+ 21 %). Par ailleurs, l'assurance-vie s'est développée favorablement (+ 14 % en encours).

Au total, la Banque de Bretagne a renforcé sa part de marché dans la plupart des catégories de dépôt et de crédit.

Les financements accordés aux entreprises ont progressé de 11 %, grâce en particulier aux excellentes performances réalisées dans le marché du poids lourd, lui-même en pleine croissance, et dans une moindre mesure à la progression des financements de biens bureautiques et informatiques. Cette évolution a permis de compenser, et au-delà, la diminution de 7 % des financements consentis aux particuliers, conséquence de la baisse du marché automobile en France.

L'encours moyen de crédit du Crédit Universel a augmenté en 1995 de 4,3 %.

La Banexi-groupe BNP a notamment conseillé l'Etat dans l'opération d'ouverture du capital de Bull, Péchiney dans le cadre de sa privatisation, ainsi que le GAN à l'occasion de l'apport des titres Elf et CIC par l'Etat.

Le réseau de filiales Banexi à l'étranger s'est aussi illustré notamment par la cession d'Howmet et par l'acquisition des Confiseries belges Frisk par l'Italien Perfetti. La Banexi a aussi poursuivi le redéploiement de ses activités vers les pays de l'Est et de l'ex-URSS.

#### Natio-Vie

En millions de francs	1995	1994	1993	Evolution en %	
				95/94	94/93
Encours gérés (fin de période)	78 532	59 682	47 586	31,6	25,4
Production nouvelle (y compris ASSU-VIE)	20 841	16 070	12 277	29,7	30,9
Nombre de contrats (en milliers)	1 320	1 244	1 102	6,1	14,3
Part de marché :					
• globale	4,7 %	4,0 %	3,7 %		
• guichets	7,8 %	7,2 %	7,1 %		

Au cours de 1995, Natio-Vie a de nouveau conforté sa position dans le peloton de tête des assureurs-vie, passant du 7<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> rang, grâce à une progression de son chiffre d'affaires (de l'ordre de 30 %, à 20,8 milliards de francs) très nettement supérieure à celle du marché (environ + 9 %).

Ce succès tient tout d'abord au dynamisme et à la réactivité du réseau, qui se sont concrétisés lors des deux temps forts qui ont ponctué l'exercice : l'opération "Roland Garros" de mai à mi-juillet et l'opération "BMTN", de mi-octobre à fin novembre, qui assure un doublement de la prime investie en 10 ans. En outre, la gamme de produits a été constamment enrichie, notamment pour les options dont est assorti le principal contrat BNP Multiplacements (avec deux nouvelles options dès janvier, "Retraits échelonnés" et "zéro-coupon OAT").

Par ailleurs, la BNP a commercialisé en mai un contrat décès adapté aux besoins de la clientèle des profession-

nels, BNP Prévoyance Professionnels. L'offre BNP aux travailleurs non salariés est ainsi complétée, après le lancement en septembre 1994 de Natio-Vie Retraite Professionnels, qui demeure en 1995 un contrat leader parmi les produits dits "loi Madelin".

#### SITUATION DE DEPENDANCE

La Banque Nationale de Paris n'est dépendante à l'égard d'aucun brevet ou licence et d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

#### FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de la Banque Nationale de Paris et du groupe BNP.

## COMPTES CONSOLIDES

#### SOMMAIRE

Bilan	90
Compte de résultats	92
Etats financiers en ECU	93
Tableau de financement	95
Notes annexes	96
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	148

# BILAN CONSOLIDE

## ACTIF

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
<b>Opérations interbancaires et assimilées (note 3)</b>			
Caisse, banques centrales, CCP	8 286	7 252	7 811
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	85 848	63 950	23 977
Créances sur les établissements de crédit	473 736	416 541	429 054
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>567 870</b>	<b>487 743</b>	<b>460 842</b>
<b>Opérations avec la clientèle (notes 4 et 8)</b>			
Créances sur la clientèle	698 723	683 430	711 660
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	49 003	47 931	49 517
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>747 726</b>	<b>731 361</b>	<b>761 177</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)</b>	<b>85 851</b>	<b>76 283</b>	<b>90 241</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable (note 5)</b>	<b>16 895</b>	<b>7 710</b>	<b>11 327</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 6)</b>			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note 6)	7 417	4 716	4 875
Participations et parts dans les entreprises liées (note 6)	11 099	13 535	10 536
<b>Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>18 516</b>	<b>18 251</b>	<b>15 411</b>
<b>Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (notes 9 et 10)</b>			
Financières	689	966	940
Non financières	13 111	13 247	12 897
<b>Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence</b>	<b>13 800</b>	<b>14 213</b>	<b>13 837</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)</b>	<b>17 391</b>	<b>17 187</b>	<b>17 416</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs (note 12)</b>	<b>125 502</b>	<b>99 181</b>	<b>105 987</b>
<b>Ecarts d'acquisition (note 13)</b>	<b>172</b>	<b>233</b>	<b>246</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 593 723</b>	<b>1 452 162</b>	<b>1 476 484</b>
<b>HORS-BILAN</b>			
Engagements de financement donnés (note 22)	305 141	279 829	258 795
Engagements de garantie donnés (note 22)	126 750	129 200	130 050
Engagements sur titres (note 22)	20 122	21 904	16 657
Opérations sur instruments financiers à terme (note 23)	8 890 853	7 347 360	6 276 727

## PASSIF

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993	1995 (1)	1994	1993
	Avant affectation du résultat			Après affectation du résultat		
<b>Opérations interbancaires et assimilées (note 14)</b>						
Banques centrales, CCP	5 304	8 743	8 376	5 304	8 743	8 376
Dettes envers les établissements de crédit	505 493	437 303	453 229	505 493	437 303	453 229
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>510 797</b>	<b>446 046</b>	<b>461 605</b>	<b>510 797</b>	<b>446 046</b>	<b>461 605</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle (note 15)</b>	<b>578 062</b>	<b>523 238</b>	<b>510 612</b>	<b>578 062</b>	<b>523 238</b>	<b>510 612</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse (note 15)	17 766	19 086	19 239	17 766	19 086	19 239
Titres du marché interbancaire (note 14)	3 220	6 590	5 969	3 220	6 590	5 969
Titres de créances négociables (note 15)	183 378	175 476	183 817	183 378	175 476	183 817
Emprunts obligataires (note 16)	65 583	74 451	73 896	65 583	74 451	73 896
Autres dettes représentées par un titre	790	909	315	790	909	315
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>270 737</b>	<b>276 512</b>	<b>283 236</b>	<b>270 737</b>	<b>276 512</b>	<b>283 236</b>
<b>Comptes de régularisation et autres passifs (note 17)</b>	<b>125 951</b>	<b>99 067</b>	<b>114 895</b>	<b>126 730</b>	<b>99 717</b>	<b>115 496</b>
<b>Provisions pour risques et charges (note 18)</b>	<b>11 568</b>	<b>12 141</b>	<b>9 785</b>	<b>11 568</b>	<b>12 141</b>	<b>9 785</b>
<b>Dettes subordonnées (note 19)</b>	<b>36 622</b>	<b>35 870</b>	<b>36 001</b>	<b>36 622</b>	<b>35 870</b>	<b>36 001</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (note 20)</b>	<b>8 353</b>	<b>8 181</b>	<b>10 761</b>	<b>8 353</b>	<b>8 181</b>	<b>10 761</b>
<b>Fonds propres (note 21)</b>						
Capital souscrit	4 742	4 689	4 529	4 742	4 689	4 529
Primes d'émission et d'apport	17 447	17 024	16 210	17 447	17 024	15 695
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence :						
Part du groupe	25 385	25 405	25 627	26 453	26 447	26 609
Part des intérêts minoritaires	2 134	2 228	2 251	2 212	2 297	2 155
Total des réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence	27 519	27 633	27 878	28 665	28 744	28 764
<b>Total des fonds propres</b>	<b>49 708</b>	<b>49 346</b>	<b>48 617</b>	<b>50 854</b>	<b>50 457</b>	<b>48 988</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>						
Part du groupe	1 784	1 656	1 018			
Part des intérêts minoritaires	141	105	(46)			
<b>Résultat net</b>	<b>1 925</b>	<b>1 761</b>	<b>972</b>			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 593 723</b>	<b>1 452 162</b>	<b>1 476 484</b>	<b>1 593 723</b>	<b>1 452 162</b>	<b>1 476 484</b>
<b>HORS-BILAN</b>						
Engagements de financement reçus (note 22)	12 170	11 186	7 307			
Engagements de garantie reçus (note 22)	116 701	114 303	101 474			
Engagements sur titres (note 22)	21 320	20 395	12 862			

(1) L'affectation du résultat a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis aux Assemblées générales de la BNP et des filiales consolidées.

# COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts et produits (charges) assimilés			
Opérations avec les établissements de crédit (note 25)	(240)	524	711
Opérations avec la clientèle (note 26)	30 845	34 647	41 199
Opérations de crédit-bail et assimilés	4 471	4 181	4 867
Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	(21 422)	(20 760)	(27 965)
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 27)	8 905	7 144	8 025
Revenus de titres à revenu variable (note 27)	934	701	650
Total des intérêts et produits assimilés	23 493	26 437	27 497
Commissions : produits nets (note 28)	7 567	8 643	8 299
Gains (pertes) sur opérations financières			
Titres de transaction (note 27)	4 640	114	3 229
Titres de placement (note 27)	27	(36)	537
Opérations de change	657	988	1 182
Instruments financiers	(376)	1 283	(69)
Total des gains nets sur opérations financières	4 948	2 349	5 279
Autres produits nets d'exploitation bancaire	1 700	1 882	690
<b>Produit net bancaire (notes 24 et 32)</b>	<b>37 708</b>	<b>39 311</b>	<b>41 675</b>
Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel (note 29)	(17 640)	(17 825)	(17 946)
Autres frais administratifs	(8 618)	(8 978)	(8 955)
Total des charges générales d'exploitation	(26 258)	(26 803)	(26 911)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	(1 950)	(2 117)	(2 307)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>9 500</b>	<b>10 391</b>	<b>12 457</b>
Charge nette aux provisions pour engagements douteux (note 7)	(5 533)	(7 374)	(10 808)
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 30)	8	(124)	(437)
(Dotation) reprise nette des provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	(128)	2 457	(1)
Charges exceptionnelles nettes (note 31)	(700)	(2 752)	(23)
<b>Résultat net avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>3 147</b>	<b>2 598</b>	<b>1 138</b>
Impôt sur les bénéfices (note 33)	(1 174)	(1 347)	(580)
Résultat des sociétés mises en équivalence	36	636	556
Amortissement des écarts d'acquisition (note 13)	(84)	(126)	(142)
<b>Résultat net</b>	<b>1 925</b>	<b>1 761</b>	<b>972</b>
Part du groupe	1 784	1 656	1 018
Part des intérêts minoritaires	141	105	(46)

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN ECU

La création d'un espace financier européen unifié, la volonté de promouvoir l'unité monétaire européenne, associées à la nécessité de faciliter les comparaisons entre établissements financiers européens, conduisent la BNP à présenter des états financiers consolidés en ECU.

Les principes de consolidation appliqués sont ceux énoncés dans la note annexe 1 relative aux principes comptables et de présentation des états financiers consolidés, établis en francs français. La méthode du taux de clôture a été retenue pour procéder à la conversion de l'ensemble des comptes de bilan, et le compte de résultats a été converti sur la base du cours moyen de l'exercice conformément à la méthode comptable retenue par la réglementation.

Le cours de l'ECU en francs français utilisé aux 31 décembre 1993, 1994 et 1995 est respectivement de 6,58, 6,56 et 6,28. Le cours moyen de l'ECU en francs français s'est établi à 6,61 en 1993, à 6,56 en 1994 et à 6,44 en 1995.

## BILAN CONSOLIDE

ACTIF			En millions d'ECU, au 31 décembre	PASSIF		
1995	1994	1993		Après affectation du résultat		
1995	1994	1993		1995	1994	1993
90 447	74 397	70 010	Opérations interbancaires et assimilées	81 357	68 036	70 126
119 093	111 556	115 636	Opérations avec la clientèle			
			Comptes créditeurs de la clientèle	92 070	79 811	77 571
13 673	11 636	13 710	Obligations et autres titres à revenu fixe			
2 691	1 176	1 721	Actions et autres titres à revenu variable			
			Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
2 949	2 784	2 341	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			
2 198	2 168	2 102	Dettes représentées par un titre	43 121	42 177	43 029
2 770	2 620	2 646	Immobilisations incorporelles et corporelles			
19 989	15 128	16 101	Comptes de régularisation et autres actifs, passifs	20 185	15 210	17 546
			Provisions pour risques et charges	1 843	1 852	1 486
			Dettes subordonnées	5 833	5 471	5 469
			Fonds pour risques bancaires généraux	1 330	1 248	1 635
28	36	37	Fonds propres	8 099	7 696	7 442
<b>253 838</b>	<b>221 501</b>	<b>224 304</b>	<b>Total</b>	<b>253 838</b>	<b>221 501</b>	<b>224 304</b>

## COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

En millions d'ECU	1995	1994	1993
Intérêts et produits nets assimilés	3 651	4 029	4 162
Commissions	1 176	1 317	1 243
Gains sur opérations financières	769	358	799
Autres produits nets d'exploitation bancaire	264	287	105
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 860</b>	<b>5 991</b>	<b>6 309</b>
Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel	(2 741)	(2 717)	(2 717)
Autres frais administratifs	(1 339)	(1 368)	(1 357)
Total des charges générales d'exploitation	(4 080)	(4 085)	(4 074)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(304)	(323)	(349)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 476</b>	<b>1 583</b>	<b>1 886</b>
Provisions pour engagements douteux	(860)	(1 124)	(1 636)
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	1	(19)	(74)
Reprise aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	(20)	375	
Charges exceptionnelles	(108)	(419)	(4)
<b>Résultat net avant impôt, résultat des sociétés mises en équivalence et amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>489</b>	<b>396</b>	<b>172</b>
Impôt sur les bénéfices	(183)	(205)	(98)
Résultat des sociétés mises en équivalence	6	113	94
Amortissement des écarts d'acquisition	(13)	(36)	(31)
<b>Résultat net</b>	<b>299</b>	<b>268</b>	<b>147</b>
Part du groupe	277	252	154
Part des intérêts minoritaires	22	16	(7)

## T TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>Ressources en fonds propres et assimilés</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation			
Résultat net consolidé	1 925	1 761	972
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	1 950	2 117	2 307
Dotations nettes aux comptes de provisions	5 667	10 406	11 278
Résultats des sociétés mises en équivalence	(36)	(744)	(619)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	9 506	13 540	13 938
Distribution externe	(779)	(650)	(601)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves			
Sur la part du groupe	(525)	298	2 773
Sur les intérêts hors groupe	(163)	73	(5 319)
<b>Augmentation des ressources en fonds propres</b>	<b>8 039</b>	<b>13 261</b>	<b>10 791</b>
<b>Augmentation (diminution) des fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>172</b>	<b>(2 580)</b>	<b>10 761</b>
<b>Augmentation (diminution) des dettes subordonnées</b>	<b>752</b>	<b>(131)</b>	<b>2 716</b>
<b>Augmentation des ressources en fonds propres et assimilés</b>	<b>8 963</b>	<b>10 550</b>	<b>24 268</b>
<b>Autres ressources</b>			
Augmentation (diminution) des opérations interbancaires	64 751	(15 559)	1 841
Augmentation (diminution) des dépôts de la clientèle	54 824	12 626	(4 013)
Diminution des dettes représentées par un titre	(5 775)	(6 724)	(62 671)
Augmentation (diminution) des autres comptes financiers	143	(9 556)	(7 825)
<b>Augmentation (diminution) des autres ressources</b>	<b>113 943</b>	<b>(19 213)</b>	<b>(72 668)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'ensemble des ressources</b>	<b>122 906</b>	<b>(8 663)</b>	<b>(48 400)</b>
<b>Emplois</b>			
Augmentation (diminution) des prêts interbancaires	57 922	(14 064)	(53 373)
Augmentation (diminution) des prêts consentis à la clientèle	22 164	(20 509)	6 841
Augmentation (diminution) des opérations sur titres	30 386	6 849	(13 540)
Augmentation des immobilisations financières	10 280	17 173	9 889
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	2 154	1 888	1 783
<b>Augmentation (diminution) de l'ensemble des emplois</b>	<b>122 906</b>	<b>(8 663)</b>	<b>(48 400)</b>

# NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

*Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la banque et de ses principales filiales et sociétés associées. Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats consolidés suivent les principes comptables et de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des filiales et des sociétés associées consolidés, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, sont retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation du groupe.*

## ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

Conformément à l'évolution de la doctrine, l'écart de réévaluation constaté à l'occasion de la restructuration interne du patrimoine immobilier de la BNP est repris depuis l'exercice 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France, filiale du groupe détentrice de ces immobilisations. L'incidence sur les états financiers consolidés de ce changement de méthode est indiquée dans la note 31.

Hormis cette modification, les principes retenus, ainsi que les règles et méthodes appliquées, sont identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison des postes du bilan et du compte de résultats sur les trois périodes présentées.

## PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

### METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Nationale de Paris et de toutes les filiales et participations dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'ECU et dans lesquelles la BNP possède directement ou indirectement 20 % ou plus du capital.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

#### • Sociétés intégrées globalement

Afin de conserver l'image la plus représentative de l'activité bancaire du groupe, seuls les établissements de crédit, les

établissements financiers, les sociétés holding à caractère bancaire et les entreprises dont l'activité principale constitue un prolongement de l'activité de ces établissements sont intégrés globalement lorsque la BNP contrôle directement ou indirectement un pourcentage du capital égal ou supérieur à 50 % ou lorsque le groupe y exerce une influence dominante en vertu soit de dispositions statutaires ou conventionnelles, soit du pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et que le total du bilan de ces filiales est supérieur à 100 millions de francs (environ 15 millions d'ECU).

#### • Sociétés intégrées proportionnellement

Les comptes des sociétés que le groupe contrôle conjointement sont consolidés par intégration proportionnelle. En l'absence de contrôle exclusif, une société est considérée comme contrôlée de manière conjointe lorsque son capital est détenu par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires qui désignent conjointement les organes de direction dans la perspective de définir et de mener une politique commune.

#### • Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le groupe détient une participation inférieure à 50 %, mais suffisante pour lui permettre d'exercer une influence notable sur la gestion politique et financière, laquelle est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote, sont mises en équivalence. Il en est de même des établissements de crédit et des établissements financiers dans lesquels le groupe détient une participation égale ou supérieure à 50 % et dont le total du bilan est compris entre 10 et 14 millions d'ECU, ainsi que des filiales dont l'activité n'est pas bancaire (sociétés d'assurances, entreprises de services bancaires auxiliaires). Lorsque l'influence est jugée dominante ou le contrôle conjoint, les sociétés sont intégrées globalement ou proportionnellement ainsi qu'il est mentionné dans les paragraphes précédents.

#### • Exclusions

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'ex-

ploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation consolidable du groupe, celle-ci est exclue du périmètre de consolidation. La valeur de la participation dans ces entreprises est reclassée à la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

#### • Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

En cas de variation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation, la quote-part de situation nette afférente à cette variation est portée en variation des capitaux propres.

## CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan des sociétés et succursales étrangères, exprimés en devises, sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux des entités implantées dans des pays à forte inflation dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques. Les éléments du compte de résultats des sociétés et succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf dans les pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les écarts de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui proviennent de l'évolution des cours des devises sont portés dans une rubrique des réserves consolidées intitulée "Ecart de conversion". Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères.

## PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

#### • Survalueur

La différence positive dégagée, lors de l'acquisition de titres de filiales et de participations consolidés, entre le prix de revient et la part de l'actif net comptable revenant au groupe, est répartie entre des corrections de valeur d'éléments identifiables du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période maximale de sept ans, et la fraction de la survalueur affectée traitée selon les règles communes applicables aux actifs correspondants.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence sont présentés sous la rubrique "Ecart d'acquisition". La part de la différence de première consolidation affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

#### • Opérations réciproques

Les titres émis par l'une des sociétés intégrées globalement du groupe BNP, rachetés par le groupe et détenus durablement par celui-ci, font l'objet de retraitements destinés à les annuler, à l'exclusion de ceux émis par la BNP et détenus en application de la réglementation liée au plan d'options d'achat consenti au personnel du groupe.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, ont été éliminés lorsqu'ils concernaient des filiales ayant fait l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

#### • Opérations de crédit-bail

Les revenus résultant des opérations de crédit-bail sont comptabilisés comme des produits financiers, conformément à la nature économique de ces opérations. Les immobilisations données en crédit-bail à la clientèle figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces derniers font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à refléter l'amortissement financier du capital investi. Les amortissements ainsi modifiés sont enregistrés dans la rubrique "Produits et charges des opérations de crédit-bail". Un effet d'impôt différé n'est calculé que partiellement sur ce retraitement afin de tenir compte de la pérennité attachée à la moitié, au moins, des réserves ainsi constituées.

## ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté *pro rata temporis*. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

## OPERATIONS EN DEVISES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

## EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont répartis sur la durée de l'emprunt.

## TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre isolés à l'actif du bilan consolidé.

### • Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice du portefeuille-titres.

### • Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de trois mois, mais sans intention de conservation durable.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique "Intérêts, et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant au groupe BNP, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières" du compte de résultats. Les provisions pour dépréciation de titres passées en charges ou reprises en compte de résultats sont enregistrées dans cette même rubrique.

### • Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe", de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultats dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

### • Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué, et le cas échéant consolidé, est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

### • Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations égales à 10 % au moins du capital des sociétés émettrices ou, lorsque ce seuil de contrôle n'est pas atteint, des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés, elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières" du compte de résultats.

Les dividendes sont enregistrés lorsque leur paiement

effectif au cours de l'exercice a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée générale. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

### • Titres mis en équivalence

Les variations de situation nette des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part de l'actif net revenant au groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

## INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Le groupe BNP intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt, de change et de titres à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs de certaines des sociétés du groupe et du groupe dans son ensemble.

Le groupe BNP intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

### • Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats, dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières".

Les résultats relatifs à certains contrats négociés de gré à gré sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis*, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

#### • Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de "trading" ; dans le cas général où ces transactions sont couvertes, les contrats de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

#### • Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices, ainsi que sur les marchés d'options sur actions, le sont dans le cadre d'opérations de transactions ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

### CREDITS A LA CLIENTELE

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses.

Ces principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier, étant précisé que la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur esti-

mée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires restant à engager ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultats, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Charge nette aux provisions pour engagements douteux".

### PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les risques pays sont couverts en fonction de l'appréciation que la banque porte sur la solvabilité future de chacun des pays entrant dans la base provisionnable et des natures de créances comprises dans cette base. Les provisions dotées ou reprises au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultats consolidé sous l'intitulé "Charges nettes aux provisions pour engagements douteux".

### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultats sous la rubrique "Dotation, reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux". La

dotation initiale à ces fonds a été effectuée par prélèvement sur les réserves dans les conditions décrites dans la note 20.

### PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Le groupe constitue des provisions pour risques divers afin de couvrir des risques identifiés dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprise lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

### IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP a, en 1991 et 1992, apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance.

L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les fonds propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, suivant le mode linéaire.

La BNP et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consoli-

dés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultats en "Dotations aux amortissements".

### REEVALUATION LEGALE

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP et certaines de ses filiales françaises ont procédé à la réévaluation de leurs terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

### IMPOTS SUR LES SOCIETES

Les sociétés du groupe BNP sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,13 %, les plus-values à long terme étant toutefois imposées à 18 % en 1993 et 19 % depuis 1994. En outre, l'ensemble des titres en portefeuille autres que les titres de participation, tels que définis par l'administration fiscale, ne bénéficie plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 du régime des plus-values à long terme, les plus et moins-values étant désormais soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33,13 %. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 10 % du capital ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a, en 1995, institué à titre temporaire une contribution conjoncturelle de 10 % dont la durée d'application est indéterminée, assise sur l'impôt sur les sociétés calculé sur les résultats imposables au taux normal et au taux réduit, et exigible à compter du 1<sup>er</sup> janvier

# NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1995. La banque a tenu compte de cette contribution pour déterminer l'impôt courant dû au titre de l'exercice 1995 et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires dont l'échéance, lorsqu'elle est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1998, les assujettirait à cette contribution.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, les sociétés du groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Toutefois, la provision pour impôt différé déterminée sur les réserves latentes afférentes aux opérations de crédit-bail est déterminée sur la partie des réserves susceptibles d'être soumises à l'impôt dans un avenir prévisible, celles-ci ne pouvant être, en tout état de cause, inférieures à la moitié des réserves latentes existantes.

Les impôts différés actif ne sont constatés que dans la limite des impôts différés passif existants dans une entité ou dans l'ensemble des entités constitutives d'un même groupe fiscal.

## PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, la BNP et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La charge est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

## REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel

conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants du personnel, et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- La caisse de retraites de la BNP et les caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

## ENGAGEMENTS SOCIAUX

La BNP SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée, ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements, et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

## SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIETES FRANÇAISES</b>		
<b>Etablissements de crédit</b>		
Banexi .....	100,00	100,00
Banque Arabe et Internationale d'Investissements "BAII" .....	100,00	100,00
Banque de Bretagne .....	100,00	100,00
Banque de la Cité .....	99,93	99,93
Banque de Wallis et Futuna .....	51,00	51,00
BNP "I" .....	70,42	70,42
BNP Bail .....	100,00	100,00
BNP Factor (France) .....	100,00	100,00
BNP Finance .....	100,00	100,00
BNP Guyane .....	100,00	100,00
BNP Nouvelle-Calédonie .....	100,00	100,00
Crédit Universel (groupe) .....	100,00	100,00
Intercomi .....	100,00	99,99
Locafinance .....	100,00	100,00
Natiobail .....	64,27	64,27
Natiocrédibail .....	100,00	100,00
Natiocrédimurs .....	100,00	100,00
Natioénergie .....	100,00	100,00
Natiolocation .....	100,00	100,00
Société Financière Auxiliaire "SFA" .....	100,00	100,00
BNP Guadeloupe .....	100,00	100,00
BNP Martinique .....	100,00	100,00
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Banexi Communication SA .....	100,00	100,00
Banexi Société de Capital Risque .....	100,00	100,00
BNP Arbitrage .....	100,00	100,00
BNP Développement SA .....	100,00	100,00
BNP Immobilier .....	100,00	100,00
Compagnie d'Investissement de Paris "CIP" .....	82,48	82,48
Financière BNP .....	100,00	100,00
Financière Gamma .....	100,00	100,00
Immo Investissements BNP .....	100,00	100,00
Natiocrédit .....	100,00	100,00
Natioinformatique .....	100,00	100,00
Patrick Du Bouzet SA .....	99,51	98,90
Promopart BNP .....	100,00	100,00
Société Auxiliaire de Participations et de Gestion "SAPEG" .....	100,00	100,00
Société Bidoise de Participations .....	99,99	82,48
Société Cristolienne de Participations .....	100,00	100,00
Société Delloise de Participations .....	100,00	100,00
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>		
Compagnie Immobilière de France "CIF" .....	100,00	100,00
Négocéquip .....	100,00	100,00
<b>SOCIETES ETRANGERES</b>		
<b>Etablissements de crédit</b>		
Europe		
BNP Bank NV (Pays-Bas) .....	100,00	100,00
BNP España (Espagne) .....	77,78	77,78
BNP Finans A/S Norge (Norvège) .....	100,00	100,00
BNP Ireland Ltd .....	100,00	100,00
BNP KB Norge (Norvège) .....	100,00	100,00
BNP Luxembourg .....	100,00	86,54
BNP Plc Londres (Grande-Bretagne) .....	100,00	100,00
BNP Suisse .....	97,58	91,65

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>Amérique</b>		
Bank of the West (EU)	100,00	100,00
BNP (Canada)	100,00	96,72
BNP (Panama) SA	91,80	80,30
BNP (Uruguay) SA	100,00	100,00
BNP (Mexico) SA	100,00	100,00
<b>Afrique</b>		
Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI	55,64	44,54
Banque pour l'Industrie et le Commerce (Comores)	51,00	35,91
BCI Mer rouge (République de Djibouti)	51,00	35,91
BMCI (Maroc)	50,00	35,21
UBCI (Tunisie)	50,00	35,21
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BAll Asset Management Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Asset Finance BV (Pays-Bas) (et Air Partner par sous-consolidation)	100,00	92,59
BNP Capital Markets Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Factor (Portugal)	95,00	95,00
BNP Jersey Trust Ltd	100,00	90,28
BNP Leasing Limited - Londres	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie)	100,00	100,00
BNP UK Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Capital Leasing (Irlande)	93,35	93,35
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	50,00	50,00
Interconti - Finance (Irlande)	100,00	100,00
Promonegocios SA ex-Promoleasing (Espagne)	100,00	100,00
<b>Amérique</b>		
BAll Securities Inc. (Panama)	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU)	100,00	100,00
BNP US Finance Corporation (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation - FABC (EU)	100,00	100,00
BNP Securities INC (EU)	100,00	100,00
BNP Cooper NEFF	100,00	100,00
BancWest Corporation	100,00	100,00
<b>Asie - Océanie</b>		
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP IFS Singapour Ltd	100,00	100,00
BNP Pacific (Australie) Ltd	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Indonésia (Indonésie)	75,00	75,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	70,00	52,50
<b>Afrique</b>		
Interleasing Maroc	71,76	25,27
Union Tunisienne de leasing - Tunis	56,64	27,99
<b>Autres entreprises à caractère financier</b>		
<b>Asie - Océanie</b>		
90 William Street Pty (Australie)	100,00	100,00

**SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE**

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIETES ETRANGERES</b>		
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	30,00	25,86
BNP Dresdner Bank Saint-Petersbourg (Russie)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank (CR) a.s. (République Tchèque)	50,00	50,00
BNP KH Dresdner Bank Rt (Hongrie)	50,00	50,00
Société de Banque et d'Investissement SOBI (Principauté de Monaco)	46,50	46,50
United Overseas Bank (groupe) (Suisse)	50,00	50,00
<b>Asie - Océanie</b>		
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	50,00	50,00
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
<b>Europe</b>		
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie)	30,00	25,86
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer - SFOM (Suisse)	48,36	48,36

**SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE**

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIETES FRANÇAISES</b>		
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
Chinoise de Participations	100,00	98,90
EPICEA	26,86	26,86
Euromezzanine SCA	28,29	28,29
Europcar Lease	50,00	50,00
Orgepro	100,00	100,00
Éarnaise de Participations	100,00	100,00
Codexi	99,86	99,86
DGC Participations	100,00	100,00
<b>SOCIETES ETRANGERES</b>		
<b>Etablissements de crédit</b>		
<b>Afrique</b>		
Banque du Caire et de Paris (Egypte)	49,00	49,00
BICI Côte d'Ivoire (BICI Bail et Cofinci par sous-consolidation)	34,54	34,54
BICIA du Burkina Faso	29,38	29,38
BICI du Gabon	34,86	34,86
BICI du Sénégal	35,69	35,69
BTCI Togo	35,75	35,75
International Bank of Southern Africa - SFOM Ltd (Afrique du Sud)	39,46	39,46
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie)	21,20	21,20
UFAC (Maroc)	59,01	20,78
<b>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</b>		
<b>Afrique</b>		
Mauritius Leasing Company (Île Maurice)	25,00	17,61
<b>Asie - Océanie</b>		
SOFIDEMA (Macao)	33,33	33,33
<b>Europe</b>		
CREDIFIMO	100,00	88,89

# NOTE 3 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
<b>SOCIETES FRANÇAISES</b>		
Assurance		
Natio-vie et Assuvie (par sous-consolidation)	100,00	100,00
UAP (groupe)	17,66	17,66
Immobilier		
Cimoxi	100,00	100,00
Meunier Promotion (groupe)	100,00	100,00
Services		
Société Française du Chèque de Voyage	21,00	21,00
ARIUS S.A.	33,98	33,98
<b>SOCIETES ETRANGERES</b>		
Assurance		
BNP Re Luxembourg	100,00	98,80

Le périmètre de consolidation a évolué en 1994 et 1995 de la façon suivante :

### En 1994

- Une société nouvellement créée, BNP Arbitrage SNC, une société acquise, la Compagnie Financière Gamma, ainsi qu'une société antérieurement consolidée par mise en équivalence, BNP Finans A/S Norvege (Norvège), sont consolidées par intégration globale.
- Une société antérieurement mise en équivalence, BNP Dresdner Bank Saint-Petersbourg (Russie), et une société ayant franchi le seuil de consolidation, BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie), sont consolidées par intégration proportionnelle.
- Deux sociétés acquises, Brac de la Perrière et BNP Futures Inc. (Etats-Unis), six sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, EPICEA, la Chinonaise de Participations SA, Credifimo (Espagne), l'Union Africaine de Crédit (Maroc), la Banque Internationale pour le Commerce, l'Industrie et l'Agriculture du Burkina Faso, la SOFIDEMA (Macao), sont désormais mises en équivalence.
- Ne sont plus consolidées par intégration globale les sociétés BNP Lease (Belgique), Banque Nagelmackers (Belgique), Banque Nagelmackers Luxembourg (Luxembourg), cédées au cours de l'exercice, ainsi que BNP Ardilaun (Irlande), ne répondant plus au seuil de consolidation.
- Ne sont plus mises en équivalence cinq sociétés cédées au cours de l'exercice, la Compagnie Financière SAARI, SOREFI, SOREBAIL, FIREM, et la Compagnie Nagelmackers (Belgique).
- La Compagnie Rhodanienne de Participations et la Société Briotine de Participations, précédemment consolidées par intégration globale et ayant été absorbées par la Société Auxiliaire de Participations et de Gestion "SAPEG", sont dorénavant incluses dans les comptes de cette dernière.

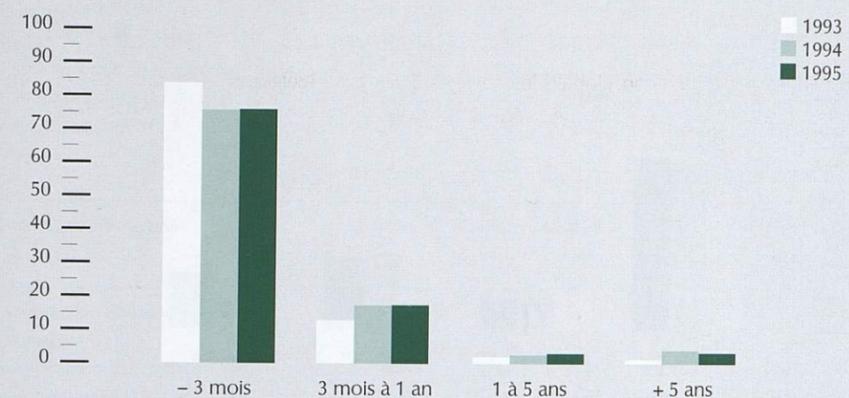
### En 1995

- Cinq sociétés nouvellement créées, BNP Cooper-Neff Inc. (Etats-Unis), BancWest Corporation (Etats-Unis), BNP Mexico (Mexique), ainsi que BNP Martinique et BNP Guadeloupe, ces deux dernières sociétés ayant été constituées par apport à deux filiales de l'activité des succursales en Martinique et en Guadeloupe de la BNP SA, sont consolidées par intégration globale. Il en est de même de BNP Securities Inc. (Etats-Unis), anciennement BNP Futures Inc., précédemment mise en équivalence et répondant désormais aux critères d'intégration globale.
- Une société antérieurement intégrée globalement, DGC Participations, et trois sociétés ayant franchi le seuil de consolidation, Arius Conseil, Codexi, Béarnaise de Participations, sont désormais mises en équivalence.
- Ne sont plus consolidées par intégration globale BNP OHG (Allemagne), bénéficiant désormais du statut de succursale, et BNP Mortgages (Royaume-Uni), cédée au cours de l'exercice.
- Ne sont plus mises en équivalence, les sociétés Natioleasing Overseas Corp. (Panama) et ABS White (Australie), ne répondant plus au seuil de consolidation, ainsi que la société Banco Cidade (Brésil), cédée au cours de l'exercice.
- Les sociétés DB3A, précédemment intégrée globalement, et Brac de la Perrière, précédemment mise en équivalence, ont été respectivement absorbées par BNP Arbitrage et par Du Bouzet.

En millions de francs, au 31 décembre	1995			1994	1993
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
<b>Caisse, banques centrales, CCP</b>	<b>8 305</b>	<b>(19)</b>	<b>8 286</b>	<b>7 252</b>	<b>7 811</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées (note 5)</b>	<b>85 902</b>	<b>(54)</b>	<b>85 848</b>	<b>63 950</b>	<b>23 977</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
Comptes ordinaires	29 560	(73)	29 487	21 154	17 633
Comptes et prêts (a)	367 340	(7 650)	359 690	345 577	361 823
Opérations de pension					
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	16 705		16 705	16 497	34 642
Titres reçus en pension livrée	67 561		67 561	33 009	14 747
Prêts subordonnés	338	(45)	293	304	209
Total des créances sur les établissements de crédit	481 504	(7 768)	473 736	416 541	429 054
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>575 711</b>	<b>(7 841)</b>	<b>567 870</b>	<b>487 743</b>	<b>460 842</b>
<i>Dont intérêts courus non échus</i>			7 433	6 894	6 237

(a) Les 'comptes et prêts' enregistrent les opérations effectuées au jour le jour où à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en voie de développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 7).

### Analyse par échéance des opérations interbancaires et assimilées (en %)



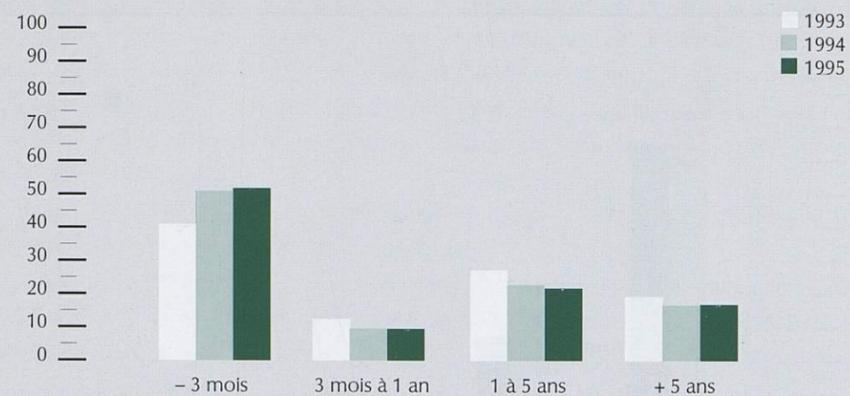
## NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions de francs, au 31 décembre	1995			1994	1993
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	Montant net
<b>Créances sur la clientèle</b>					
Créances commerciales	43 090	(1 202)	41 888	42 826	36 942
Autres concours à la clientèle	682 180	(35 899)	646 281	638 606	673 097
Titres et valeurs reçus en pension	9 374	-	9 374	967	326
Prêts subordonnés (1)	1 269	(89)	1 180	1 031	1 295
Total des créances sur la clientèle (2)	735 913	(37 190)	698 723	683 430	711 660
<b>Opérations de crédit-bail et assimilées</b>	50 302	(1 299)	49 003	47 931	49 617
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>786 215</b>	<b>(38 489)</b>	<b>747 726</b>	<b>731 361</b>	<b>761 277</b>
<i>Dont intérêts courus non échus</i>			5 766	5 081	5 222

(1) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 815 millions de francs au 31 décembre 1995 contre 842 millions de francs au 31 décembre 1994 et 1 122 millions de francs au 31 décembre 1993.

(2) Les créances éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent à 89 631 millions au 31 décembre 1995 contre 87 215 millions de francs au 31 décembre 1994 et 92 129 millions de francs au 31 décembre 1993.

### Analyse par échéance des opérations avec la clientèle (en %)



## NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En millions de francs, au 31 décembre	1995				1994		1993	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
<b>Titres de transaction</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	30 919	(6)	30 913	30 913	24 893	24 893	9 674	9 674
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 124	-	25 124	25 124	19 867	19 867	27 582	27 582
Actions et autres titres à revenu variable	14 647	-	14 647	14 647	4 743	4 743	9 164	9 164
<b>Total des titres de transaction</b>	<b>70 690</b>	<b>(6)</b>	<b>70 684</b>	<b>70 684</b>	<b>49 503</b>	<b>49 503</b>	<b>46 420</b>	<b>46 420</b>
<i>Dont titres non cotés</i>	456	-	456	456	728	728	92	92
<b>Titres de placement</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	19 928	(15)	19 913	20 059	14 000	14 012	6 185	6 200
Obligations et autres titres à revenu fixe								
émis par les organismes publics	8 588	(1 908)	6 680	6 681	7 487	7 598	10 471	
émis par les autres émetteurs	22 537	(321)	22 216	22 609	17 131	17 535	18 190	
Actions et autres titres à revenu variable	31 125	(2 229)	28 896	29 290	24 618	25 133	28 661	29 632
	2 432	(184)	2 248	2 479	2 967	3 356	2 163	2 541
<b>Total des titres de placement</b>	<b>53 485</b>	<b>(2 428)</b>	<b>51 057</b>	<b>51 828</b>	<b>41 585</b>	<b>42 501</b>	<b>37 009</b>	<b>38 373</b>
<i>Dont titres non cotés</i>	3 509	(531)	2 978	3 214	2 872	2 978	2 939	3 010
<b>Titres d'investissement</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	35 055	(33)	35 022	35 180	25 057	24 685	8 118	8 196
Obligations et autres titres à revenu fixe								
émis par les organismes publics	7 949	-	7 949	6 109	6 138	4 266	13 904	
émis par les autres émetteurs	24 033	(151)	23 882	23 986	25 660	25 724	20 094	
Actions et autres titres à revenu variable	31 982	(151)	31 831	30 095	31 798	29 990	33 998	32 864
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>67 037</b>	<b>(184)</b>	<b>66 853</b>	<b>65 275</b>	<b>56 855</b>	<b>54 675</b>	<b>42 116</b>	<b>41 060</b>
<i>Dont titres non cotés</i>	921	(22)	899	805	2 263	2 281	3 307	3 321
<b>Titres de transaction, de placement et d'investissement (a)</b>								
Effets publics et valeurs assimilées	85 902	(54)	85 848	86 152	63 950	63 590	23 977	24 070
Obligations et autres titres à revenu fixe	88 231	(2 380)	85 851	84 509	76 283	74 990	90 241	90 078
<i>Dont titres non cotés</i>	4 678	(535)	4 143	4 233	5 337	5 407	5 728	5 767
Actions et autres titres à revenu variable	17 079	(184)	16 895	17 126	7 710	8 099	11 327	11 705
<i>Dont titres non cotés</i>	208	(18)	190	242	526	580	610	656
<b>Total des titres</b>	<b>191 212</b>	<b>(2 618)</b>	<b>188 594</b>	<b>187 787</b>	<b>147 943</b>	<b>146 679</b>	<b>125 545</b>	<b>125 853</b>

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le groupe s'élèvent à 964 millions de francs au 31 décembre 1995 (1 321 millions de francs au 31 décembre 1994 et 1 376 millions de francs au 31 décembre 1993). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 631 millions de francs dont 621 d'origine française (482 millions de francs en 1994 et 622 millions de francs au 31 décembre 1993).

Au cours des deux derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions de francs)	
		1995	1994
Titres de transaction	Titres de placement	902	337
Titres de placement	Titres d'investissement	224	232
Titres d'investissement	Titres de placement	1 307	353

Les écarts d'acquisition sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 1995 à 547 millions de francs (265 millions de francs au 31 décembre 1994 et 935 millions de francs au 31 décembre 1993) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 1995 à 1 091 millions de francs (1 406 millions de francs au 31 décembre 1994 et 3 232 millions de francs au 31 décembre 1993).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 2 068 millions de francs au 31 décembre 1995 contre 1 783 millions de francs au 31 décembre 1994 et 1 148 millions de francs au 31 décembre 1993.

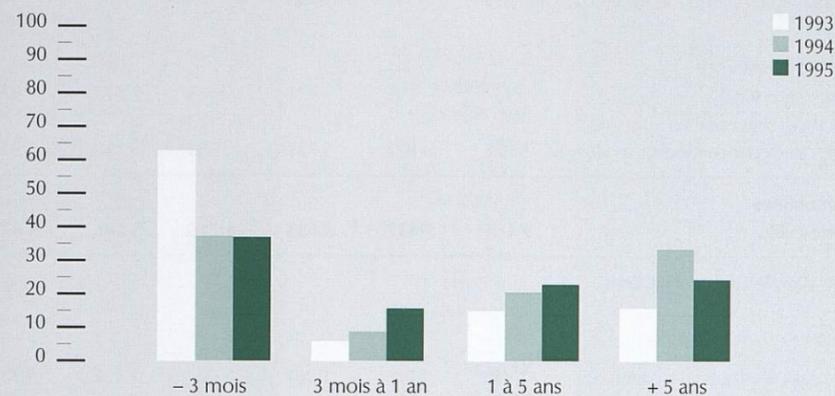
Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe. Le groupe a, depuis 1990, apporté aux opérations de conversion un ensemble de créances échangées contre des obligations à taux fixe ou révisable d'une durée de quinze à trente ans dont certaines, résultant de la levée d'une option de réduction d'intérêt, sont garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor américain et du Trésor français, et bénéficient d'une garantie glissante de quatorze mois à dix-huit mois d'intérêts.

L'encours brut total de ces titres au 31 décembre de 1995, 1994 et 1993 s'élevait respectivement à 8 668 millions de francs, 9 971 millions de francs et 5 116 millions de francs. Au 31 décembre 1995, 4 710 millions de francs sont présentés sous la rubrique "Titres de placement" (contre 5 976 millions de francs au 31 décembre 1994 et 1 074 millions de francs au 31 décembre 1993) et 3 958 millions de francs (3 995 millions de francs au 31 décembre 1994 et 4 042 millions de francs au 31 décembre 1993) en titres d'investissement. Les provisions antérieurement constituées au titre des créances représentatives de titres qualifiés d'investissement ont été portées aux fonds pour risques bancaires généraux (note 20).

Le total des plus-values potentielles nettes, calculées par rapport à la valeur nette comptable, liées à l'évaluation au prix de marché des titres de placement et d'investissement s'élève à 1 037 millions de francs hors "Brady bonds" (807 millions de francs de moins-values, "Brady bonds" compris) au 31 décembre 1995 contre 576 millions de francs (1 265 millions de francs de moins-values "Brady bonds" compris) au 31 décembre 1994 et 1 352 millions de francs (309 millions de francs "Brady bonds" compris) au 31 décembre 1993.

Conformément à la résolution prise par l'Assemblée générale, autorisant le groupe BNP à procéder à des interventions pour régularisation de marché sur ses propres actions, le groupe BNP a, en 1995, vendu 1 982 932 titres au cours moyen de 211,59 francs et acheté 1 870 181 titres au cours moyen de 196,71 francs. Au 31 décembre 1995, le groupe BNP détenait 107 856 actions émises par la BNP SA. Une partie des actions détenues par la banque est destinée aux collaborateurs de la banque ayant fait l'objet d'attributions d'options de souscription d'actions (note 29). En outre, une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 1995, 496 253 actions émises par la BNP SA.

Analyse par échéance des encours d'obligations et autres titres à revenu fixe (en %)



# NOTE 6 - TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE, PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES

En millions de francs, au 31 décembre

	1995			1994		1993	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur nette comptable	Valeur estimative	Valeur nette comptable	Valeur estimative
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>							
Titres non cotés							
Portefeuille évalué d'après la situation nette	446	174	255	296	359	280	455
Portefeuille évalué d'après la valeur d'usage	2 678	1 478	1 675	1 398	1 675	1 367	1 525
Portefeuille évalué d'après le coût de revient	529	502	503	124	160	440	443
Titres cotés (a)							
Portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse	437	391	491	505	574	470	613
Portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	5 075	4 872	5 771	2 393	3 118	2 318	3 128
<b>Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>	<b>9 165</b>	<b>7 417</b>	<b>8 695</b>	<b>4 716</b>	<b>5 886</b>	<b>4 875</b>	<b>6 164</b>
<b>Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>							
Actions propres détenues par le groupe							
	-	-	-	7	7	29	46
Parts dans les entreprises liées non consolidées (b)							
	1 440	1 086	1 261	1 077	1 137	1 110	1 156
Titres de participation							
Titres non cotés (b)							
	4 006	2 660	3 538	5 112	5 667	4 847	5 563
Titres cotés (a)							
Portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse							
	328	310	384	325	527	595	920
Portefeuille évalué par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos							
	7 486	7 043	7 676	5 487	6 431	3 955	4 470
Portefeuille évalué d'après le coût de revient							
	-	-	-	1 527	1 527	-	-
Total des titres de participation	11 820	10 013	11 598	12 451	14 152	9 397	10 953
<b>Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>13 260</b>	<b>11 099</b>	<b>12 859</b>	<b>13 535</b>	<b>15 296</b>	<b>10 536</b>	<b>12 135</b>
<b>Total des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées</b>	<b>22 425</b>	<b>18 516</b>	<b>21 554</b>	<b>18 251</b>	<b>21 182</b>	<b>15 411</b>	<b>18 299</b>

(a) La valeur estimative des titres cotés de participation et de l'activité de portefeuille est déterminée par référence au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

(b) La valeur estimative des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 1 125 millions de francs et 181 millions de francs au 31 décembre 1995 contre 1 885 millions de francs et 319 millions de francs au 31 décembre 1994 et 1 723 millions de francs et 150 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les principales entreprises composant le poste "Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées", dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe est supérieure à 250 millions de francs, sont les suivantes :

En millions de francs	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 1994 (a)	Résultat consolidé de l'exercice 1994	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP
<b>Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %</b>				
EL-AQUITAINE	Courbevoie	76 472	5 000 (c)	1 484
SAINT-GOBAIN	La Défense (Courbevoie)	38 725	4 210 (c)	1 421
COMPAGNIE GENERALE DES EAUX	Paris	34 445	3 346	891
HAVAS	Neuilly-sur-Seine	9 840	761	789
RHONE-POULENC	Courbevoie	32 496	2 130 (c)	629
RENAULT	Boulogne-Billancourt	42 784	3 636	388
PEUGEOT	Paris	53 524	3 102	397
DRESDNER BANK	Francfort (Allemagne)	48 931	3 404	519
CANAL +	Paris	7 029	626	297
LAGARDERE GROUPE	Paris	5 331	615	277
ACCOR	Evry	11 709	711	267
AIR FRANCE	Roissy	3 667	(3 544)	320
<b>Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %</b>				
PECHINEY	La Défense (Courbevoie)	11 131	(3 753)	1 210
COMPAGNIE DE SUEZ	Paris	46 089	(4 784)	1 846
<b>Participation dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %</b>				
ACEC UNION MINIERE MEXIQUE SCS	Bruxelles (Belgique)	288 (b)	NS	283

(a) Fonds propres comprenant le résultat de 1994 avant répartition, excepté pour la société Rhône Poulenc dont le résultat est compris après répartition.

(b) Données non consolidées.

(c) Résultat consolidé de l'exercice 1995.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de bourse, s'élève à 989 millions de francs au 31 décembre 1995 (2 483 millions de francs au 31 décembre 1994 et 3 549 millions de francs au 31 décembre 1993).

# NOTE 7 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions de francs	Encours de provisions au 31 décembre 1994	Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises	Utilisations	Autres variations (a)	Encours de provisions au 31 décembre 1995
<b>Provisions (b) inscrites en déduction de l'actif</b>					
Sur opérations avec les établissements de crédit (c)	6 761	(121)	(139)	1 286	7 787
Sur opérations avec la clientèle (note 4)	39 745	4 786	(3 537)	(2 505)	38 489
Sur titres (c)	3 445	262	(566)	(626)	2 515
	49 951	4 927	(4 242)	(1 845)	48 791
<b>Provisions inscrites au passif (note 18)</b>					
Sur les engagements par signature	1 468	543	(27)	57	2 041
Pour créances risquées et assimilées	3 796	(569)	-	191	3 418
	5 264	(26)	(27)	248	5 459
<b>Total des provisions pour créances douteuses et risques pays</b>	<b>55 215</b>	<b>4 901</b>	<b>(4 269)</b>	<b>(1 597)</b>	<b>54 250</b>
<b>Provisions (b) inscrites en déduction de l'actif</b>					
Au titre des risques pays	13 986	(113)	(283)	(616)	12 974
Au titre des risques spécifiques	35 965	5 040	(3 959)	(1 229)	35 817
	49 951	4 927	(4 242)	(1 845)	48 791
<b>Provisions inscrites au passif</b>					
Au titre des risques pays	130	(3)		12	139
Au titre des risques spécifiques et bancaires	5 134	(23)	(27)	236	5 320
	5 264	(26)	(27)	248	5 459
<b>Total des provisions pour créances douteuses et risques pays</b>	<b>55 215</b>	<b>4 901</b>	<b>(4 269)</b>	<b>(1 597)</b>	<b>54 250</b>

(a) Les variations liées aux fluctuations des cours de change s'élèvent à (1 078) millions de francs.

(b) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

(c) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque-pays. Les provisions relatives aux titres (note 5) reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 13 113 millions de francs au 31 décembre 1995 contre 14 116 millions de francs au 31 décembre 1994 et 18 149 millions de francs au 31 décembre 1993.

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>Excédent des provisions constituées sur les provisions reprises</b>	<b>4 901</b>	<b>8 469</b>	<b>10 282</b>
Dotations aux provisions pour risques sectoriels éventuels comprises dans les résultats exceptionnels (note 33)	-	(2 600)	-
Reprise (dotation) de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	(145)	974	(65)
Pertes sur créances et abandons de créances	5 548	7 143	6 599
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables et pour pertes sur cessions de créances	(4 269)	(6 275)	(5 548)
Récupérations sur créances amorties	(502)	(337)	(460)
<b>Charge nette des provisions pour créances douteuses et risques pays</b>	<b>5 533</b>	<b>7 374</b>	<b>10 808</b>

## NOTE 8 - OPERATIONS RELATIVES AU SECTEUR DE L'IMMOBILIER

Les opérations relatives au secteur de l'immobilier recouvrent l'ensemble des financements, quelles qu'en soient les modalités, de biens immobiliers réalisées par des professionnels ainsi que les engagements pris par signature enregistrés hors-bilan. Les professionnels de l'immobilier regroupent les promoteurs réalisant des opérations de construction ou de rénovation d'immeubles en vue de la vente, l'attribution ou la location, les marchands de biens ainsi que les autres agents économiques non financiers intervenant de manière habituelle dans la promotion immobilière.

Les engagements relatifs au secteur de l'immobilier s'élevaient à 31 001 millions de francs au 31 décembre 1995. Cet encours ne reprend pas les engagements immobiliers consentis à de grands groupes industriels dont l'activité principale est différente de l'immobilier et dont l'analyse du risque n'est pas liée à l'évolution du secteur de l'immobilier ; cet encours représente 5 593 millions de francs au 31 décembre 1995, contre 6 093 millions de francs au 31 décembre 1994, dont respectivement 2 175 millions de francs et 1 430 millions de francs d'engagements hors-bilan.

En millions de francs, au 31 décembre	1995			1994	1993
	Métropole	Hors métropole	Total	Total	Total
Titres (participations et obligations)	1 671	-	1 671	1 915	1 670
Prêts accordés	11 451	9 896	21 347	23 931	26 476
Total des encours en trésorerie	13 122	9 896	23 018	25 846	28 146
Engagements hors-bilan	6 407	1 576	7 983	8 284	9 148
Encours totaux	19 529	11 472	31 001	34 130	37 294

En métropole, les concours en trésorerie sont pour 75,6 % engagés dans la promotion immobilière et pour 20,4 % dans le financement des marchands de biens :

En millions de francs, au 31 décembre	1995		1994
	En montant	En %	En montant
Ile de France	9 488	72,3	10 449
Autres Régions	3 634	27,7	3 514
Immobilier d'entreprise	5 695	43,4	5 572
Immobilier d'habitation	4 940	37,6	4 843
Immobilier mixte et divers (1)	2 487	19,0	3 588

(1) Sont regroupés sous l'intitulé 'divers' les financements de commerces et de programmes d'aménagement urbain.

Couverture des risques sur les professionnels de l'immobilier :

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
Encours jugés préoccupants ou douteux	10 795	10 695	11 747
Provisions relatives aux encours jugés préoccupants ou douteux	6 305	5 577	4 575
Taux de couverture par les provisions affectées des encours jugés préoccupants ou douteux	58,4 %	52,1 %	38,9 %
Provision sur risques non spécifiquement identifiés propres à l'immobilier (1)	490	1 067	574

(1) Ces provisions sont destinées à couvrir des engagements de hors-bilan.

En 1995, le groupe BNP a procédé à la dotation de 1 663 millions de francs afin de couvrir les risques sur l'immobilier (2 056 millions de francs en 1994), portant ainsi l'encours des provisions sur ce secteur à 6 795 millions de francs après reprises des provisions destinées à couvrir les pertes constatées au cours de l'exercice. Les provisions affectées aux encours jugés préoccupants ou douteux sur les professionnels de l'immobilier représentent 27 % des engagements octroyés par caisse (22 % au 31 décembre 1994 et 16 % au 31 décembre 1993).

## NOTE 9 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

En millions de francs	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Ecart d'acquisition affecté, net des amortissements pratiqués	Part dans les résultats du dernier exercice clos (selon le pourcentage de contrôle) (a)	Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence au bilan consolidé	Valeur nette comptable des titres détenus dans les sociétés du groupe BNP
<b>Sociétés financières</b>					
BICI Côte d'Ivoire	75		18	93	48
BICI Gabon	58		11	69	17
Orgepro	53		3	56	40
Banque du Caire et de Paris	47		3	50	42
Euromezzanine	27		(6)	21	13
UFAC	18		-	18	7
CBON	13		3	16	21
IBSA	22		(1)	21	39
Participations du groupe antérieurement consolidées	35		-	35	26
Autres	270		40	310	379
<b>Total des sociétés financières</b>	<b>618</b>		<b>71</b>	<b>689</b>	<b>632</b>

### Sociétés non financières

<b>Sociétés d'assurance</b>					
Union des Assurances de Paris	6 536 (c)	3 695 (b)	(373)	9 858 (c)	10 910
Natio-Vie	1 778		356	2 134	882
BNP Ré Luxembourg	500		173	673	45
<b>Total des sociétés d'assurance</b>	<b>8 814</b>	<b>3 695</b>	<b>156</b>	<b>12 665</b>	<b>11 837</b>
<b>Sociétés immobilières</b>					
Meunier Promotion	443		(108)	335	281
Cimoxi	86		(7)	79	20
<b>Total des sociétés immobilières</b>	<b>529</b>		<b>(115)</b>	<b>414</b>	<b>301</b>
<b>Autres sociétés non financières</b>					
Société Française du Chèque de Voyage	24		6	30	2
ARIUS SA	1		1	2	2
<b>Total des autres sociétés non financières</b>	<b>25</b>		<b>7</b>	<b>32</b>	<b>4</b>
<b>Total des sociétés non financières</b>	<b>9 368</b>	<b>3 695</b>	<b>48</b>	<b>13 111</b>	<b>12 142</b>
<b>Total des titres mis en équivalence</b>	<b>9 986</b>	<b>3 695</b>	<b>119</b>	<b>13 800</b>	<b>12 774</b>

(a) Quote-part de résultats non distribués.

(b) L'écart d'acquisition affecté de l'Union des Assurances de Paris fait l'objet d'un amortissement sur une période de 40 ans.

(c) Après élimination de la participation circulaire.

## NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de francs	Montant brut au 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Acquisitions	Remboursement cessions	Transferts et autres variations (a)	Montant brut au 31 décembre 1995	Montant des provisions au 1 <sup>er</sup> janvier 1995	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 décembre 1995	Montant net au 31 décembre 1995
Titres d'investissement (note 5)	57 962	36 827	(25 455)	(2 297)	67 037	1 107	72	(49)	(946)	184	66 853
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 6)	15 633	1 428	(4 033)	232	13 260	2 098	689	(679)	53	2 161	11 099
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note 6)	5 350	2 558	(980)	2 237	9 165	634	276	(201)	1 039	1 748	7 417
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	14 213		(302)	(111)	13 800	-	-	-	-	-	13 800
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>93 158</b>	<b>40 813</b>	<b>(30 770)</b>	<b>61</b>	<b>103 262</b>	<b>3 839</b>	<b>1 037</b>	<b>(929)</b>	<b>146</b>	<b>4 093</b>	<b>99 169</b>

(a) Les autres variations recouvrent les écarts de conversion et les transferts intervenus entre les différentes catégories de portefeuille.

## NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions de francs, au 31 décembre	1995			1994	1993
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles	2 676	(1 278)	1 398	1 097	705
Immobilisations corporelles					
Terrains et constructions	12 079	(1 391)	10 688	10 500	10 685
Equipement, mobilier, installation	14 513	(9 586)	4 927	5 181	5 546
Immobilisations en cours	378		378	409	479
Total des immobilisations corporelles	26 970	(10 977)	15 993	16 090	16 711
<b>Total des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>29 646</b>	<b>(12 255)</b>	<b>17 391</b>	<b>17 187</b>	<b>17 416</b>

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 188 millions de francs au 31 décembre 1995 contre 143 millions de francs au 31 décembre 1994 et 129 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 1 950 millions de francs en 1995 contre 2 117 millions de francs en 1994 et 2 307 millions de francs en 1993.

## NOTE 12 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
<b>Comptes de régularisation - actif</b>			
Produits à recevoir	44 532	40 399	36 203
Comptes d'encaissement	11 563	9 585	8 621
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	3 531	5 950	3 479
Autres comptes de régularisation débiteurs	20 653	13 393	16 109
<b>Total des comptes de régularisation - actif</b>	<b>80 279</b>	<b>69 327</b>	<b>64 412</b>
<b>Autres actifs</b>			
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	15 984	11 995	7 763
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	18 831	7 794	4 174
Impôts différés - actif	2 113	2 353	2 318
Actifs divers	8 295	7 712	27 320
<b>Total des autres actifs</b>	<b>45 223</b>	<b>29 854</b>	<b>41 575</b>
<b>Total des comptes de régularisation et des autres actifs</b>	<b>125 502</b>	<b>99 181</b>	<b>105 987</b>

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

## NOTE 13 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions de francs	1995	1994	1993
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	233	246	366
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	43	159	-
Écart de conversion	(14)	(15)	22
Dotations aux amortissements	(90)	(157)	(142)
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>172</b>	<b>233</b>	<b>246</b>

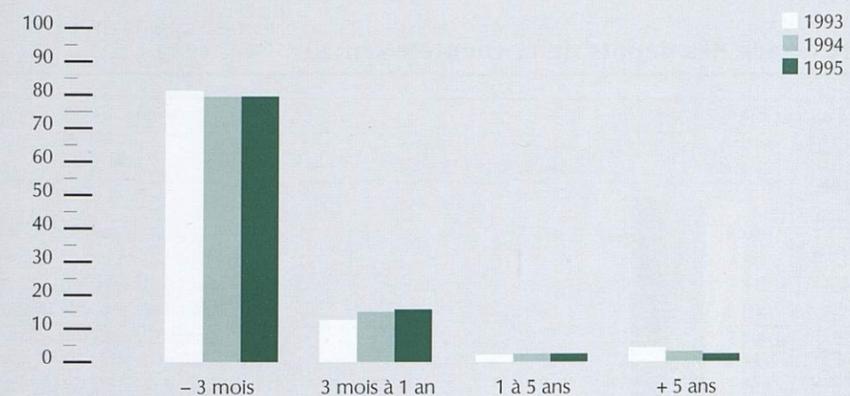
La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 1995 à 84 millions (126 millions en 1994) après reprise d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 6 millions de francs (31 millions de francs en 1994).

## NOTE 14 - COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
<b>Comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>			
Comptes ordinaires des banques centrales, établissements de crédit et CCP	26 416	25 091	32 764
Comptes et emprunts	377 295	332 026	339 733
Opérations de pension			
Valeurs données en pension ou vendues ferme	47 914	52 530	79 931
Titres donnés en pension livrée	59 172	36 399	9 177
<b>Total des opérations de pension</b>	<b>107 086</b>	<b>88 929</b>	<b>89 108</b>
<b>Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>	<b>510 797</b>	<b>446 046</b>	<b>461 605</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre</b>			
Titres du marché interbancaire	3 220	6 590	5 969
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices</b>	<b>514 017</b>	<b>452 636</b>	<b>467 574</b>
<i>Dont intérêts courus non échus</i>	<i>10 822</i>	<i>8 007</i>	<i>7 434</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 20 854 millions de francs au 31 décembre 1995 contre 16 030 millions de francs au 31 décembre 1994 et 18 585 millions de francs au 31 décembre 1993.

### Analyse par échéance des opérations interbancaires et assimilées créditrices (en %)

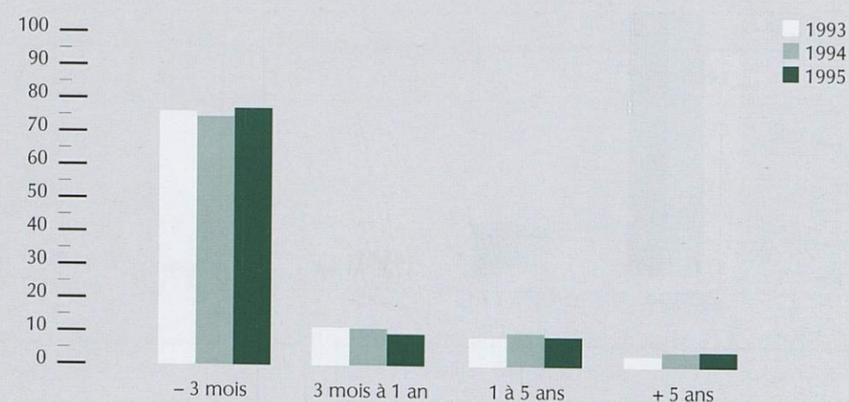


## NOTE 15 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>			
Comptes ordinaires	180 676	168 737	165 278
Comptes à terme	237 789	207 995	211 101
Comptes d'épargne à régime spécial	157 503	142 126	130 405
Opérations de pension			
Valeurs données en pension ou vendues ferme	29	27	839
Titres donnés en pension livrée	2 065	4 353	2 989
Total des opérations de pension	2 094	4 380	3 828
Total des comptes créditeurs de la clientèle	578 062	523 238	510 612
<b>Dettes envers la clientèle représentées par un titre</b>			
Bons de caisse	17 766	19 086	19 249
Titres de créances négociables	183 378	175 476	183 817
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	201 144	194 562	203 066
<b>Total des dépôts de la clientèle</b>	<b>779 206</b>	<b>717 800</b>	<b>713 668</b>
<i>Dont intérêts courus non échus</i>	<i>6 985</i>	<i>8 805</i>	<i>8 175</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue (y compris les plans d'épargne populaire à investir) s'élèvent à 59 546 millions de francs au 31 décembre 1995 (56 755 millions de francs au 31 décembre 1994 et 46 988 millions de francs au 31 décembre 1993) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle, à 180 761 millions de francs au 31 décembre 1995 (168 800 millions de francs au 31 décembre 1994 et 166 636 millions de francs au 31 décembre 1993).

### Analyse par échéance des dépôts de la clientèle (en %)



## NOTE 16 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

En millions de francs, au 31 décembre	1995			1994	1993
	Francs	Devises	Total	Total	Total
<b>BNP SA</b>					
Echéances inférieures à 3 mois	-	-	-	9 531	1 709
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	2 750	2 769	5 519	2 591	3 063
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	24 753	10 492	35 245	25 064	30 029
Echéances supérieures à 5 ans	13 724	6 050	19 774	31 711	33 452
	41 227	19 311	60 538	68 897	68 253
<b>Emprunts émis par les entreprises liées consolidées</b>					
Echéances inférieures à 3 mois	-	-	-	42	9
Echéances comprises entre 3 mois et 1 an	1 350	-	1 350	594	355
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	2 300	638	2 938	3 961	4 322
Echéances supérieures à 5 ans	60	103	163	165	122
	3 710	741	4 451	4 762	4 808
<b>Obligations émises par le groupe et détenues par des sociétés consolidées</b>	(1 071)	-	(1 071)	(1 243)	(1 517)
<b>Total des emprunts obligataires restant dus par le groupe BNP</b>	<b>43 866</b>	<b>20 052</b>	<b>63 918</b>	<b>72 416</b>	<b>71 544</b>
Intérêts courus non échus			1 665	2 035	2 352
<b>Total des emprunts obligataires</b>			<b>65 583</b>	<b>74 451</b>	<b>73 896</b>

Ce tableau exclut la dette obligataire subordonnée présentée en note 19.

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 123 millions de francs au 31 décembre 1995 contre 367 millions de francs au 31 décembre 1994 et 410 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les principaux emprunts obligataires dont le capital restant dû est supérieur à deux pour cent du total des dettes obligataires résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	Date émission	Date échéance	Taux	1995	1994	1993
				Capital restant dû	Capital restant dû	Capital restant dû
<b>BNP SA</b>						
Emprunt de 3,6 milliards de francs	1995	2006	8,50 %	3 600	-	-
Emprunt de 3,13 milliards de francs	1991	2001	9,00 %	3 131	3 131	3 131
Emprunt de 2,92 milliards de francs	1994	2006	8,50 %	2 920	2 920	-
Emprunt de 2,80 milliards de francs	1988	2000	9,00 %	2 800	2 800	2 800
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1992	1997	8,625 %	2 500	2 500	2 500
Emprunt de 2,35 milliards de francs	1988	2000	9,00 %	2 355	2 355	2 355
Emprunt de 2,10 milliards de francs	1992	1999	9,00 %	2 100	2 100	2 100
Emprunt de 2 milliards de francs	1985	1995	Variable	-	2 000	2 000
Emprunt de 2 milliards de francs	1985	1995	Variable	-	2 000	2 000
Emprunt de 1,7 milliard de francs	1989	2000	9,00 %	1 700	1 700	1 700
Emprunt de 200 000 GBP	1994	1999	6,25 %	1 520	1 671	-
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1991	1996	9,375 %	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1992	2002	9,00 %	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,5 milliard de francs	1993	2003	6,50 %	1 500	1 500	1 500
Autres émissions				33 412	41 220	45 167
Total des emprunts obligataires émis par la BNP SA				60 538	68 897	68 253
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				4 451	4 762	4 808
Obligations émises par le groupe et détenues par des sociétés consolidées				(1 071)	(1 243)	(1 517)
<b>Total des emprunts obligataires restant dus par le groupe</b>				<b>63 918</b>	<b>72 416</b>	<b>71 544</b>

## NOTE 17 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
<b>Comptes de régularisation - passif</b>			
Charges à payer	45 864	40 624	36 156
Comptes d'encaissement	345	844	5 831
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	2 489	1 141	1 075
Autres comptes de régularisation créditeurs	19 024	14 377	14 761
Total des comptes de régularisation - passif	67 722	56 986	57 823
<b>Autres passifs</b>			
Dettes attachées aux opérations sur titres	26 530	19 263	16 865
Impôts différés - passif	4 222	4 134	3 955
Autres créditeurs et passifs divers	28 256	19 334	36 853
Total des autres passifs	59 008	42 731	57 673
<b>Total des comptes de régularisation et des autres passifs</b>	<b>126 730</b>	<b>99 717</b>	<b>115 496</b>

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

## NOTE 18 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 7)	2 041	1 468	1 809
Provisions pour engagements sociaux	4 066	3 857	3 442
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 7)	3 418	3 796	1 262
Autres provisions pour risques et charges	2 043	3 020	3 272
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>	<b>11 568</b>	<b>12 141</b>	<b>9 785</b>

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 5 290 millions de francs au 31 décembre 1995 contre 5 129 millions de francs au 31 décembre 1994 et 5 413 millions de francs au 31 décembre 1993.

Les "provisions pour créances risquées et assimilées" représentent les provisions constituées au titre des procédures engagées pour le recouvrement des créances ainsi qu'une provision constituée en 1994 au titre des risques sectoriels éventuels attachés aux secteurs d'activités qui paraissent les plus exposés à une dégradation de leur conjoncture (note 20). A ce titre, cette dernière provision permet notamment de couvrir les risques qui pourraient résulter dans l'avenir du dossier Eurotunnel et à la dégradation, si elle devait être durable, du risque de la BNP dans le capital de Pechiney, l'un des principaux acteurs mondiaux du secteur de l'aluminium.

## NOTE 19 - DETTES SUBORDONNEES

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
<b>Emprunts subordonnés remboursables</b>	29 929	28 990	29 777
<b>Emprunts subordonnés perpétuels</b>			
Titres participatifs	2 310	2 310	2 310
Titres subordonnés à durée indéterminée			
Titres en devises	2 450	2 673	2 948
Titres en francs	2 000	2 000	2 000
	4 450	4 673	4 948
Total des emprunts subordonnés perpétuels	6 760	6 983	7 258
<b>Total des dettes subordonnées contractées par le groupe</b>	<b>36 689</b>	<b>35 973</b>	<b>37 035</b>
Titres émis par le groupe et détenus par des sociétés consolidées	(140)	(153)	(1 058)
<b>Total des dettes subordonnées restant dues par le groupe</b>	<b>36 549</b>	<b>35 820</b>	<b>35 977</b>
Intérêts courus non échus	73	50	24
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>36 622</b>	<b>35 870</b>	<b>36 001</b>

Au 31 décembre 1995, le groupe détenait des titres subordonnés perpétuels pour une valeur comptable de 140 millions de francs (153 millions de francs au 31 décembre 1994 et 1 058 millions de francs au 31 décembre 1993) et représentant une valeur d'émission de 154 millions de francs (168 millions de francs au 31 décembre 1994 et 1 125 millions de francs au 31 décembre 1993).

### EMPRUNTS SUBORDONNES REMBOURSABLES

Les emprunts subordonnés émis par le groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises, assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers, mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les principaux emprunts subordonnés remboursables, dont le capital restant dû est supérieur à cinq pour cent du total des dettes subordonnées remboursables, résultent des émissions suivantes :

En millions de francs, au 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	1995 Capital restant dû	1994 Capital restant dû	1993 Capital restant dû
<b>Métropole</b>						
Emprunt de 3,75 milliards de francs	1990	2002	10,60 %	3 750	3 750	3 750
Emprunt de 2,50 milliards de francs	1991	2004	9,35 %	2 500	2 500	2 500
Emprunt de 2,27 milliards de francs	1988	2000	9,30 %	2 270	2 270	2 270
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1988	1998	9,60 %	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1988	2000	Variable	1 500	1 500	1 500
Emprunt de 1,50 milliard de francs	1991	2003	9,55 %	1 500	1 500	1 500
Autres émissions				14 622	13 369	13 834
Succursales étrangères				1 364	1 498	1 618
Total des emprunts subordonnés remboursables émis par la BNP SA				29 006	27 887	28 472
Emissions réalisées par les entreprises liées consolidées				923	1 103	1 305
<b>Total des emprunts subordonnés remboursables émis par le groupe</b>				<b>29 929</b>	<b>28 990</b>	<b>29 777</b>

## NOTE 20 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par la BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables *in fine*, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

### Echéancier du capital restant dû sur les emprunts subordonnés remboursables émis

En millions de francs, au 31 décembre	1995			1994	1993
	Francs	Devises	Total	Total	Total
<b>Capital restant dû par la BNP SA</b>					
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	7 772	2 743	10 515	3 903	3 754
Echéances supérieures à 5 ans	17 056	1 435	18 491	23 984	24 718
	24 828	4 178	29 006	27 887	28 472
<b>Capital restant dû par les entreprises liées consolidées</b>					
Echéances inférieures à 1 an	—	133	133	80	263
Echéances comprises entre 1 et 5 ans	—	597	597	510	559
Echéances supérieures à 5 ans	—	193	193	513	483
	—	923	923	1 103	1 305
<b>Total des emprunts subordonnés remboursables restant dus par le groupe</b>	<b>24 828</b>	<b>5 101</b>	<b>29 929</b>	<b>28 990</b>	<b>29 777</b>

### EMPRUNTS SUBORDONNÉS PERPETUELS

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre, du 1<sup>er</sup> au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 23 millions de francs. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé, en septembre 1986, à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

Les titres participatifs et les titres subordonnés à durée indéterminée sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

La BNP a affecté aux fonds pour risques bancaires généraux en 1993 un montant de 10 761 millions de francs, constitué des provisions pour risques généraux antérieurement classées dans les provisions pour risques et charges (note 18), d'une dotation d'un montant significatif constituée, par souci de prudence, pour tenir compte d'un risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la banque et qui, prenant en compte les conséquences des exercices antérieurs, a été prélevée sur les réserves, et des provisions antérieurement constituées pour couvrir les créances présentant un risque souverain, désormais converties en titres dont le remboursement est garanti par le nantissement de titres émis par les Trésors français et américain.

En 1994, la BNP SA a alloué une fraction de ces fonds pour risques bancaires généraux à une provision pour risques sectoriels éventuels comprise dans les provisions pour risques et charges pour un montant de 2 600 millions de francs (notes 18 et 31).

Au 31 décembre 1995, les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 8 353 millions de francs.

# NOTE 21 - FONDS PROPRES CONSOLIDÉS APRES AFFECTATION DU RESULTAT

En millions de francs	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation	Amortissements réglementés et complémentaires des investissements	Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Total des réserves consolidées et assimilées	Fonds propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total des fonds propres consolidés
<b>Fonds propres au 31 décembre 1992 après affectation du résultat</b>	<b>3 501</b>	<b>10 884</b>	<b>5 845</b>	<b>479</b>	<b>(1 494)</b>	<b>24 499</b>	<b>29 329</b>	<b>43 714</b>	<b>7 570</b>	<b>51 284</b>
Bénéfice consolidé 1993						1 018	1 018	1 018	(46)	972
Distribution externe		(516)				(36)	(36)	(552)	(49)	(601)
Opérations sur le capital réalisées en 1993	1 028	9 064				35	35	10 127	(5 424)	4 703
Transfert aux fonds pour risques bancaires généraux (note 20)		(3 737)				(3 889)	(3 889)	(7 626)	(11)	(7 637)
Effets de la variation des parités monétaires en 1993					156	156	156	156	14	170
Autres variations			23			(27)	(4)	(4)	101	97
<b>Fonds propres au 31 décembre 1993 après affectation du résultat</b>	<b>4 529</b>	<b>15 695</b>	<b>5 868</b>	<b>479</b>	<b>(1 338)</b>	<b>21 600</b>	<b>26 609</b>	<b>46 833</b>	<b>2 155</b>	<b>48 988</b>
Bénéfice consolidé 1994						1 656	1 656	1 656	105	1 761
Distribution externe						(614)	(614)	(614)	(36)	(650)
Opérations sur le capital réalisées en 1994	150	1 329 (a)						1 479		1 479
Effet net de la dilution de la participation dans l'UAP (note 1)	10					(219)	(219)	(209)		(209)
Effet de la variation des parités monétaires en 1994					(702)	(702)	(702)	(702)	(90)	(792)
Autres variations			30			(313)	(283)	(283)	163	(120)
<b>Fonds propres au 31 décembre 1994 après affectation du résultat</b>	<b>4 689</b>	<b>17 024</b>	<b>5 898</b>	<b>479</b>	<b>(2 040)</b>	<b>22 110</b>	<b>26 447</b>	<b>48 160</b>	<b>2 297</b>	<b>50 457</b>
Bénéfice consolidé 1995						1 784	1 784	1 784	141	1 925
Distribution externe						(716)	(716)	(716)	(63)	(779)
Opérations sur le capital réalisées en 1995	53	423						476		476
Transfert aux fonds pour risques bancaires généraux						(90)	(90)	(90)		(90)
Effet net de la variation de la participation dans l'UAP						25	25	25		25
Effet de la variation des parités monétaires en 1995					(856)	(856)	(856)	(856)	(63)	(919)
Autres variations			(57)			(84)	(141)	(141)	(100)	(241)
<b>Fonds propres au 31 décembre 1995 après affectation du résultat</b>	<b>4 742</b>	<b>17 447</b>	<b>5 841</b>	<b>479</b>	<b>(2 896)</b>	<b>23 029</b>	<b>26 453</b>	<b>48 642</b>	<b>2 212</b>	<b>50 854</b>

(a) Dont prime d'apport liée à l'acquisition de titres Compagnie Financière Gamma, 978 millions de francs et, effet de la souscription des dividendes en actions, 351 millions de francs.

## OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Avant élimination de la participation circulaire, le capital de la BNP SA était constitué au 1<sup>er</sup> janvier 1993 de 70 739 443 titres au nominal de 50 francs, répartis entre 58 639 443 actions ordinaires dont 51 564 926 détenues par l'Etat, 7 073 945 par l'UAP, 572 par la Caisse des Dépôts et Consignations et 12 100 000 actions représentées par des certificats d'investissement dont le droit de vote était exercé par l'Etat.

Le capital de la BNP SA a fait en 1993 l'objet d'un certain nombre d'opérations liées à la cession des titres détenus par l'Etat conformément à la loi de privatisation n° 93-923 du 19 juillet 1993, à l'exercice de bons de souscription de certificats d'investissement et d'actions émis par la banque et à la conversion des certificats d'investissement en actions.

### • Exercice des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990

L'Assemblée générale extraordinaire du 9 avril 1990 ayant autorisé l'attribution gratuite de 12 100 000 bons de souscription de certificats d'investissement au prix de 500 francs, à raison d'un certificat nouveau pour deux bons de souscription, exerçables jusqu'au 31 octobre 1993, 12 048 924 bons attribués ont été exercés ; il en résulte que 6 024 462 certificats d'investissement ont été souscrits à ce titre (12 048 924 certificats d'investissement après division du nominal des titres composant le capital).

### • Division du nominal des titres composant le capital

L'Assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote ayant décidé le 17 septembre 1993 que toute action ancienne et tout certificat d'investissement ancien de valeur nominale de 50 francs seraient de plein droit échangés contre deux actions nouvelles et deux nouveaux certificats d'investissement de valeur nominale de 25 francs, cette décision a pris effet le 4 octobre 1993, date de la publication du communiqué annonçant les principes retenus par le ministre de l'Economie pour la réalisation de la privatisation de la BNP.

### • Exercice des bons de souscription d'actions et de certificats d'investissement émis en 1993

L'Assemblée générale mixte des actionnaires et titulaires de certificats de droit de vote du 17 septembre 1993 a autorisé le Conseil d'administration à émettre, en une ou plusieurs fois, des bons permettant, isolément ou par regroupement et à leurs titulaires, de souscrire des actions ou des certificats d'investissement de la société, et afin de permettre aux titulaires des bons d'exercer leurs droits, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximal d'un milliard de francs, étant précisé que le nombre maximal de certificats d'investissement pouvant être créés en vertu de cette émission serait de 10 000 000, de valeur nominale de 25 francs.

Conformément à cette résolution, le Conseil d'administration a décidé le 4 octobre 1993, d'une part, l'émission par attribution gratuite aux actionnaires, de 23 455 777 bons de souscription d'actions de la BNP, cette attribution étant effectuée à raison d'un bon pour cinq actions, un bon de souscription donnant droit de souscrire à une action de la BNP, et d'autre part, l'émission par attribution gratuite aux titulaires de certificats d'investissement, de nouveaux bons de souscription de certificats d'investissement de la BNP, cette attribution ayant notamment bénéficié aux titulaires des bons de souscription de certificats d'investissement émis en 1990 exercés avant le 14 octobre 1993. Cette attribution gratuite a été effectuée à raison d'un bon pour un certificat d'investissement. Cinq bons de souscription ont donné droit de souscrire à un certificat d'investissement de la BNP au prix de 235 francs.

Les titulaires des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de certificats d'investissement ont pu exercer leurs droits de souscription du 15 octobre au 22 novembre 1993, veille de la date prévue pour la clôture de l'offre publique d'échange de certificats d'investissement contre des actions de la BNP initiée par l'Etat.

### • Offre publique d'échange de certificats d'investissement

Dans le cadre de la privatisation de la BNP, conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 6 août 1986, l'Etat a décidé d'initier une offre publique d'échange à l'intention

des porteurs de certificats d'investissement, visant la totalité des certificats d'investissement émis par la société, y compris ceux résultant de l'exercice des bons de souscription de certificats d'investissement attribués en 1990 et en 1993.

A l'issue de la période ouverte à l'échange, 42 478 145 certificats d'investissement ont été convertis en actions à raison d'une action pour un certificat d'investissement selon la parité d'échange fixée sur avis de la Commission de la Privatisation et moyennant le versement d'une soulte à l'Etat par le porteur de certificat d'investissement pour chaque titre échangé.

### • Reconstitution en actions des certificats d'investissement

La BNP détenant, en application de la loi de privatisation, la totalité des certificats de droits de vote correspondant aux 795 977 certificats d'investissement en circulation, l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1994 a décidé de procéder à la reconstitution en actions de ces certificats d'investissement dans les conditions prescrites par la loi.

### • Augmentations de capital intervenues en 1994

L'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 1994 ayant approuvé le projet d'apport à la BNP par la CFIH des actifs de la Compagnie Financière Gamma, société de portefeuille non cotée, cet apport a été rémunéré par l'émission de 4 352 000 actions BNP.

Le capital a en outre été augmenté par la création de 1 685 603 actions BNP en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

### • Augmentations de capital intervenues en 1995

Le capital a été augmenté par la création de 2 137 779 actions en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions.

Au 31 décembre 1995, le capital de la BNP SA est constitué, avant élimination de la participation circulaire résultant de la participation croisée avec l'UAP, de 192 183 938 actions ordinaires au nominal de 25 francs.

L'Assemblée générale mixte des actionnaires du 23 mai 1995 a autorisé le Conseil d'administration à aug-

menter le capital de la BNP d'un montant nominal maximal de 500 000 000 de francs par l'émission successive ou simultanée, en une ou plusieurs fois, d'actions nouvelles de la société à l'effet de rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une autre société inscrite à la cote officielle ou au second marché de la Bourse de Paris ou à la cote officielle d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen.

Conformément à cette résolution, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 28 juin 1995 de procéder à une offre publique d'échange des actions de BNP España SA contre des actions de la BNP. En conséquence, il a été émis 720 280 actions nouvelles de 25 francs de nominal portant jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 1995 à l'issue de la période d'échange fixée du 19 janvier au 19 février 1996.

## PARTICIPATION CROISEE BNP-UAP

La BNP et l'UAP ont effectué en 1990 une prise de participation croisée. Pour cela, la BNP a procédé en avril 1990 à une augmentation de capital réservée à l'Etat afin d'acquiescer auprès de l'Etat une participation d'environ 10 % dans l'UAP.

Lors de la création, en décembre 1990, de la société Holding "Financière BNP", l'Etat et la BNP ont apporté chacun 10 % des titres UAP au sein de cette filiale du groupe dont la BNP SA possédait plus de 50 % des droits de vote. La participation minoritaire de l'Etat dans la Financière BNP a été reprise par la BNP en octobre 1993 à la faveur de l'augmentation de capital souscrite par l'Etat par l'exercice des bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires le 4 octobre 1993.

Les augmentations de capital réalisées en 1994 par l'UAP, notamment à l'occasion de sa privatisation, puis en 1995, ont conduit à diluer la participation de la Financière BNP dans le groupe UAP qui, de ce fait, s'élève au 31 décembre 1995 à 17,66 %.

Le groupe UAP est consolidé par mise en équivalence dans les états financiers de la Financière BNP, lesquels sont intégrés globalement dans ceux de la BNP. Il est procédé, au niveau des fonds propres consolidés, à l'élimination de la participation circulaire de la BNP.

**PRELEVEMENT SUR LES RESERVES  
AU BENEFICE DES FONDS POUR RISQUES  
BANCAIRES GENERAUX**

Les réserves de la BNP SA, les primes d'apport et d'émission ont fait l'objet, dans les comptes au 30 juin 1993, d'un prélèvement pour dotation aux fonds pour risques bancaires généraux (note 20) conformément à la résolution de l'Assemblée générale ordinaire convoquée extraordinairement le 16 septembre 1993.

**CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION  
ET DES PRIMES ET PLUS-VALUES D'APPORT**

Les primes d'émission ont été augmentées, en 1994 et en 1995, des primes d'émission attachées aux actions résultant de l'option exercée pour le paiement du dividende en actions, soit respectivement de 351 millions de francs et 423 millions de francs, et s'élèvent au 31 décembre 1995 à 16 469 millions de francs.

Une prime d'apport de 978 millions a été constatée lors de l'apport de la Compagnie Financière Gamma en 1994 et représente la différence entre la valeur de l'apport effectué par la CPIH et la valeur nominale des titres créés pour rémunérer la CPIH de cet apport.

La plus-value d'apport, d'un montant de 5 692 millions de francs, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés.

# NOTE 22 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET REÇUS</b>			
<b>Engagements de financement donnés</b>			
Aux établissements de crédit	23 125	28 506	21 268
A la clientèle	282 016	251 323	237 527
<b>Total des engagements de financement donnés</b>	<b>305 141</b>	<b>279 829</b>	<b>258 795</b>
<b>Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus</b>			
Des établissements de crédit	12 008	9 757	6 623
De la clientèle	162	1 429	684
<b>Total des engagements de financement reçus</b>	<b>12 170</b>	<b>11 186</b>	<b>7 307</b>
<b>ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET REÇUS</b>			
<b>Engagements de garantie donnés</b>			
D'ordre d'établissements de crédit	8 180	10 073	5 667
D'ordre de la clientèle	118 570	119 127	124 383
<b>Total des engagements de garantie donnés</b>	<b>126 750</b>	<b>129 200</b>	<b>130 050</b>
<b>Engagements de garantie reçus</b>			
Des établissements de crédit	32 492	39 492	41 021
De la clientèle	84 209	74 811	60 453
<b>Total des engagements de garantie reçus</b>	<b>116 701</b>	<b>114 303</b>	<b>101 474</b>
<b>ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS-BILAN</b>			
Titres à recevoir	19 756	18 185	10 302
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	366	3 719	6 355
<b>Total des titres à recevoir</b>	<b>20 122</b>	<b>21 904</b>	<b>16 657</b>
Titres à livrer	21 280	20 395	11 209
Titres achetés à réméré à livrer	40	-	1 653
<b>Total des titres à livrer</b>	<b>21 320</b>	<b>20 395</b>	<b>12 862</b>

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

# NOTE 23 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions de francs, au 31 décembre	1995			1994		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>2 608 253</b>	<b>3 845 366</b>	<b>6 453 619</b>	<b>3 240 581</b>	<b>2 855 496</b>	<b>6 096 077</b>
Opérations sur marché organisé	287 525	920 570	1 208 095	287 024	691 053	978 077
- contrats de taux	286 114	906 111	1 192 225	272 772	684 582	957 354
- contrats de change	536	2 473	3 009	486	4 308	4 794
- actifs financiers	875	11 986	12 861	13 766	2 163	15 929
Opérations de gré à gré	2 320 728	2 924 796	5 245 524	2 953 557	2 164 443	5 118 000
Accords de taux futurs	215 483	157 188	372 671	266 120	369 853	635 973
Swaps de taux	100 414	1 637 183	1 737 597	112 975	1 040 566	1 153 541
Swaps de devises	800 258	319 570	1 119 828	1 114 484	150 617	1 265 101
Swaps cambistes	1 204 509	793 775	1 998 284	1 455 091	600 018	2 055 109
Autres contrats à terme	64	17 080	17 144	4 887	3 389	8 276
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>16 714</b>	<b>2 420 520</b>	<b>2 437 234</b>	<b>164 285</b>	<b>1 086 998</b>	<b>1 251 283</b>
Opérations sur marché organisé	985	2 033 270	2 034 255	159 870	864 647	1 024 517
Options de taux	120	1 189 386	1 189 506	4 181	339 155	343 336
- achetées	60	825 275	825 335	4 181	164 030	168 211
- vendues	60	364 111	364 171		175 125	175 125
Options de change		765 674	765 674		318 953	318 953
- achetées		352 309	352 309		152 741	152 741
- vendues		413 365	413 365		166 212	166 212
Autres options	865	78 210	79 075	155 689	206 539	362 228
- achetées	865	51 711	52 576	72 220	99 095	171 315
- vendues		26 499	26 499	83 469	107 444	190 913
Opérations de gré à gré	15 729	387 250	402 979	4 415	222 351	226 766
Contrats de taux plafonds et plachers	2 337	290 635	292 972	1 729	184 114	185 843
- achetées	1 268	141 650	142 918	994	83 903	84 897
- vendues	1 069	148 985	150 054	735	100 211	100 946
Swaptions et options (taux, change et autres)	13 392	96 615	110 007	2 686	38 237	40 923
- achetées	6 701	46 467	53 168	939	18 221	19 160
- vendues	6 691	50 148	56 839	1 747	20 016	21 763
<b>Total des opérations sur instruments financiers à terme</b>	<b>2 624 967</b>	<b>6 265 886</b>	<b>8 890 853</b>	<b>3 404 866</b>	<b>3 942 494</b>	<b>7 347 360</b>

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marché attaché à ces instruments. Les résultats correspondant à ces opérations sont repris dans la note 24 "Produit net bancaire" et dans les notes 12 et 17 au bilan.

## EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 1995 DE LA BNP AUX RISQUES DE MARCHÉ LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

La gestion de l'exposition aux risques de marché de la BNP métropole repose sur un dispositif de mesure, de suivi et de contrôle qui concerne principalement les risques opérationnels de taux d'intérêt et de change, ainsi que ceux liés à la variation des cours des instruments négociés sur une bourse de valeurs.

Ces risques sont mesurés selon une méthodologie qui repose sur l'évaluation de l'effet dit "notionnel" sur les résultats de variations normées des conditions de marchés. Les hypothèses de sensibilité retenues sont adaptées à chaque activité et déterminées sur la base d'analyses historiques.

L'effet notionnel sur les résultats des fluctuations de taux d'intérêt afférents aux instruments financiers non conditionnels est déterminé en simulant une variation de 1 % des taux pour les positions ouvertes inférieures à un an et 0,5 % pour celles supérieures à un an. L'hypothèse de variation retenue pour les positions résultant d'opérations d'arbitrage est limitée à 0,25 %. Pour les positions conditionnelles, l'effet notionnel est déterminé en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de fluctuations de taux d'intérêt comprises entre 0,20 et 2 % et de volatilité de 5 %.

L'effet notionnel sur les résultats des fluctuations de cours de change afférents aux instruments financiers non condition-

nels est déterminé en simulant une variation de 3 % des cours sur la position globale correspondant à la somme en valeur absolue de toutes les positions nettes en devises. Cette variation est limitée à 1,5 % pour les devises du SME (à l'exception néanmoins de la livre sterling, de la lire et de la peseta). Pour les positions conditionnelles, l'effet notionnel est déterminé en retenant le montant en valeur absolue le plus élevé résultant de variations de cours de change comprises entre 1 % et 4 % et de volatilité de 5 %.

L'effet notionnel sur les résultats des fluctuations de cours de valeurs mobilières cotées représentatives de parts de capital est déterminé en simulant une variation des cours de 10 %. Cette simulation s'applique aux positions ouvertes liées aux portefeuilles de transaction et de placement ainsi qu'aux encours d'engagements de souscriptions d'émissions d'actions. Les coefficients appliqués aux positions d'arbitrage varient de 1 % à 5 % en fonction de la nature de ces positions.

Les risques notionnels sont déterminés par devise et par entité. Leur addition en valeur absolue, qui donne les sommes figurant au tableau ci-dessous, conduit à des estimations de pertes théoriques très supérieures aux risques effectivement encourus ; en effet, des positions contraires prises par différentes salles sur la même devise ou le même marché ne font pas l'objet de compensation. En outre, il n'est pas tenu compte des corrélations existant entre les mouvements de prix de certains marchés.

Au 31 décembre 1995, les risques notionnels supportés par le groupe BNP s'établissent comme suit :

En millions de francs	groupe BNP	dont BNP métropole
<b>Au titre du risque de taux d'intérêt</b>	<b>839</b>	<b>400</b>
- Trésorerie francs/devises et obligations		30
- Produits dérivés		370
<b>Au titre du risque de change</b>	<b>57</b>	<b>42</b>
- Position de change sur opérations fermes		9
- Position de change sur opérations conditionnelles		33
<b>Au titre des actions</b>	<b>190</b>	<b>22</b>

## EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

L'évaluation du risque de contrepartie attachée aux instruments financiers à terme utilisés par le groupe BNP, estimée selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 1995 peut être résumée de la façon suivante dans les conditions de taux d'intérêt et de cours de change prévalant à cette date.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme (en millions de francs)	Coût de remplacement au prix du marché	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilées	4 625	
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (1)	58 973	16 358
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (1) et sur la clientèle	8 461	6 291
<b>Total</b>	<b>72 059</b>	<b>22 649</b>
<b>dont risques sur contrats de :</b>		
- <b>taux d'intérêt</b>	<b>32 865</b>	<b>8 389</b>
- <b>taux de change et autres contrats</b>	<b>39 194</b>	<b>14 290</b>

(1) La zone A est constituée des Etats membres des Communautés européennes, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Ces montants sont appelés à varier d'ici à l'échéance des opérations sur instruments financiers à terme en fonction de la durée restant à courir des contrats, des taux d'intérêt et des cours de change. L'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 2,2 % de l'ensemble des risques pondérés du groupe.

## NOTE 24 - PRODUIT NET BANCAIRE

En millions de francs	Intérêts et produits (charges) assimilés		
	1995	1994	1993
<b>Opérations avec les établissements de crédit (note 25)</b>	<b>(240)</b>	<b>524</b>	<b>711</b>
<b>Opérations avec la clientèle (note 26)</b>	<b>30 845</b>	<b>34 647</b>	<b>41 199</b>
<b>Opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>4 471</b>	<b>4 181</b>	<b>4 867</b>
<b>Charges sur dettes émises par le groupe représentées par un titre</b>			
Titres du marché interbancaire	(896)	(1 274)	(2 078)
Titres de créances négociables	(10 619)	(9 418)	(15 012)
Obligations	(5 322)	(5 543)	(5 907)
Dettes subordonnées et titres participatifs	(3 118)	(2 993)	(2 934)
Bons de caisse et bons d'épargne	(1 096)	(1 075)	(1 505)
Autres	(371)	(457)	(529)
<b>Total des charges sur dettes émises par le groupe représentées par un titre</b>	<b>(21 422)</b>	<b>(20 760)</b>	<b>(27 965)</b>
<b>Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe (note 27)</b>	<b>8 905</b>	<b>7 144</b>	<b>8 025</b>
<b>Revenus des titres à revenu variable (note 27)</b>	<b>934</b>	<b>701</b>	<b>660</b>
<b>Gains (pertes) sur opérations financières</b>			
Sur portefeuille-titres de transaction	4 640	114	3 229
Sur portefeuille-titres de placement	27	(36)	937
Opérations de change	657	988	1 182
Instruments financiers			
Charge des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	(2 650)	(2 259)	(3 246)
Produit des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	2 441	2 363	1 961
Résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises	(1 809)	62	1 358
Résultats sur autres instruments financiers	1 642	1 117	(142)
Gains (pertes) sur instruments financiers	(376)	1 283	(69)
<b>Total des gains sur opérations financières</b>	<b>4 948</b>	<b>2 349</b>	<b>5 279</b>
<b>Commissions (note 28)</b>	<b>7 567</b>	<b>8 643</b>	<b>8 209</b>
<b>Total des produits d'exploitation bancaire</b>	<b>36 008</b>	<b>37 429</b>	<b>40 985</b>
<b>Autres produits nets d'exploitation bancaire et assimilés</b>	<b>1 700</b>	<b>1 882</b>	<b>690</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>37 708</b>	<b>39 311</b>	<b>41 675</b>

Les autres produits nets d'exploitation bancaire et assimilés comprennent notamment les charges refacturées à la clientèle, les produits accessoires, et principalement les produits des prestations de services liées à l'emploi de moyens informatiques et télématiques, les résultats sur engagements sur titres relatifs aux opérations de placement des émissions réalisées par la clientèle, les provisions pour pertes et charges, ainsi que les quotes-parts de résultats sur opérations faites en commun.

Les provisions sur intérêts impayés, principalement relatifs aux crédits financiers, sont déduites du produit net bancaire.

## NOTE 25 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions de francs	Produits (charges) nets		
1995	1994	1993	1995	1994	1993		1995	1994	1993
(30 215)	(27 966)	(41 444)	29 407	27 845	41 110	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(808)	(121)	(334)
(4 518)	(1 035)	(554)	4 688	1 271	1 150	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	170	236	596
			14	34	99	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	14	34	99
(33)	(10)		417	385	350	Produits (charges) sur opérations de hors-bilan	384	375	350
						<b>Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit</b>	<b>(240)</b>	<b>524</b>	<b>711</b>
<b>(34 766)</b>	<b>(29 011)</b>	<b>(41 998)</b>	<b>34 526</b>	<b>29 535</b>	<b>42 709</b>				

Les produits (charges) sur opérations de hors-bilan correspondent aux produits (charges) reçus ou versés sur les accords de refinancement, les cautions, les avals et autres garanties données (ou reçues). Les gains et pertes sur les opérations de change et sur les instruments financiers à terme sont enregistrés dans la rubrique "Gains (pertes) sur opérations financières" (cf. note 24).

## NOTE 26 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions de francs	Produits (charges) nets		
1995	1994	1993	1995	1994	1993		1995	1994	1993
(23 761)	(17 913)	(21 797)	53 763	51 146	61 688	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	30 002	33 233	39 891
(778)	(76)	(62)	287	93	3	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(491)	17	(59)
			162	174	160	Intérêts sur prêts subordonnés	162	174	160
						Produits (charges) sur opérations de hors-bilan			
(4)	(2)	(3)	882	929	969	Produits (charges) sur les engagements de financement	878	927	966
(19)	(21)	(69)	313	317	310	Produits (charges) sur les engagements de garantie	294	296	241
(23)	(23)	(72)	1 195	1 246	1 279	Total des produits (charges) sur opérations de hors-bilan	1 172	1 223	1 207
<b>(24 562)</b>	<b>(18 012)</b>	<b>(21 931)</b>	<b>55 407</b>	<b>52 659</b>	<b>63 130</b>	<b>Produits (charges) sur opérations avec la clientèle</b>	<b>30 845</b>	<b>34 647</b>	<b>41 199</b>

## NOTE 27 - PRODUITS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>			
Titres de placement	2 752	2 080	2 594
Titres d'investissement	4 405	3 305	3 340
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	1 038	779	680
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	710	980	1 411
<b>Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>8 905</b>	<b>7 144</b>	<b>8 025</b>
<b>Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable</b>			
Titres de placement	95	86	112
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	348	183	197
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	491	432	351
<b>Total des revenus des portefeuilles-titres à revenu variable</b>	<b>934</b>	<b>701</b>	<b>660</b>
<b>Gains (pertes) sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres</b>			
Gains sur titres de transaction	4 640	114	3 229
Gains (pertes) sur titres de placement			
Gains nets réalisés sur cessions			
Plus-values	143	343	893
Moins-values	(119)	(224)	(304)
Total des gains nets réalisés sur cessions	24	119	589
(Dotation) reprise nette aux provisions pour dépréciation	(180)	(228)	(54)
Dotation aux provisions pour dépréciation	183	73	402
Reprise de provisions pour dépréciation	3	(155)	348
Total des (dotations) reprises nettes aux provisions pour dépréciation	27	(36)	937
<b>Total des gains nets sur opérations financières liées aux portefeuilles-titres</b>	<b>4 667</b>	<b>78</b>	<b>4 166</b>
<b>Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières (note 30)</b>			
Gains nets réalisés sur cessions			
Plus-values	951	643	909
Moins-values	(835)	(420)	(545)
Total des gains nets réalisés sur cessions des immobilisations financières	116	223	364
Reprise (dotation) nette aux provisions pour dépréciation	(1 037)	(935)	(1 475)
Dotation aux provisions pour dépréciation	929	588	624
Reprise de provisions pour dépréciation			
Total des dotations nettes aux provisions pour dépréciation sur immobilisations financières	(108)	(347)	(851)
<b>Total des résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières</b>	<b>8</b>	<b>(124)</b>	<b>(487)</b>
<b>Total des produits des portefeuilles-titres</b>	<b>14 514</b>	<b>7 799</b>	<b>12 364</b>

# NOTE 28 - COMMISSIONS

Charges			Produits			En millions de francs	Net		
1995	1994	1993	1995	1994	1993		1995	1994	1993
(339)	(421)	(371)	243	249	277	Sur opérations de trésorerie et interbancaires	(96)	(172)	(94)
(57)	(33)	(34)	2 109	2 186	2 083	Sur opérations avec la clientèle	2 052	2 153	2 049
(541)	(602)	(452)	165	151	253	Sur opérations sur titres	(376)	(451)	(199)
(24)	(22)	(26)	57	65	71	Sur opérations de change et d'arbitrage	33	43	45
(225)	(1 123)	(638)	569	1 938	1 139	Sur engagements sur titres	344	815	507
(196)	(183)	(163)	88	106	93	Sur instruments financiers à terme	(108)	(77)	(70)
						Sur prestations de services financiers :			
						Sur titres gérés ou en dépôt :			
			441	441	364	Droits de garde	441	441	364
			340	429	420	Gestion des portefeuilles-titres clientèle	340	429	420
			1 140	1 421	1 489	Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	1 140	1 421	1 489
			61	86	86	Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	61	86	86
			1 982	2 377	2 359	Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	1 982	2 377	2 359
						Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
			546	785	650	Pour l'achat ou la vente de titres	546	785	650
			99	310	320	Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	99	310	320
			180	217	231	Autres commissions sur titres	180	217	231
			825	1 312	1 201	Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	825	1 312	1 201
			241	253	220	Sur activité d'assistance et de conseil	241	253	220
			1 869	1 745	1 680	Sur moyens de paiement	1 869	1 745	1 680
			801	645	517	Sur autres services financiers	801	645	517
			5 718	6 332	5 977	Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	5 718	6 332	5 977
<b>(1 382)</b>	<b>(2 384)</b>	<b>(1 684)</b>	<b>8 949</b>	<b>11 027</b>	<b>9 893</b>	<b>Total des commissions</b>	<b>7 567</b>	<b>8 643</b>	<b>8 209</b>

Aux commissions définies réglementairement, il faut ajouter les commissions comprises dans les intérêts et produits (charges) assimilés et dans les autres produits et charges d'exploitation bancaire pour mesurer économiquement leur importance relative dans la formation du produit net bancaire.

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>Total des commissions</b>	7 567	8 643	8 209
<b>Produits assimilés à des commissions</b>			
Compris dans la valeur ajoutée sur capitaux			
Sur engagements par signature	1 557	1 598	1 557
Sur opérations de change	658	988	1 182
Compris dans les autres produits d'exploitation bancaire			
Récupération de frais	542	481	434
Produits accessoires	502	445	388
Produits sur opérations diverses de banque	418	747	325
<b>Total des commissions et assimilées</b>	<b>11 244</b>	<b>12 902</b>	<b>12 095</b>

L'ensemble des commissions et assimilées représente 29,8 % du produit net bancaire en 1995 contre 32,8 % en 1994 et 29,0 % en 1993.

# NOTE 29 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>Salaires et traitements</b>	11 057	11 039	11 142
<b>Charges sociales</b>			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	1 513	1 854	1 857
Autres charges sociales	4 096	3 713	3 792
Total des charges sociales	5 609	5 567	5 649
<b>Intéressement et participation des salariés</b>			
Intéressement des salariés	76	82	105
Participation des salariés	- 28	156	9
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	48	238	114
<b>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations</b>	926	981	1 041
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>17 640</b>	<b>17 825</b>	<b>17 946</b>

L'ensemble des rémunérations allouées pour 1995 aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leurs fonctions dans la société consolidante et dans les sociétés intégrées s'élève à 33,0 millions de francs (31,1 millions de francs en 1994 et 29,9 millions de francs en 1993). En outre, le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration s'élève à 2 millions de francs.

Entre 1990 et 1995, l'Assemblée générale de la BNP SA a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options d'achat et de souscription d'actions émises par la BNP SA selon différents plans dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Plans d'options	Plan 1990	Plan 1992	Plan 1994	Plan 1995
Date d'Assemblée générale extraordinaire autorisant le plan d'options	25 mai 1989	25 mai 1989	14 déc. 1993	14 déc. 1993
Date du Conseil d'administration fixant les modalités du plan d'options	14 nov. 1990	21 juillet 1992	23 mars 1994	22 mars 1995
Nombre total d'actions pouvant être achetées ou souscrites	64 067	97 508	803 000	215 500
dont par les membres du Comité de Direction Générale (dans sa composition au 31 décembre 1995)	6 918	2 940	371 000	2 000
Nombre de bénéficiaires	72	125	135	128
Point de départ d'exercice des options	1 <sup>er</sup> juillet 1993	21 juillet 1995	24 mars 1996 (1)	23 mars 1997 (2)
Date d'expiration	13 nov. 1995	20 juillet 1997	23 mars 2001	22 mars 2002
Prix d'exercice	116,35 F	162,76 F	212,00 F	218,00 F
Nombre d'actions levées au 31 décembre 1995	63 087	480	sans objet	sans objet

Modalités d'exercice :

(1) : La moitié des options ne pouvant toutefois être exercée qu'à partir du 24 mars 1997.

(2) : La moitié des options ne pouvant toutefois être exercée qu'à partir du 23 mars 1998.

## NOTE 30 - RESULTATS DE CESSIONS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>Titres d'investissement</b>			
(Moins-values) plus-values nettes de cessions	(3)	70	35
Dotation nette aux provisions	(23)	(225)	(585)
	(26)	(155)	(550)
<b>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</b>			
Plus-value (moins-values) nettes de cessions	20	(82)	114
Reprise (dotation) nette aux provisions	(75)	(28)	10
	(55)	(110)	124
<b>Participation et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>			
Plus-values nettes de cessions	99	235	215
Dotation nette aux provisions	(10)	(94)	(276)
	89	141	(61)
<b>Total des résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières</b>	<b>8</b>	<b>(124)</b>	<b>(487)</b>

## NOTE 31 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En millions de francs	1995	1994	1993
Dotations aux provisions pour risques sectoriels éventuels (notes 18 et 20)		(2 600)	
Reprise d'amortissements de la plus-value d'apport du patrimoine restructuré		162	
Provision pour restructuration et cessation d'activités	(203)		(447)
Réévaluation d'instruments financiers à terme			79
Reprise de provisions pour investissement et CODEVI			186
Autres produits (charges) exceptionnels	(497)	(314)	159
<b>Total des charges exceptionnelles nettes</b>	<b>(700)</b>	<b>(2 752)</b>	<b>(23)</b>

Afin de tenir compte du changement de doctrine administrative relative au traitement de la plus-value d'apport des actifs ayant fait l'objet d'une restructuration du patrimoine au sein du groupe, la plus-value d'apport relative aux éléments amortissables est depuis l'exercice 1994 reprise au compte de résultats de façon à compenser l'effet de l'amortissement complémentaire lié à la nouvelle valeur des actifs cédés. L'effet sur exercices antérieurs de ce changement de méthode comptable a été enregistré dans les produits exceptionnels de l'exercice 1994 pour un montant, avant effet d'impôt, égal à 162 millions de francs.

La BNP ayant pris la décision de restructurer ou de cesser certaines des activités de la Banque Arabe Internationale d'Investissement, une provision de 447 millions de francs a été constituée au 31 décembre 1993 afin de tenir compte des coûts prévisibles liés à la restructuration conduite depuis lors. Cette provision a été complétée au 31 décembre 1995 d'une dotation de 203 millions de francs pour tenir compte, notamment, de la liquidation de la Banque d'Arbitrage et de Crédit qui se traduit par la cessation des activités de cette participation de la Banque Arabe Internationale d'Investissement. Ces coûts ont été évalués conformément aux règles propres à l'absence de continuité de l'exploitation des activités interrompues, en cours de cessation ou cédées.

Les provisions pour investissement et pour CODEVI réglementairement constituées en BNP SA, n'ayant pas pour objet la couverture d'un risque, ont été retraitées dans les comptes consolidés ; les provisions au 31 décembre 1992 s'élevaient à 186 millions de francs.

Les provisions et charges résultant des contrôles fiscaux sont enregistrées dans les autres charges exceptionnelles. La BNP a fait, en métropole, l'objet d'un examen de comptabilité par l'administration fiscale portant sur les exercices 1988 à 1990 et sur l'exercice 1992. La BNP a constitué les provisions jugées nécessaires sur les éléments non contestés, y compris les intérêts de retard, parmi ceux notifiés par l'administration à l'issue de l'examen de chacune des années vérifiées. En outre, la BNP fait actuellement l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 1993 et 1994.

## NOTE 32 - REPARTITION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES DE L'ACTIVITE EXERCEE PAR LE GROUPE

En 1995, le produit net bancaire du groupe BNP, représentatif de l'activité exercée par le groupe dans les différentes zones économiques du globe, est pour près de 86 % réalisé dans les pays constitutifs de la Communauté européenne (inchangé par rapport à 1994 et 1993).

En millions de francs	France	Autres pays de la Communauté européenne	Pays des zones Amérique Asie	Autres pays	Total
Intérêts et produits assimilés	17 782	1 910	2 984	817	23 493
Commissions	6 210	522	765	70	7 567
Gains sur opérations financières	3 841	504	528	75	4 948
Autres produits (charges) d'exploitation	1 519	88	62	31	1 700
<b>Produit net bancaire</b>	<b>29 352</b>	<b>3 024</b>	<b>4 339</b>	<b>993</b>	<b>37 708</b>

Au 31 décembre 1995, l'actif et le passif en devises s'élèvent respectivement, en contrevaletur francs, à 726,8 milliards de francs et 597,3 milliards de francs (contre 659,7 milliards de francs et 629,1 milliards de francs au 31 décembre 1994, 680,7 milliards de francs et 586,2 milliards de francs au 31 décembre 1993).

## NOTE 33 - IMPOTS SUR LES SOCIETES

En millions de francs	1995	1994	1993
Charge des impôts courants de l'exercice	906	1 032	1 076
Charge (produit) net des impôts différés de l'exercice	268	315	(496)
<b>Charge nette d'impôt sur les sociétés</b>	<b>1 174</b>	<b>1 347</b>	<b>580</b>

L'impôt sur les sociétés à la charge du groupe s'est élevé à 1 174 millions de francs pour l'exercice 1995 (1 347 millions de francs en 1994 et 580 millions de francs au 31 décembre 1993). Le paiement de la charge d'impôt sur les sociétés est partiellement différé.

Comme indiqué dans la note 1, le groupe en France a, en application de la méthode du report variable, ajusté le montant des impôts différés dont l'échéance est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1998, de l'effet de la contribution exceptionnelle de 10 % instituée par le gouvernement français en 1995. La constatation immédiate de l'effet du maintien éventuel de cette contribution au-delà de 1997 aurait conduit à enregistrer une charge supplémentaire d'impôt différé de 159 millions de francs.

En pourcentage	1995	1994	1993
Taux normal de l'impôt en France	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France	(0,9)	(2,1)	(4,9)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,4)	(8,0)	(13,3)
Réintégrations nettes en France	(0,1)	12,8	(11,1)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(9,9)	(11,4)	(9,5)
Effets des éléments de résultat négatifs	13,9	17,3	39,1
Divers	2,0	1,4	3,8
<b>Taux effectif de l'impôt</b>	<b>37,9</b>	<b>43,3</b>	<b>37,4</b>

L'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions de francs, au 31 décembre	1995			1994	1993
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (a)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés-actif (note 12)	1 927	186	2 113	2 353	2 318
Impôts différés-passif (note 17)	3 267	955	4 222	4 134	3 955
<b>Impôts différés passif nets</b>	<b>1 340</b>	<b>769</b>	<b>2 109</b>	<b>1 781</b>	<b>1 637</b>

(a) Le groupe fiscal constitué en France rassemble en 1995 autour de la BNP (Métropole et Antilles), parmi les filiales consolidées par intégration globale, la Société Financière Auxiliaire (SFA), la Société Auxiliaire de Participations et de Gestion (SAPEG), la Banque de Bretagne, BNP Finance, Intercomi, la Compagnie Immobilière de France (CIF), BNP Immobilier, Immo investissements, BNP Promopart, la Société Cristolienne de Participations, la Société Delloise de Participations, BNP Bail, Natiolocation, Financière BNP, Natiocrédit, Banexi, Banexi Communication et la Banque Arabe et Internationale d'Investissement (BAII).

## NOTE 34 - EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen des sociétés intégrées globalement se répartit de la façon suivante :

	1995		1994		1993	
	Effectif moyen	dont cadres	Effectif moyen	dont cadres	Effectif moyen	dont cadres
BNP métropole	37 772	7 378	38 853	7 236	40 086	7 059
Succursales hors métropole	3 917	981	4 084	782	4 180	699
Filiales métropole	2 861	1 003	2 814	986	2 745	869
Filiales hors métropole	9 670	1 142	9 383	1 307	10 086	1 342
<b>Total groupe</b>	<b>54 220</b>	<b>10 504</b>	<b>55 134</b>	<b>10 311</b>	<b>57 097</b>	<b>9 969</b>
Métropole	40 633	8 381	41 667	8 222	42 831	7 928
Hors métropole	13 587	2 123	13 467	2 089	14 266	2 041
<b>Total groupe</b>	<b>54 220</b>	<b>10 504</b>	<b>55 134</b>	<b>10 311</b>	<b>57 097</b>	<b>9 969</b>

# NOTE 35 - COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE REGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers de francs	1995	1994	1993
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>112 957 903</b>	<b>103 758 722</b>	<b>129 727 957</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	34 525 429	29 535 081	42 709 370
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	55 407 016	52 659 441	63 129 955
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 903 643	7 142 288	8 021 940
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	14 120 189	14 420 326	15 863 483
Autres intérêts et produits assimilés	1 626	1 586	3 209
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>- 90 398 293</b>	<b>- 78 022 428</b>	<b>- 102 891 356</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	- 34 765 329	- 29 011 379	- 41 998 215
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	- 24 561 660	- 18 012 480	- 21 930 838
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 21 422 304	- 20 759 193	- 27 965 565
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	- 9 649 000	- 10 239 376	- 10 996 738
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>933 948</b>	<b>700 611</b>	<b>660 322</b>
<b>Commissions (produits)</b>	<b>8 949 118</b>	<b>11 027 347</b>	<b>9 893 363</b>
<b>Commissions (charges)</b>	<b>- 1 382 542</b>	<b>- 2 384 647</b>	<b>- 1 684 359</b>
<b>Gains sur opérations financières</b>	<b>5 324 039</b>	<b>2 384 671</b>	<b>5 347 174</b>
Solde en bénéfice des opérations sur titre de transaction	4 639 862	113 904	3 228 982
Solde en bénéfice des opérations sur titre de placement	26 643		936 714
Solde en bénéfice des opérations de change	657 534	987 620	1 181 478
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers		1 283 147	
<b>Pertes sur opérations financières</b>	<b>- 376 373</b>	<b>- 35 574</b>	<b>- 68 585</b>
Solde en perte des opérations sur titre de placement		- 35 574	
Solde en perte des opérations sur instruments financiers	- 376 373		- 68 585
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>			
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 472 726</b>	<b>3 808 778</b>	<b>3 170 838</b>
Autres produits d'exploitation bancaire	2 811 706	3 202 799	2 703 324
Autres produits d'exploitation non bancaire	661 020	605 979	467 514
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 26 257 984</b>	<b>- 26 803 514</b>	<b>- 26 910 090</b>
Frais de personnel	- 17 640 146	- 17 824 965	- 17 945 825
Autres frais administratifs	- 8 617 838	- 8 978 549	- 8 964 265
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>- 1 949 661</b>	<b>- 2 117 031</b>	<b>- 2 307 505</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 1 885 916</b>	<b>- 2 192 273</b>	<b>- 2 622 362</b>
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 614 678	- 1 816 473	- 2 297 114
Autres charges d'exploitation non bancaire	- 271 238	- 375 800	- 325 248

En milliers de francs	1995	1994	1993
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES (suite)</b>			
Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	- 5 533 583	- 7 373 816	- 10 808 042
Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières		- 123 597	- 487 528
Soldes en bénéfice des corrections de valeur sur immobilisations financières	8 079		
Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux	- 98 769		- 636
Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux		2 596 817	
<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</b>	<b>3 762 692</b>	<b>5 224 066</b>	<b>1 019 191</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>			
<b>Résultat exceptionnel avant impôt</b>	<b>- 699 708</b>	<b>- 2 752 356</b>	<b>- 22 974</b>
Produits exceptionnels	29 247	290 993	1 309 587
Charges exceptionnelles	- 728 955	- 3 043 349	- 1 332 561
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>- 1 174 157</b>	<b>- 1 346 615</b>	<b>- 579 987</b>
<b>Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence</b>	<b>36 197</b>	<b>636 177</b>	<b>555 714</b>
Non financières	- 65 589	480 330	486 526
Financières	101 786	155 847	69 188
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 925 024</b>	<b>1 761 272</b>	<b>971 944</b>
Part du groupe	1 783 869	1 656 103	1 018 272
Part des intérêts minoritaires	141 155	105 169	- 46 328

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultats reprend les particularités suivantes :

- Les dotations aux provisions constituées ou les reprises de provisions pour risques divers sont reprises respectivement sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" (29 millions de francs en 1995 et 140 millions de francs en 1994) ou "Autres produits d'exploitation" (33 millions de francs en 1993) et non sous l'intitulé "Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux".
- La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est reprise sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" au lieu d'être individualisée sous l'intitulé "Amortissements des écarts d'acquisitions" (84 millions de francs au titre de l'exercice 1995, 126 millions de francs au titre de l'exercice 1994 et 142 millions de francs au titre de l'exercice 1993).

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1995

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1995, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par son-

dages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 19 mars 1996

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Christian Chiarasini

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL  
Michel Savioz, Edouard Salustro

## COMPTES SOCIAUX (EXTRAITS)<sup>(1)</sup>

### SOMMAIRE

Bilan	150
Compte de résultats	152
Principes comptables et de présentation des états financiers	153
Compte de résultats réglementairement publiable	158
Informations relatives aux filiales et participations	160
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	163

(1) Les états financiers sociaux sont disponibles auprès de la Société sur simple demande.

# BILAN DE LA BNP SA

## ACTIF

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>			
Caisse, banques centrales, CCP	4 041	4 019	5 516
Effets publics et valeurs assimilées	48 705	38 202	6 494
Créances sur les établissements de crédit	517 308	466 390	481 625
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>570 054</b>	<b>508 611</b>	<b>493 635</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>			
Créances sur la clientèle	585 705	564 795	586 208
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	1 021	797	866
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>586 726</b>	<b>565 592</b>	<b>587 074</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>62 267</b>	<b>54 604</b>	<b>59 014</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>4 028</b>	<b>486</b>	<b>5 627</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées</b>			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1 895	464	1 014
Participations et parts dans les entreprises liées	33 376	34 714	30 047
<b>Total des titres de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées</b>	<b>35 271</b>	<b>35 178</b>	<b>31 061</b>
<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>14 780</b>	<b>14 929</b>	<b>14 856</b>
<b>Comptes de régularisation et autres actifs</b>	<b>112 113</b>	<b>89 100</b>	<b>96 414</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 385 239</b>	<b>1 268 500</b>	<b>1 287 681</b>
<b>HORS-BILAN</b>			
Engagements de financement donnés	270 279	240 853	231 705
Engagements de garantie donnés	160 228	159 916	156 050
Engagements sur titres	3 112	3 139	10 448
Opérations sur instruments financiers à terme	8 938 014	7 178 552	5 916 060

## PASSIF

En millions de francs, au 31 décembre	1995	1994	1993	1995 (1)	1994	1993
	Avant affectation du résultat			Après affectation du résultat		
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>						
Banques centrales, CCP	4 853	8 365	8 038	4 853	8 365	8 038
Dettes envers les établissements de crédit	492 506	446 829	463 286	492 506	446 829	463 286
<b>Total des opérations interbancaires et assimilées</b>	<b>497 359</b>	<b>455 194</b>	<b>471 324</b>	<b>497 359</b>	<b>455 194</b>	<b>471 324</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>471 459</b>	<b>417 886</b>	<b>403 474</b>	<b>471 459</b>	<b>417 886</b>	<b>403 474</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	9 437	11 488	10 537	9 437	11 488	10 537
Titres du marché interbancaire	631	2 243	274	631	2 243	274
Titres de créances négociables	164 804	153 694	156 908	164 804	153 694	156 908
Emprunts obligataires	62 015	70 765	70 427	62 015	70 765	70 427
Autres dettes représentées par un titre	88	56	49	88	56	49
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>236 975</b>	<b>238 246</b>	<b>238 195</b>	<b>236 975</b>	<b>238 246</b>	<b>238 195</b>
<b>Comptes de régularisation et autres passifs</b>	<b>89 491</b>	<b>69 110</b>	<b>88 091</b>	<b>90 185</b>	<b>69 718</b>	<b>88 643</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>10 154</b>	<b>10 661</b>	<b>7 906</b>	<b>10 154</b>	<b>10 661</b>	<b>7 906</b>
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>35 683</b>	<b>34 773</b>	<b>35 633</b>	<b>35 683</b>	<b>34 773</b>	<b>35 633</b>
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>7 791</b>	<b>7 848</b>	<b>10 484</b>	<b>7 791</b>	<b>7 848</b>	<b>10 484</b>
<b>Fonds propres</b>						
Capital souscrit	4 805	4 751	4 600	4 805	4 751	4 600
Primes d'émission et d'apport	17 447	17 024	16 211	17 447	17 024	15 695
Réserves	12 298	11 687	11 705	13 381	12 399	11 727
<b>Total des fonds propres</b>	<b>34 550</b>	<b>33 462</b>	<b>32 516</b>	<b>35 633</b>	<b>34 174</b>	<b>32 022</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 777</b>	<b>1 320</b>	<b>58</b>			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 385 239</b>	<b>1 268 500</b>	<b>1 287 681</b>	<b>1 385 239</b>	<b>1 268 500</b>	<b>1 287 681</b>
<b>HORS-BILAN</b>						
Engagements de financement reçus	13 444	11 667	11 566			
Engagements de garantie reçus	110 823	112 814	89 561			
Engagements sur titres	3 994	5 510	6 228			

(1) L'affectation du résultat 1995 a été déterminée sur la base du projet de répartition soumis à l'Assemblée générale de la BNP.

# COMPTE DE RESULTATS DE LA BNP SA

En millions de francs	1995	1994	1993
<b>PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
Intérêts et produits (charges) assimilés			
Opérations avec les établissements de crédit	2 219	2 981	4 182
Opérations avec la clientèle	27 192	29 448	35 712
Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre	(18 949)	(17 732)	(24 286)
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 176	5 400	6 033
Revenus de titres à revenu variable	2 044	1 866	1 186
Total des intérêts et produits assimilés	19 682	21 963	22 827
Commissions : produits nets	6 403	7 141	6 405
Gains (pertes) sur opérations financières			
Titres de transaction	2 592	(179)	794
Titres de placement	-	12	465
Opérations de change	422	709	919
Instruments financiers	(392)	686	391
Total des gains nets sur opérations financières	2 622	1 228	2 569
Autres produits nets d'exploitation bancaire	1 589	1 395	1 067
<b>Produit net bancaire</b>	<b>30 296</b>	<b>31 727</b>	<b>32 868</b>
Charges générales d'exploitation			
Frais de personnel	(14 533)	(14 598)	(14 691)
Autres frais administratifs	(6 823)	(7 218)	(7 182)
Total des charges générales d'exploitation	(21 356)	(21 816)	(21 873)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(1 579)	(1 706)	(1 733)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>7 361</b>	<b>8 205</b>	<b>9 262</b>
Charge nette aux provisions pour engagements douteux	(3 154)	(5 201)	(8 141)
Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières	(1 192)	(958)	(1 262)
(Dotations) reprise nette des provisions aux fonds pour risques bancaires généraux et pour risques divers	(52)	2 483	3
(Charges) produits exceptionnels nets	(1 024)	(2 890)	52
Impôt sur les bénéfices	(162)	(319)	144
<b>Résultat net</b>	<b>1 777</b>	<b>1 320</b>	<b>58</b>

## PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS BNP SA

*Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats de BNP SA suivent les principes comptables de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des succursales à l'étranger préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, ont été retraités afin de se conformer aux principes comptables et aux règles de présentation de la BNP. Les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison des postes du bilan et du compte de résultats sur les trois périodes présentées.*

### PRINCIPE DE SPECIALISATION DES EXERCICES

Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté *pro rata temporis*. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

### OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

### CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, les actifs, passifs et engagements hors bilan des succursales étrangères, sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux de la succursale implantée en Argentine dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques en raison du taux élevé d'inflation de ce pays. Les éléments du compte

de résultats des succursales étrangères sont convertis sur la base du taux de change moyen de la période, sauf en Argentine, pays à forte inflation où ils sont convertis aux taux de clôture.

Les écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères sont enregistrés dans les comptes de régularisation.

### EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont répartis sur la durée de l'emprunt.

### TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation.

#### • Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice du portefeuille-titres.

#### • Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de trois mois, mais sans intention de conservation durable.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence

au cours de bourse. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d'actif net revenant à la BNP SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières" du compte de résultats. Les dotations aux provisions pour dépréciation de titres ainsi que les reprises sont enregistrées dans cette même rubrique.

**• Titres d'investissement**

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en "titres d'investissement" lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique "Revenus des titres à revenu fixe" de même qu'au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultats dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

**• Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que la BNP SA entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable.

L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

**• Titres de participation**

Les titres de participation sont constitués des participations égales à 10 % au moins du capital des sociétés émettrices ou, lorsque ce seuil de contrôle n'est pas atteint, des participations pour lesquelles la BNP SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. Pour les titres non cotés, elle est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Résultats de cessions et provisions sur immobilisations financières" du compte de résultats.

Les dividendes sont enregistrés lorsque leur paiement effectif au cours de l'exercice a fait l'objet d'une résolution d'assemblée générale. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus de titres à revenu variable".

**INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

La BNP SA intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt, de change, et de titres à revenu variable, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs.

La BNP SA intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

**• Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultats, dans la rubrique "Gains et pertes sur opérations financières". Les résultats relatifs à certains contrats négociés de gré à gré sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis*, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

**• Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de "trading" ; dans le cas général où ces transactions sont couvertes, les contrats de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées

conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

**• Instruments de titres à revenu variable**

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

**CREDITS A LA CLIENTELE**

Les crédits à la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques financiers autres que les établissements de crédit et sont ventilés en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultats, à la constitution de provisions pour créances douteuses.

Ces principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier, étant précisé que la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires restant à engager ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au

passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultats, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Charge nette aux provisions pour engagements douteux".

#### PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les risques pays sont couverts en fonction de l'appréciation que la banque porte sur la solvabilité future de chacun des pays entrant dans la base provisionnable et des natures de créances comprises dans cette base.

Les provisions dotées ou reprises au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultats sous l'intitulé "Charge nette aux provisions pour engagements douteux".

#### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES

##### GENERAUX

La BNP SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultats sous la rubrique "Dotation, reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux". La dotation initiale à ces fonds a été effectuée par prélèvements sur les réserves dans les conditions décrites dans la note 17.

#### PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

La BNP SA constitue des provisions pour risques divers afin de couvrir des risques identifiés dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprise lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

#### OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Les opérations de crédit-bail financées par la BNP SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et opérations assimilées", déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.

#### IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la BNP SA a en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant d'une part des immeubles en pleine propriété, et d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier, consentis à la banque par ses filiales spécialisées.

Aucun de ces immeubles n'est destiné à être cédé à brève échéance.

L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les fonds propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou aux réglementations locales pour certaines succursales étrangères.

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, conformément aux règles en usage en France et dans les pays d'implantation des succursales. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) est enregistrée sous la rubrique "Provisions réglementées : amortissements dérogatoires" au passif du bilan, aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

#### REEVALUATION LEGALE

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP SA a procédé à la réévaluation des terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et tou-

jours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participations et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à cette occasion, a été incorporé au capital.

#### IMPOTS SUR LES SOCIETES

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,13 %, les plus-values à long terme étant toutefois imposées à 18 % en 1993 et 19 % depuis 1994. En outre, l'ensemble des titres en portefeuille autres que les titres de participation, tels que définis par l'administration fiscale, ne bénéficie plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994 du régime des plus-values à long terme, les plus et moins-values étant désormais soumises au régime de droit commun, soit 33,13 %. Sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage est supérieur à 10 % ou lorsque le montant de la participation est supérieur à 150 millions de francs.

Le gouvernement français a, en 1995, institué à titre temporaire une contribution conjoncturelle de 10 % dont la durée d'application est indéterminée, assise sur l'impôt sur les sociétés, calculée sur les résultats imposables au taux normal et au taux réduit et exigible à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995. La banque a tenu compte de cette contribution pour déterminer l'impôt courant dû au titre de l'exercice 1995 et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatif aux différences temporaires dont l'échéance, lorsqu'elle est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1998, les assujettirait à cette contribution.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours

de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, la BNP SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Les impôts différés actif ne sont constatés que dans la limite des impôts différés passif existant dans une entité ou dans l'ensemble des entités constitutives d'un même groupe fiscal.

#### PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, la BNP SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La charge est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

#### REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de la BNP SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels la BNP SA exerce son activité.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels, et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de la BNP SA est défini de la manière suivante, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.

• La caisse de retraites de la BNP SA et les caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent les filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des caisses et par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraite complémentaire revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement a été détermi-

née en fonction de la période moyenne d'activité restant à accomplir par les salariés de la banque affiliés à ces organismes. Cette contribution est donc amortie sur une période de vingt années.

#### ENGAGEMENTS SOCIAUX

La BNP SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

## COMPTE DE RESULTATS DE LA BNP SA REGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En milliers de francs	1995	1994	1993
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>			
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>87 453 380</b>	<b>79 580 653</b>	<b>103 476 648</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	33 846 225	31 097 328	45 414 385
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	46 431 611	43 083 588	52 029 449
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 175 544	5 399 737	6 030 700
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	2 114
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>- 69 882 752</b>	<b>- 59 551 513</b>	<b>- 81 874 872</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	- 31 627 708	- 28 116 108	- 41 232 539
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	- 19 305 684	- 13 703 058	- 16 356 413
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 18 949 360	- 17 732 347	- 24 285 920
<b>Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés</b>	<b>96 943</b>	<b>67 923</b>	<b>66 078</b>
<b>Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés</b>	<b>- 30 557</b>	<b>- 291</b>	<b>- 26 406</b>
<b>Produits sur opérations de location simple</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>
<b>Revenus des titres à revenu variable</b>	<b>2 044 278</b>	<b>1 866 299</b>	<b>1 185 951</b>
<b>Commissions (produits)</b>	<b>7 316 458</b>	<b>9 058 967</b>	<b>7 784 669</b>
<b>Commissions (charges)</b>	<b>- 913 021</b>	<b>- 1 918 277</b>	<b>- 1 380 100</b>

En milliers de francs	1995	1994	1993
<b>PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE (suite)</b>			
<b>Gains sur opérations financières</b>	<b>3 013 632</b>	<b>1 407 074</b>	<b>2 568 722</b>
Solde en bénéfice des opérations sur titre de transaction	2 591 851	-	794 118
Solde en bénéfice des opérations sur titre de placement	-	11 911	464 422
Solde en bénéfice des opérations de change	421 781	709 269	919 383
Solde en bénéfice des opérations sur instruments financiers	-	685 894	390 799
<b>Pertes sur opérations financières</b>	<b>- 391 710</b>	<b>- 178 648</b>	<b>-</b>
Solde en perte des opérations sur titres de transaction	-	- 178 648	-
Solde en perte des opérations sur titre de placement	- 150	-	-
Solde en perte des opérations sur instruments financiers	- 391 560	-	-
<b>AUTRES PRODUITS ET CHARGES ORDINAIRES</b>			
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 192 018</b>	<b>3 156 960</b>	<b>2 907 489</b>
Autres produits d'exploitation bancaire	2 417 951	2 530 553	2 273 465
Produits sur opération de promotion immobilière	-	-	1 768
Autres produits	2 417 951	2 530 553	2 271 697
Autres produits d'exploitation non bancaire	774 067	626 407	634 024
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 21 355 667</b>	<b>- 21 816 445</b>	<b>- 21 872 805</b>
Frais de personnel	- 14 533 225	- 14 598 293	- 14 690 791
Autres frais administratifs	- 6 822 442	- 7 218 152	- 7 182 014
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>- 1 578 754</b>	<b>- 1 705 504</b>	<b>- 1 733 229</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>- 1 610 651</b>	<b>- 1 901 951</b>	<b>- 1 840 205</b>
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 300 484	- 1 643 222	- 1 593 030
Autres charges d'exploitation non bancaire	- 310 167	- 258 729	- 247 175
<b>Soldes en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan</b>	<b>- 3 154 291</b>	<b>- 5 200 846</b>	<b>- 8 141 085</b>
<b>Soldes en perte des corrections de valeur sur immobilisations financières</b>	<b>- 1 192 007</b>	<b>- 958 033</b>	<b>- 1 261 613</b>
<b>Excédent des dotations sur les reprises des fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>- 43 983</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>-</b>	<b>2 622 603</b>	<b>2 668</b>
<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT</b>	<b>2 963 316</b>	<b>4 528 971</b>	<b>- 138 089</b>
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>			
<b>Résultat exceptionnel avant impôt</b>	<b>- 1 023 551</b>	<b>- 2 890 008</b>	<b>51 482</b>
Produits exceptionnels	1	610	1 449 730
Charges exceptionnelles	- 1 023 552	- 2 890 618	- 1 398 248
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>- 162 464</b>	<b>- 318 927</b>	<b>144 272</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 777 301</b>	<b>1 320 036</b>	<b>57 665</b>

Comparée à la présentation du compte de résultats présenté en tête des notes annexes, la présentation réglementairement publiable en France du compte de résultats reprend les particularités suivantes :

- Les dotations aux provisions constituées ou les reprises de provisions pour risques divers sont reprises respectivement sous la rubrique "Autres charges d'exploitation" (9 millions de francs en 1995 et 140 millions de francs en 1994) et non sous l'intitulé "Excédent des reprises sur les dotations des fonds pour risques bancaires généraux".

# INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en application des articles 247 et 299 du décret sur les sociétés commerciales)

Sociétés ou groupes de sociétés	Devises	Cours de change	Capital*	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats*	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé*	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos*	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés*	Montant des cautions et avals donnés par la société*
								Brute	Nette			
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA BNP												
<b>A - FILIALES (PLUS DE 50% DU CAPITAL DETENU PAR LA BNP)</b>												
FINANCIERE BNP	FRF		9 767 090	1 035 625	155 736	160 062	99,99	10 636 771	10 636 771	174 830		
BNP INTERCONTINENTALE (PARIS)	FRF		190 769	1 010 853	1 455 952	41 430	70,42	478 519	478 519	144 447	1 326 650	0
BANEXI - (PARIS)	FRF		598 597	1 956 600	152 811	131 819	100,00	1 756 941	1 756 941	39 333	1 102 438	0
SAPEG- (PARIS)	FRF		807 567	1 039 094	83 717	109 427	80,00	1 749 168	1 565 144	92 701	152 912	
BNP FINANCE	FRF		100 000	456 042	7 548 884	53 605	99,99	137 015	137 015		17 743 174	100 000
NATIOCREDIT	FRF		978 681	516 700	221 468	221 454	66,55	1 132 449	1 132 449	11 725		
BANQUE DE BRETAGNE	FRF		315 871	89 740	724 244	91 916	99,99	450 287	450 287	70 455	283 223	397
DU BOUZET SA	FRF		11 852	136 216	204 307	46 268	95,97	139 382	137 996	47 965	36 047	86 940
SFA	FRF		36 557	4 830 080	399 479	- 40 510	99,99	2 361 413	2 361 413	499 984		
NATIOINFORMATIQUE	FRF		192 096	91 900	27 745	- 66 776	65,00	226 757	154 477	61 647	106 119	
BNP DEVELOPPEMENT	FRF		500 000	4 534	25 968	23 214	51,00	257 262	257 262			916
BNP SUISSE SA (BALE)	CHF	4,256800	84 000	159 273	315 121	20 835	60,06	465 604	465 604	43 110	27 406	1 249 674
BNP CANADA (MONTREAL)	CAD	3,596400	180 637	- 69 418	200 980	13 197	88,90	834 240	430 988	1 244	5 655	2 673 476
KASSINE HOLDING (IRLANDE)	GBP	7,601000	3 500		ND		100,00	26 603	26 603		3 563	
KASSINE HOLDING (IRLANDE)	ITL	0,003092	15 000 000		ND		100,00	46 380	46 380		3 630	
BNP UK HOLDING LTD (LONDRES)	GBP	7,601000	130 000	17 838	9 066	- 12 305	100,00	1 086 022	1 086 022	106 136	0	0
BNP NORGE	NOK	0,774800	52 772	144 205	474 594	27 239	100,00	171 476	171 476		1 128 031	457 890
BNP IFS SINGAPOUR	SGD	3,464100	27 500	4 852	27 222	3 853	100,00	85 326	85 326	23 311	0	0
BNP ASSET FINANCE BV	NLG	3,054100	10 000	20 082	51	- 3 907	74,95	51 856	48 916	2 024	0	0
BNP LUXEMBOURG	LUF	0,166410	1 100 000	4 099 325	16 143 928	810 810	54,50	169 306	169 306	2 241	68 771	58 152 512
BNP IRLANDE	IEP	7,849000	7 669	- 5	24 600	1 253	100,00	213 399	70 943		2 289 529	88 526
BANCWEST CORPORATION	USD	4,900000	113 392	177 296	23 501	23 501	100,00	1 523 196	1 411 647	107 754	0	0
BNP MEXICO	MXN	0,636800	93 313	494	25 093	2 279	100,00	73 500	73 500		0	0
PT BNP LIPPO INDONESIA	IDR	0,002110	50 000 000	7 057 008	85 543 117	9 358 651	75,00	133 898	133 898	7 808	948	134 235 545
ACEC UNION MINIERE	BEF	0,166410	1 746 110		ND		98,05	285 202	282 739			
BNP ESPANA (MADRID)	ESP	0,040360	21 894 407	8 100 000	46 134 348	- 5 112 000	77,78	846 444	631 252		113 366 805	185 016 056
BNP IFS HONG KONG	HKD	0,633700	100 022	195 045	205 573	17 531	100,00	88 864	88 864	19 818	49	579
BNP SECURITIES (EX-FUTURES) INCORPORATED	USD	4,900 000	5	19 127	9 761	203	100,00	111 501	111 211		0	0
<b>B - PARTICIPATIONS (10 A 50% DU CAPITAL DETENU PAR LA BNP)</b>												
SA 3 S CADRES	FRF						30,00	97 220	97 220			
CREDIT LOGEMENT DEVELOPPEMENT	FRF						10,00	65 000	65 000	1 809		
CAISSE REFINANCEMENT HYPOTHECAIRE	FRF						16,53	83 999	83 999	2 079		
NATIO VIE (PARIS) (**)	FRF		496 685	1 738 382	20 560 802	350 426	20,00	176 410	176 410	39 704	767 593	0
CIP - (PARIS)	FRF		2 465 647	2 043 861	223 322	146 309	47,44	1 500 232	1 500 232	37 480		
SFOM- (GENEVE)	CHF	4,256800	39 892	4 799	3 631	2 543	48,36	108 184	58 657	27 816	3 479	0
BNP KH DRESNER BANK RT (BUDAPEST)	HUF	0,03511	1 470 000	218 990	5 641 744	630 789	50,00	50 456	50 456	3 614	342 127	
BNP DRESNER BK CSFR ( PRAGUE )	CZK	0,18420	1 000 000	71 100	943 399	91 706	50,00	92 557	92 557	2 087	303 885	
BANQUE INTERNATIONALE PARIS SHANGHAI	USD	4,900000	60 000	-145	6 641	1 747	50,00	153 855	153 855		0	0

\* Montant en milliers de devises locales, les autres informations sont exprimées en milliers de francs.

(\*\*) Chiffres Natio-Vie seule (infos Assu-Vie non disponibles).

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 1995

	Valeur comptable des titres détenus		
	Brute	Nette	dont écart de réévaluation
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS			
<b>I - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A</b>			
Sociétés françaises	1 576 019	197 700	12 176
Sociétés étrangères	633 395	203 144	791
<b>II - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE B</b>			
Sociétés françaises	6 296 897	5 635 778	795
Sociétés étrangères	1 135 595	549 845	131 399

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale de Paris SA,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi.

## CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEE

Une garantie a été accordée à la BNP Canada relative à l'émission d'un emprunt obligataire de 30 millions de dollars canadiens.

## CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

### Système de garantie des dépôts en banque

Dans le cadre du mécanisme de solidarité professionnelle mis en place par l'Association Française des Banques en 1980, la Banque Nationale de Paris garantit, dans le groupe, les dépôts de la clientèle des établissements suivants :

- Banque Nationale de Paris Intercontinentale "BNPI",
- Banque pour l'Expansion Industrielle "Banexi",
- BNP Guyane,
- BNP Finance,
- Compagnie du Crédit Universel,
- Crédit Universel,
- Banque de Bretagne,
- Banque de la Cité

### Prêts subordonnés ou participatifs antérieurement accordés

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe qui se sont poursuivis au cours de l'exercice 1995 concernent :

- BNP Suisse,
- United Overseas Bank Holding (Suisse)
- United Overseas Bank Genève,
- BNP IFS Hong Kong,
- BNP UK Holding Ltd Londres,
- BNP Capital Markets Ltd (Grande-Bretagne),

- BNP España,
- BNP KB Norge,
- Bank of the West (Etats-Unis),
- BNP KH Dresdner RT (Hongrie).

### Garanties en faveur des filiales

Les garanties données antérieurement ont été maintenues en faveur des sociétés suivantes :

- Natiobail,
- Natiocrédimurs,
- Natioénergie,
- Natiolocation,
- Natiocrédibail,
- Locafinance,
- BNP Bail,
- BNPI,
- BNP Plc Londres,
- BNP IFS Singapour Ltd,
- BNP España SA,
- Filiales de Hong Kong (sous forme de lettres de confort),
- BNP Capital Markets Ltd.

En outre, les garanties accordées aux filiales sur les opérations suivantes ont continué à produire leurs effets :

- BNP Canada :  
Emissions ou négociations de billets à ordre jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de dollars canadiens.  
Emissions de "Commercial Paper Notes" jusqu'à un plafond de 750 millions de dollars US.  
Emission d'un emprunt obligataire de 40 millions de dollars canadiens.
- BNP US Finance Corporation :  
Emissions de "Commercial Paper Notes" jusqu'à un plafond de 5 milliards de dollars US.
- BNP Pacific (Australie) Ltd :  
Emission d'un emprunt obligataire de 75 millions de dollars australiens.  
Emissions de "Commercial Paper Notes" jusqu'à un plafond de 800 millions de dollars australiens.

#### Garanties des administrateurs

• La Banque Nationale de Paris a souscrit auprès de la compagnie AIG Europe un contrat d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 100 millions de francs.

• Votre Conseil d'administration a délivré la garantie de votre société en faveur d'un administrateur concernant d'éventuelles conséquences financières qui pourraient résulter de sa fonction d'administrateur du groupe Euro-tunnel.

Paris, le 19 mars 1996

Les Commissaires aux comptes

BARBIER FRINAULT & AUTRES  
Christian Chiarasini

BEFEC-PRICE WATERHOUSE  
Etienne Boris

SALUSTRO REYDEL  
Michel Savioz, Edouard Salustro

## R RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

#### PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

- M. Michel PEBEREAU, président directeur général

#### ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée.

Le président directeur général  
Michel PEBEREAU

#### RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

##### Titulaires

BARBIER, FRINAULT & AUTRES  
Arthur Andersen,  
représenté par  
M. Christian CHIARASINI  
Tour Gan,  
Cedex 13, 92082 Paris-La Défense 2

SALUSTRO REYDEL  
représenté par  
M. Edouard SALUSTRO et M. Michel SAVIOZ  
8, Avenue Delcassé, 75008 Paris

BEFEC - PRICE WATERHOUSE  
représenté par  
M. Etienne BORIS  
Tour AIG,  
34, place des Corolles, 92908 Paris-La Défense 2

#### Attestation des Commissaires aux comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 1993 ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier, Frinault & Autres et Guérard Viala et ceux des exercices 1994 et 1995 par les cabinets Barbier, Frinault & Autres, Befec - Price Waterhouse et Salustro Reydel.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

BARBIER, FRINAULT & AUTRES  
représenté par  
M. Christian CHIARASINI

GUERARD VIALA  
représenté par  
M. Louis VIALA et  
M. Régis LEVEILLE-NIZEROLLE

BEFEC - PRICE WATERHOUSE  
représenté par  
M. Etienne BORIS

SALUSTRO REYDEL  
représenté par  
M. Edouard SALUSTRO  
et M. Michel SAVIOZ

##### Suppléants

GUERARD-VIALA  
125, rue de Montreuil, 75011 Paris

M. Alain GROSMANN  
Tour Gan,  
Cedex 13 - 92082 Paris-La Défense 2

M. François CHEVREUX  
8, avenue Delcassé, 75008 Paris

##### Responsable de l'information

Contrôle et Stratégie  
M. Christian AUBIN, directeur général adjoint.

# T ABLE DE CONCORDANCE COB

Sections	Rubriques.....	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document.....	165
1.2	Attestations des responsables.....	165
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux.....	165
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur.....	77
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital.....	81
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote.....	82
3.4	Marché des titres de l'émetteur.....	9
3.5	Dividendes.....	66
4.1	Présentation de la société et du groupe.....	4 à 42 et 78 à 79
4.3	Faits exceptionnels et litiges.....	88
4.4	Effectifs.....	61 et 145
4.5	Politique d'investissement.....	16 à 17
5.1	Comptes de l'émetteur.....	90 à 148
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital.....	141
7.1	Evolution récente.....	46 à 50
7.2	Perspectives d'avenir.....	4 à 5 et 49

**COB**

Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 26 avril 1996 sous le numéro R. 96-091.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.

# R ESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

*Il est prévu de convoquer cette assemblée pour le 29 avril 1996. A défaut de quorum, elle se tiendra le 21 mai 1996.*

## RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation du bilan et du compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1995.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 1995, approuve le bilan au 31 décembre 1995 et le compte de résultats de l'exercice 1995. Elle arrête le résultat net après impôts à 1 777 301 169,20 francs.

### DEUXIEME RESOLUTION

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1995 et mise en distribution du dividende, option pour le paiement du dividende soit en espèces, soit en actions.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide, en application de l'article 20 des statuts, la répartition du solde bénéficiaire du compte de résultats s'élevant à 1 777 301 169,20 francs comme suit :

- dotation à la réserve légale de 57 882 511,41 francs pour atteindre 10 % du capital dans la limite de 5 % du bénéfice de l'exercice après déduction de l'intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Après cette affectation, le solde disponible s'établit à 1 719 418 657,79 francs. Ce montant, complété du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 618 275 824,95 francs, forme un total distribuable de 2 337 694 482,74 francs ainsi réparti :

- attribution aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et du Comptoir National d'Escompte de Paris d'une somme de

38 846,32 francs qui, ajoutée à l'intérêt minimal de 19 696,18 francs, représente un montant global à répartir de 58 542,50 francs. La répartition de ce montant assure le service des intérêts dus aux porteurs de parts bénéficiaires nominatives à hauteur de 1,125 franc pour les porteurs de parts de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie et de 2 francs pour les porteurs de parts du Comptoir National d'Escompte de Paris en application de l'article 4 du décret du 26 mai 1966 portant fusion de ces deux banques nationales.

- dotation aux autres réserves d'une somme de 679 805 596,38 francs constituée de :

- 55 497 279,00 francs affectés au chapitre "Réserves d'investissement" par reprise de la provision pour investissements afférente à l'exercice 1989,
- 624 308 317,38 francs affectés au chapitre "Réserves diverses".

Les dotations aux autres réserves portent l'ensemble des réserves à 29 150 000 000,00 francs.

- répartition d'une somme de 694 455 184,80 francs à titre de dividende aux actionnaires de la BNP SA correspondant à une distribution de 3,60 francs par action au nominal de 25 francs d'une part existant au 31 décembre 1995 et d'autre part émise, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1995, dans le cadre de l'offre publique d'échange réalisée entre la BNP et sa filiale espagnole, la BNP España, du 19 janvier 1996 au 19 février 1996, assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,80 francs portant le montant global à 5,40 francs, étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte "Report à nouveau" la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par la BNP SA.

Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi 65-566 du 1<sup>er</sup> juillet 1965, qu'au titre de 1992 a été distribué un dividende de 7,50 francs par action ou certificat d'investissement au nominal de 50 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 3,75 francs soit un total de 11,25 francs par titre, qu'au titre de 1993 il a été distribué un dividende de 3,00 francs par action ou certificat d'investissement au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,50 franc portant le montant global à 4,50 francs et

qu'au titre de 1994 il a été distribué un dividende de 3,20 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,60 franc portant le montant global à 4,80 francs.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions de la totalité du dividende de l'exercice 1995 afférent aux actions dont il est propriétaire. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende afférent à ses actions.

Les nouvelles actions, objet de la présente option, seront émises à une valeur représentant 90 % de la moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée générale diminuée du montant net du dividende et arrondie au franc immédiatement supérieur.

Si le montant des dividendes auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur, complété d'une soule en espèces, ou le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire au moment du dépôt de sa demande d'exercice de l'option.

Les actionnaires pourront opter pour le paiement du dividende net en espèces ou en actions du 12 juin au 3 juillet 1996 inclus. A l'expiration de ce délai, le dividende ne pourra plus être payé qu'en numéraire. Le dividende sera mis en paiement à compter du 18 juillet 1996. Les actions remises en paiement du dividende porteront jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au président, pour assurer l'exécution des décisions précitées, en préciser les modalités d'application et d'exécution, constater, en raison du choix des actionnaires, le nombre d'actions nouvelles de la société à émettre et d'apporter à l'article 4 des statuts toutes modifications nécessaires relatives au montant du capital social et au nombre de titres qui le représentent.

- affectation au report à nouveau d'une somme de 963 375 159,06 francs.

### TROISIEME RESOLUTION

*(Approbation des opérations et conventions visées par les articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

### QUATRIEME RESOLUTION

*(Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'opérer en bourse sur les titres représentant le capital de la BNP SA.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- autorise, conformément aux articles 217-2 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, la société à opérer en bourse sur ses propres actions, en vue de régulariser le marché, dans les conditions suivantes :
  - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 400 francs (quatre cents francs) par titre, et le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 160 francs (cent soixante francs) par titre sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société,
  - le délai pendant lequel les interventions pourront avoir lieu expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
  - les acquisitions réalisées par la société en vertu de la présente autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir plus de 10 % des actions visées ci-dessus,
  - la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

### CINQUIEME RESOLUTION

*(Autorisation à conférer au Conseil d'administration de procéder à l'émission d'emprunts d'obligataires.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, autorise le Conseil à émettre sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, tant en France qu'à l'étranger, des obligations libellées en francs ou en monnaies étrangères jusqu'à concurrence d'un montant de 35 milliards de francs, valeur nominale ou contre-valeur en devises, sous les formes et aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables, le remboursement du principal pouvant ou non être assorti d'une prime. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Elle donne au Conseil tous pouvoirs nécessaires pour la réalisation de ces emprunts. En conséquence, le Conseil aura toute latitude pour déterminer les conditions de ces émissions, fixer les caractéristiques des obligations qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable, une prime de remboursement fixe ou variable, qui seront calculés en fonction de tels éléments qu'il appréciera. Le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, s'ajoutera au montant de 35 milliards de francs ci-dessus fixé.

### SIXIEME RESOLUTION

*(Ratification de la cooptation d'un administrateur.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Alain Joly qui a été coopté par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 23 mai 1995 en remplacement de Monsieur Edouard de Royère pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

### RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### SEPTIEME RESOLUTION

*(Augmentation de capital en période d'Offre Publique d'Achat (OPA) ou d'Offre Publique d'Echange (OPE) sur les titres de la société.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires :

- après avoir rappelé que l'Assemblée générale mixte en date du 23 mai 1995 a conféré, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180 - III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation à son président pour :

– émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription, toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société (onzième résolution),

– émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société (douzième résolution),

étant précisé que les opérations financières réalisées en vertu de ces deux délégations sont globalement limitées à un montant nominal maximal de 1,5 milliard de francs pour les augmentations de capital et de 15 milliards de francs ou de la contre-valeur de cette somme en monnaie étrangère ou en unité de compte pour les titres d'emprunt susceptibles d'être émis,

– augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans la limite d'un montant maximal de 4 milliards de francs par l'incorporation de réserves, de bénéfices, de primes d'émission, de fusion ou d'apport à réaliser par création et attribution gratuite d'actions et/ou par élévation du nominal des actions (treizième résolution),

- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article 180 - IV de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966,

décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration sous les onzième, douzième et treizième résolutions ci-dessus rappelées de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 1995 et dont le texte est ci-après annexé, à l'effet de réaliser l'augmentation de capital de la société, sont maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.

Le maintien, en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, des délégations données au Conseil d'administration est valable jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1996.

#### HUITIEME RESOLUTION

*(Maintien des conditions de détermination du prix d'émission des valeurs mobilières diverses dont l'émission a été autorisée par l'Assemblée générale mixte du 23 mai 1995 dans sa douzième résolution.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et en application des dispositions de l'article 186-2 de la loi du 24 juillet 1966, décide de maintenir les conditions de détermination du prix d'émission prévues à la douzième résolution de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 1995 ci-après reproduite en annexe, autorisant le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, à émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

En conséquence, l'Assemblée générale décide que la somme revenant, ou devant revenir à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société pendant dix jours consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.

#### NEUVIEME RESOLUTION

*(Autorisation d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise.)*

L'Assemblée générale, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établis en application des articles 186 et 186-3 de la loi du 24 juillet 1966, autorise le Conseil d'administration à augmenter le capital social, en un ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et dans la limite d'un montant nominal maximal de 200 millions de francs, par émission d'actions réservées aux adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise de la société.

Les actionnaires décident de renoncer expressément à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents audit Plan d'Épargne d'Entreprise.

Cette autorisation sera valable pendant une durée de cinq ans à compter du jour de la présente assemblée.

Le prix des actions souscrites par les adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise de la société, en application de la présente autorisation, ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des cours cotés de l'action lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.

L'Assemblée générale donne au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au président dans les conditions prévues à l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, dans les limites et sous les conditions ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes conditions et modalités de l'opération et notamment :

- déterminer si les adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise devront souscrire aux augmentations de capital au travers d'un Fonds Commun de Placement dont le portefeuille comprendra exclusivement des actions de la société,
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital objet de la présente résolution,

- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres,
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
- prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

#### DIXIEME RESOLUTION

*(Pouvoirs pour formalités.)*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

#### ANNEXE AUX RESOLUTIONS

#### ONZIEME, DOUZIEME ET TREIZIEME RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MAI 1995

##### ONZIEME RESOLUTION

*(Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180 - III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature

que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société ;

- décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1,5 milliard de francs de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

- décide, en outre, que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 15 milliards de francs.

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra user, dans l'ordre qu'il estimera opportun, de l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

- décide que l'émission de bons de souscription d'actions de la société pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes ;

- constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux

actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, sera au moins égale à la valeur nominale des actions.
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

- décide que la présente délégation prive d'effet toute

délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966.

#### DOUZIEME RESOLUTION

*(Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital.)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 180-III de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder par voie d'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission d'actions de la société ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application de l'article 339-3 de la loi du 24 juillet 1966 précitée.
- décide que le montant des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme en vertu, de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 1,5 milliard de francs de nominal, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.
- décide, en outre, que le montant nominal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 15 milliards de francs ou à la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies.

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant le délai et les conditions qu'il fixera. Cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si le Conseil d'administration l'estime opportun, être exercée tant à titre irréductible que réductible.

- décide que si les souscriptions des actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter, le cas échéant, l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

- constate que, le cas échéant, la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la société, susceptibles d'être émises, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons.

- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la société pour chacune des actions émises dans le cadre de la délégation susvisée, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne des premiers cours constatés en bourse de l'action de la société pendant dix jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt jours de bourse précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées, après, le cas échéant, correction de cette moyenne pour tenir compte de la date de jouissance.
- décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son président, dans

les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre et, le cas échéant, les conditions de leur rachat, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

En cas d'émission de titres d'emprunt, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au président, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société.

- décide que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure relative à l'émission immédiate et/ou à terme d'actions de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de conférer un délai de priorité.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966.

### TREIZIEME RESOLUTION

*(Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.)*

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, délègue audit Conseil les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 4 milliards de francs par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou prime d'émission, de fusion ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

L'Assemblée générale décide que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son président, dans les conditions fixées par la loi, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions, arrêter le prix et les conditions des émissions, fixer les montants à émettre et plus généralement de prendre toutes dispositions pour en assurer la bonne fin, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital correspondantes et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

La présente délégation est valable, à compter de la présente Assemblée, pour la durée prévue au troisième alinéa de l'article 180-III de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966.



SIEGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - 75009 PARIS  
TELEPHONE : (1) 40 14 45 46

RCS PARIS B 662 042 449  
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 4 822 605 450 FRANCS

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES  
TELEPHONE : (1) 40 14 93 00